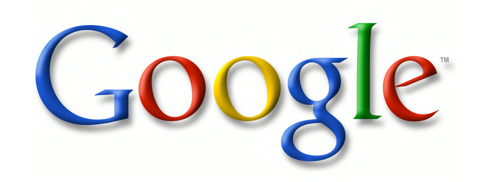
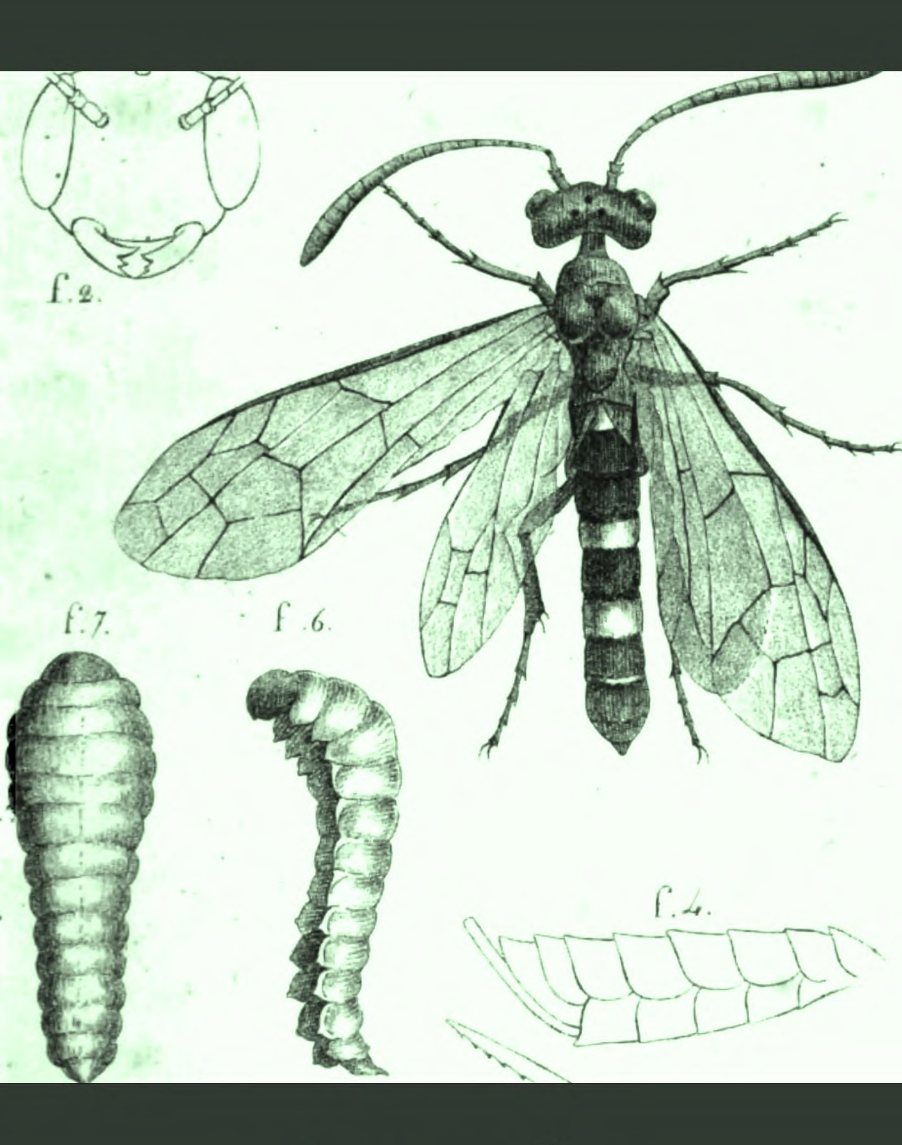
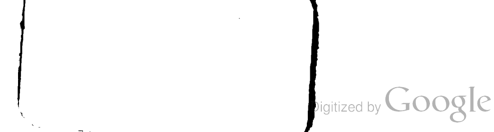




Annales

Société des sciences,
belles-lettres et arts d'Orléans



ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

TOME DEUXIÈME.



ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE M.me V.e HUET-PERDOUX.

1819.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

EXTRAIT du Procès-verbal de la Séance du 5 février 1819.

M. le comte de CHOISEUL annonce à la Société qu'elle est autorisée à prendre le titre de *Société royale*. La lettre de S. Ex. le ministre de l'intérieur qui confirme cette autorisation est ainsi conçue :

» M. LE PRÉFET,

» J'ai reçu avec votre lettre du 18 courant (*janv.* » 1819), copie du procès-verbal de la séance dans » laquelle la *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* » *d'Orléans*, a manifesté le désir d'obtenir le titre de » *Société royale.*

» Ainsi que je le vois par un rapport joint à votre » lettre, cette Société se livre à des travaux fort utiles,

» et le Roi, de qui les intentions me sont connues,
» verra avec plaisir que la Société académique d'Or-
» léans prenne un titre qui lui est dû à tous égards.

» Je vous prie de faire, en mon nom, les notifications
» convenables à la Société.

» J'ai l'honneur, etc.

Signé le comte DECAZES.

Pour copie conforme,

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général,

RABELLEAU.

LISTE

De MM. les Membres honoraires, titulaires et correspondans nommés depuis la formation de la dernière Liste.

MEMBRES HONORAIRES.

M. le Cte. *Max.* De Choiseul-Daillecourt, ancien Préfet du Loiret, Membre de l'Institut de France, etc.

MEMBRES TITULAIRES.

M. Bouché, Professeur de mathématiques au Collége royal d'Orléans.

M. Valette, D. M. à Orléans.

CORRESPONDANS.

M. le Chev. de Passac, Chev. de St.-Louis, anc. Officier supérieur d'artillerie, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

M. Briolet-Brisset, Propriétaire.

M. De la Giraudière, *idem.*

M. *David* Shea, Anglais.

M. Morvan, D. M. à Pithiviers.

M. Curtet, D. M. à Meung.

M. Chaufton, Chirurgien à la Ferté S. Aubin.

M. Picaut, Chirurgien à Courtenay.

M. Basset, Homme de lettres.

M. Meirieu (*Pierre* de St.-Gilles, du départ.^t du Gard, Médecin.

M. Simon (*Léon-François-Adolphe*) de Blois, Médecin.

M. Herpin (J. Ch.), Membre de plus.^rs Acad.

M. le Comte de Bradi.

M. Huillard-d'Hérou, Insp.^r de la Librairie, à Paris.

Nota. M. de Bradi et M. d'Hérou, anciens Membres de la Société, avaient été oubliés sur la première liste.

SUR LA LANGUE ITALIENNE;

Par J. F. C. Blanvillain, *Professeur au Collége royal d'Orléans.*

S'il est difficile d'assigner l'époque où quelques brigands, réunis sur les rives du Tibre et mêlant leur discipline grossière à la civilisation des Etrusques, créèrent la langue du Capitole, il ne l'est pas moins de préciser le moment où l'Italien échangea la langue de Virgile contre les accens d'Alighieri. Tout ce que nous en savons, c'est que ce fut dans les tems désastreux où l'Italie était ravagée par les barbares, où les vainqueurs se disputaient d'ignorance avec les vaincus; et où les chefs-d'œuvre de Rome étaient effacés de leurs pages éloquentes pour faire place à des compositions ridicules, que naquit la langue italienne.

On a d'abord prétendu que cet idiome s'était formé par le mélange des langues du nord avec la langue des Romains. Mais les savans rejettent ce sentiment par la raison que, dans cette supposition, le latin serait devenu plus rude et aurait perdu la plupart de ses locutions, tandis qu'au contraire cette langue s'est amollie par la suppression de beaucoup de consonnes et par la multiplication des voyelles, et que d'ailleurs elle a conservé

presque tous ses mots et ses désinences naturelles (1).

On a été jusqu'à dire que la langue italienne remontait beaucoup plus loin que l'époque qu'on lui assigne ordinairement et qu'elle existait même sous les Césars ; que la langue romaine proprement dite n'était parlée que par le gouvernement et par la classe distinguée, et que l'Italie était alors, comme elle l'est aujourdhui, partagée en quantité de langues vulgaires dont on cite une foule de mots ; par exemple : *testa* au lieu de *caput*; *bucca*, au lieu d'*os* ; *caballus*, au lieu d'*equus*, sans parler de mille contractions et de prononciations vicieuses que le peuple se permet partout pour accélérer l'émission de sa pensée. Nous mettons

---

(1) Il est à remarquer que l'Italien, dans l'emploi qu'il a fait du nom avec l'article, a adopté l'*ablatif* latin. Ainsi il dit *la voce*, *la mente*, *il pane*, *l'onore*, etc... Cela ferait présumer, avec *Court de Gébelin*, que l'*ablatif* était le cas primitif des Latins, je veux dire celui qui se prenait dans l'acception générale et qui avait besoin d'être déterminé par un mot antérieur, comme *ab*, *ex*, *cum*, ce qui n'a pas lieu dans les autres cas, où la finale remplit seule cette fonction ; le *nominatif*, par sa désinence, exprimant l'agent de l'action ; le *génitif*, l'union ; le *datif*, l'attribution ; l'*accusatif*, l'action. Autrement, on ne voit pas pourquoi l'Italien aurait choisi l'*ablatif* de préférence au *nominatif*.

de côté ces diverses opinions et nous croyons plus naturel de penser que l'oubli des auteurs classiques et l'ignorance des règles ont suffi pour produire en Italie, comme partout ailleurs, un langage mixte qui a remplacé peu à peu la langue romaine. Tel est le sentiment des littérateurs actuels, sentiment adopté par M. *Ginguéné* dans son histoire littéraire d'Italie.

Cependant je me permettrai ici de hasarder un fait qui ajouterait beaucoup à notre gloire, si l'on pouvait le démontrer ; c'est que la France a beaucoup contribué à la formation de la langue italienne. En effet, personne n'ignore que les deux langages principaux dérivés du latin, sont les deux *romanes*, celle du Nord, que l'on nomme la langue d'*Oïl*, d'où est née la langue française et la langue d'*Oc*, je veux dire la provençale. C'est cette dernière qui paraît avoir influé sur la langue italienne. D'abord nos contrées du Midi jouissant des douceurs de la paix, avaient le calme nécessaire pour se livrer à la culture des lettres, tandis que l'Italie était en proie à la guerre et à la fureur des révolutions ; en outre, on ne trouve nulle part que les princes Provençaux, dont les cours brillantes étaient les rendez-vous des lettres et des plaisirs, eussent auprès d'eux des Italiens, et qu'ils eussent même idée de leur langue, tandis qu'au contraire nous voyons l'Italie attirer de toute part nos Troubadours qui faisaient une

partie essentielle des fêtes qui se donnaient en ces tems-là. Plusieurs souverains en conduisirent avec eux en Lombardie et en Sicile, et ce sont ceux qui ressuscitèrent un art par lequel toutes les langues ont commencé, je veux dire la poésie, où les disciples surpassèrent bientôt les maîtres.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au douzième siècle le provençal s'écrivait même en prose, que l'italien ne s'écrivait pas, et qu'en Italie les gens instruits, ou qui se piquaient de l'être, affectaient de parler et d'écrire le provençal. *Dante* et ses contemporains, s'intruisirent à l'école de nos Troubadours et *Pétrarque* lui-même emprunta beaucoup au célèbre *Jody*, qui écrivait en 1250, à la cour de Jacques le conquérant.

Bembo nous dit que les poètes de sa nation ne se contentèrent pas d'imiter les Provençaux, mais qu'ils leurs dérobèrent une foule de sujets, et même jusqu'à des vers entiers, et ceux-là furent réputés les plus grands poètes, qui en empruntèrent davantage. *E quelli più ne furarono che sono stati maggiori poeti riputati.*

Enfin, *Tiraboschi* regarde les inventions des Troubadours comme bien antérieures aux plus anciennes poésies italiennes.

Parmi cette foule de langages disséminés dans l'Italie, il devait à la longue, par l'effet des lumières ou du gouvernement, se former dans une de ses

contrées une langue régulière qui fût adoptée par les autres et servît dans les relations sociales.

C'est la Toscane qui a eu cette prérogative ; c'est la Toscane qui la première a régularisé le systême ingénieux du verbe ; c'est la Toscane enfin qui la première à écrit en langue vulgaire et dont la première production a fixé cette langue dévenue parfaite à sa naissance.

Mais comme, de son propre aveu, la Toscane doit sa culture et sa poésie aux Troubadours, il est bien permis de présumer que les Italiens ont reçu leur langue de la Provence, dont ils ont emprunté beaucoup de mots et plusieurs espèces de compositions.

Le monument le plus ancien que nous ayons dans cette langue est une inscription écrite par un nommé *Ubaldino del Cervo*, en 1184.

Con lo mio cantare
Dallo vero vero narrare
Nulla ne diparto ;
Anno Cristi 1180, quarto
Cacciato da veltri
A furoré per quindi eltri
Mugellani cespi un Cervo
Per li corni ollo fermato
Ubaldino genio anticato
Allo santo imperio servo.

Uu autre morceau, en date de 1226, cité par *Crescimbeni*, est tiré d'un cantique de

Saint-François d'Assise sur l'*amour divin*; dont voici le commencement :

In focó d'amor mi mise
Il mio sposo novello
Quando l'anel mi mise.
L'agnello amorosello, etc.

Peu-à-peu les Muses revinrent dans leur pays natal; on vit paraître *Fabruzzo da Perugia*, *Guido Guinizelli*, *Fra Guittone di Arezzo*, *Guido Cavalcanti*, *Cione Baglioni*, *etc.*

Bologne et surtout *Florence*, les plus anciennement civilisées et les plus libres, furent aussi les premières à cultiver les lettres.

Bientôt, au sein des discordes civiles et au milieu des factions brilla le premier et le plus grand écrivain de l'Italie, *Dante Alighieri.* C'était dans le courant du 13.me siècle.

Nous n'entreprenons point d'en faire l'éloge. Quand on peut apprécier l'originalité et la vigueur de ses pensées, on voit combien sa langue, que nous traitons d'efféminée, a de couleur et d'énergie. C'est lui qui eut la gloire de la fixer, quand personne n'osait encore l'écrire. On conçoit à peine comment il put, tout d'un-coup, lui donner cette dignité qui la caractérise à son berceau; comment, sans modèle, sans guide, sans sécours, dans un siècle d'ignorance et de préjugés, il put tirer de son propre fond ce poème national,

vaste allégorie où il embrasse tout le système des êtres, et déroule les replis du cœur humain pour y saisir les idées et les affections les plus abstraites, et nous les présenter comme une longue suite de tableaux instructifs.

Ce grand poète fut victime de la faction contraire à la sienne, et mourut exilé de sa patrie après l'avoir glorieusement défendue à la bataille de Compaldino, et avoir géré ses premières magistratures.

Ce poète passe pour difficile à entendre ; mais son obscurité tient moins à sa diction qu'à la profondeur de sa pensée et aux événemens de son siècle auxquels il fait allusion.

Après lui vient *Pétrarque*, le *Racine* de l'Italie ; son style est plein d'élégance et de sentiment, mais son mérite ne se réduit pas au style : ainsi que le *Dante*, il sut se frayer des routes nouvelles. Aucun poète, avant lui, n'avait osé imaginer l'idéal de la vertu, pour lui prêter les charmes de la beauté et faire passer dans tous les cœurs son enthousiasme avec ses douces modulations. C'est à sa grande célébrité, à la foule de ses imitateurs et au nom de la belle *Laure*, que la langue italienne dut parmi nous cette réputation de douceur qu'on lui attribue presqu'exclusivement. Il semble qu'on affecte d'ignorer qu'il n'est aucun ton qu'elle ne puisse prendre, aucun sujet qu'elle ne puisse traiter. Egalement propre

aux discours les plus familiers comme aux discussions les plus graves, elle se prête au calme de la raison comme à toute la pompe de l'imagination. Jugeons de sa noblesse par ce sonnet de *Pétrarque*, que je traduis au hasard.

» Lieti fiori é felici e ben nate erbe
» Che Madonna pensando premer sole !
» Piaggia ch'ascolti sue dolci parole
» E del bel piede alcun vestigio serbe !

» Schietti arboscelli e verdi frondi acerbe !
» Amorosette e pallide viole !
» Ombrose selve ove percote il sole
» Che vi fa co suoi raggi alte e superbe !

» O soave contrada, o puro fiume
» Che bagu'il suo bel viso e gli occhj chiari
» E prendi qualità dal vivo lume !

» Quanto v'invidio gli atti honesti e cari !
» Non fia in voi scoglio omai che per costume
» D'arder con la mia fiamma, non impari.

TRADUCTION.

Heureuses et riantes fleurs, gazon fortuné que ma souveraine foule en rêvant ! prairie qui repètes le doux son de sa voix et gardes l'empreinte de ses pieds délicats ;

Tendres arbrisseaux, riante verdure, amoureuses et pâles violettes ; sombres bois qui frappés par les rayons du soleil que j'adore, agrandissez d'orgueil vos voutes majestueuses ;

Contrée enchanteresse, chaste fleuve dont l'onde pure rafraîchit son visage et ses beaux yeux, et participe à leur vif éclat,

Je ne verrais point aujourd'hui, du sommet des Alpes, descendre un torrent de soldats, et dans le Pô, rouge de ton sang, se désaltérer une foule de coursiers Gaulois:

Je ne te verrais point, armée d'un fer qui n'est pas le tien, combattre avec le bras des nations étrangères, pour être toujours esclave, ou triomphante, ou vaincue.

Arrivé au siècle actuel je voudrais pouvoir nombrer cette foule de littérateurs qui se sont distingués malgré le découragement où l'indifférence des gouvernemens italiens avait plongé les lettres. Ici la langue, malgré les inutiles réclamations des puristes, oublie la pompe affectée et le labyrinthe souvent inexplicable de ses phrases, pour emprunter de la nôtre du naturel et de la précision. Il était bien juste que la langue du *Dante* rendît à celle de *Racine* un hommage aussi flatteur; ce n'était, au fond, qu'une restitution. Au reste, à cet égard, l'italien n'a fait qu'obéir à la force irrésistible des choses et se prêter à un changement qui est moins le résultat de la mode que celui de la civilisation. En effet, si le but du langage est de transmettre aux autres nos conceptions, le plus parfait, sans contredit, est celui qui les exprime avec plus de clarté. C'est l'avantage qui distingue le nôtre, et il est dû à la justesse de nos écrivains; c'est certainement un défaut que l'usage ou plûtot l'abus de l'inversion dans une langue privée de cas, et l'inutile cadence

de la phrase ne pouvait compenser sa fatiguante obscurité.

Le génie de *Machiavel* l'avait si bien senti, que malgré l'exemple général, son style est tout différent de celui de ses contemporains, et se rapproche singulièrement de nos bons auteurs français, tant il est vrai que la raison est partout la même, et que le génie appartient à tous les siècles. Je ne vous parlerai ni d'*Algarotti*, de *Métastase*, de *Césarotti*, de *Bertola*, *Parini*, *Filangieri*, de *Monti*, *Sismondi* et *Casti*. Je m'arrête au seul auteur qui se soit refusé à toute innovation. C'est *Vittorio Alfieri*, dont le génie à secoué toute espèce d'imitation et de servitude. Ses titres à la gloire littéraire sont ses tragédies, dont on ne sait trop lequel apprécier davantage, ou du style, ou de l'invention.

Je terminerai cet aperçu par un fragment d'une de ses tragédies, pour vous donner un idée de sa manière autant qu'il m'est permis de le faire dans une traduction ; c'est l'endroit où l'épouse de PAZZI cherche à savoir de lui le secret de la conjuration contre les Médicis.

ACTE V, SCÈNE I.re

RAIMONDO.

Ogni mio male io non ti narro ?....

BIANCA.

ah tutti
I mali, sì, non i remedj: in core
Tu covi alto disegno; a me non stimi,
Che a dir tu l'abbi? e tacilo: ti chieggo
Sol di seguirti; e il nieghi? io forse posso
A te giovar; ma nuocerti, non mai.

RAIMONDO.

Che vai dicendo?...... in cor, nulla rinserro, ...
Tranne l'antica al par che inutil rabbia.

BIANCA.

Ma pur la lunga e intera notte, questa
Cui non ben fuga ancor l'alba sorgente,
Diversa, o quanto da tutte altre notti
Era per te! sovra il tuo ciglio il sonno
Nè un sol momento scese, ad ingannarmi
Chiudevi i lumi; ma il frequente e grave
Alitar del tuo petto, i tuoi ripressi
Sospiri a forza, ed a vicenda il volto
Tinto or di fuoco, ora di morte, ... ah, tutto
Tutto osservai, che meco amor vegliava:
E non m'inganno, e in van ti ascondi...

RAIMONDO.

e in vano
Vaneggi tu: pieno, e quieto il sonno
Non stese, è ver, sovra il mio capo l'ali;
Ma spesso avvienmi, e chi placide notti
Sotto a' tiranni dorme? ognor dall'alto
Su le schiave cervici ignudo pende
Da lieve filo un ferro, altr'uom non dorme
Qui, che lo stolto.

BLANCA.

or che dirai del tuo
Sorger sì ratto dalle piume ? è questa
Forse tua solit' ora ? ancor del tutto
Dense eran l'ombre, e tu già in piè balzavi,
Com' nom cui stringe inusitata cura;
E ver me poscia sospirando, gli occhi
Non ti vedea rivolgere pietosi ?
Ed ad uno ad un non ti vid' io i tuoi figlj
Sorto appena abbracciar ? che dico ? al seno
Ben mille volte stringerli e di caldi
Baci empiendogli, in atto doloroso
Inondar loro i tenerelli petti
Di un largo fiume di pianto paterno:
Tu sì feroce già ! tu quel dal ciglio
Asciutto ognora !..... e crederò che cosa
Or d'altissimo affare in cor non serri !

TRADUCTION.

RAIMOND.

Eh ! ne t'ai-je pas dit le chagrin qui m'obsède ?

BLANCHE.

Tu m'as dit tes chagrins, tu m'en tais le remède ;
Raimond, ton cœur médite un projet important,
Et tu crains.... Garde-le ce secret offensant ;
Mais lorsqu'auprès de toi, ton épouse égarée,
Cherche à tromper l'ennui dont elle est dévorée,
Pourquoi lui refuser d'accompagner tes pas ?
Une épouse avec toi vient braver le trépas,
Et par de vains détours, tu prétends l'éconduire !
L'amour peut tout oser, mais il ne saurait nuire.

RAIMOND.

Des secrets ! que dis-tu ? rien n'habite en mon cœur,
Si ce n'est des tyrans l'insurmontable horreur.

O combien j'envie les beautés et les grâces dont vous jouissez ! que chez vous il ne soit rien désormais, pas même les durs rochers, qui ne ressente les feux qui consument mon cœur.

Vient ensuite le siècle d'or de la littérature italienne, le règne de *Léon* X. Comment peindre ce siècle fameux ? Comment louer l'*Arioste*, *Bembo*, *Boccace*, *Macchiavel*, le *Tasse*, *Annibal Caro*, et cette foule d'écrivains supérieurs qui joignirent à un goût exquis des images nobles et naturelles ? On remarque cependant quelque différence entre ceux du commencement de ce siècle et ceux qui parurent à la fin.

Les premiers se traînèrent sur les pas de *Pétrarque*, avec le joug servile de l'imitation ; les autres prirent une route moins battue, et montrèrent en cela plus de lumières et de génie.

C'est à peu près à cette époque que l'on fonda l'Académie florentine, connue depuis sous le nom de la *Crusca*, et qualifiée de *Regina e moderatrice della lingua italiana*.

Crusca signifié *son*. L'Académie était le bluttoir qui sépare la farine du son, avec cette devise, *il più bel fior ne coglie*. Elle en tire *la plus belle fleur*. Dans le principe, la salle où l'on s'assemblait répondait à cette idée. La tribune était une espèce de tremie, le siège du président une meule, ceux des académiciens des hottes dont les coussins figuraient des sacs, et les dossiers des

pelles à four, ainsi que les cadres qui ornaient l'enceinte. Malgré cette puérilité, les savans distingués qui composaient cette association façonnèrent la langue en la fixant et furent très-utiles aux sciences.

Une chose remarquable, c'est que leurs meilleures dissertations naquirent dans ces doctes banquets, où à l'imitation des Grecs, ils traitaient tout ce que les arts et les sciences avaient de plus intéressant. Je releverai ici, à la louange de l'Italie, l'erreur si commune qui attribue aux Grecs, à la prise de Constantinople, la restauration des sciences dans cette belle contrée. Pour peu qu'on suive l'histoire, on verra qu'à cette époque les Italiens avaient déjà secoué le joug de l'ignorance et volé de leurs propres ailes. Les cours brillantes de Ferrare et les autres villes voisines, la puissance vénitienne, la prépondérance de Rome, tout contribua à donner aux lettres le plus grand éclat. Aucun genre ne fut négligé, le génie italien embrassa tout, géométrie, physique, peinture, poésie, il ne manquait à sa gloire littéraire que l'union pour monter à la suprématie de l'Europe entière.

Ce fut alors que l'art dramatique ressuscita en Italie; nous en étions encore aux mystères de la passion, quand les Italiens produisirent des comédies régulières. En 1472 parut l'*Orfeo di Poliziano*, *la Floriana*, *i suppositi*, *il negromante*, *i Simillimi*, la *Clizia*, la *Mandragora*, l'*Aminta*,

il pastor fido. En 1524, le *Trissin* donna sa tragédie de Sophonisbe; vinrent ensuite l'*Oreste*, l'*Orbecche*, l'*Edipo*, la *Mérope*, il *Coriolano*, et une foule d'autres sinon parfaites, au moins conformes aux règles du bon goût. Ce fut en 1594 qu'*Ottavio Rinuccini* donna le premier drame en musique, intitulé *Eurydice*.

Bientôt une foule d'écrivains maniérés inondèrent l'Italie; soit que l'esprit humain doive à la fin s'épuiser; soit qu'une insatiable avidité pour le nouveau nous porte sans cesse à changer; sans penser que la nature étant bornée, on ne doit plus obtenir à la longue que des combinaisons vicieuses et ridicules. Le chef de cette école fut le chevalier *Marini*. Tous les poètes, à son exemple, coururent après les antithèses, les métaphores outrées et ces *concetti* qui donnèrent sujet à *Boileau* de parler du Tasse avec trop de sévérité peut-être, mais non pas sans quelque justice. C'est à cette école que l'on doit le fameux sonnet, *sudate*, *o fochi*, *a preparar metalli*, etc.

Cependant on vit alors plusieurs auteurs qui surent s'affranchir de cette corruption. De ce nombre sont *Chiabrera* et *Testi*, qui ont cultivé tous deux la poésie lyrique avec un grand succès. Tout le monde connaît l'*ode* du dernier, sur la noblesse; *Ruscelletto Orgoglioso*, etc.

Nous assignerons le renouvellement du style en Italie, au tems de *Rhedi* et de *Filicaia*,

tems où la reine *Christine* rappela les arts dans Rome, où l'on fonda l'Académie des Arcades, et où l'on quitta enfin le mauvais goût qui avait dominé si long-tems; on jugera de cette époque par le sonnet de *Filcaia*, que Voltaire attribue faussement à *Zappi*.

» Italia! Italia! o tu cui diè la sorte
» Dono infelice di bellezza, oud'hai
» Funesta dote d'infiniti guai
» Che in fronte scritta per gran doglia porte.

» Deh! fosti tu men bella o almen più forte
» Onde assai più ti paventasse, o assai
» T'amasse men chi del tuo bello a' rai
» Par che si strugga o pur ti sfidi a morte;

» Ch'or giù dall' alpi io non vedrei torrenti
» Scender d'armati e del tuo sangue tinta
» Bever l'onda del Pò gallici armenti.

» Nè te vedrei del non tuo ferro cinta,
» Pugnar col braccio di straniere genti,
» Per servir sempre, o vincitrice o vinta.

TRADUCTION.

Italie! Italie! ô toi à qui le sort accorda le don funeste de la beauté, source des maux innombrables dont tu portes sur ton front l'empreinte douloureuse.

Ah! que n'es tu moins belle, ou du moins plus puissante, afin d'être plus redoutée ou moins chérie de celui qui semble se consumer devant tes charmes, ou s'acharner à te détruire!

faibles ou languissans y sont bien plus sensibles. La seconde a sans doute une influence générale et continue, c'est-à-dire que le refroidissement graduel de la saison peut amener la mort ou la caducité des feuilles de plusieurs espèces d'arbres; mais quelquefois cette cause agit pour ainsi dire instantanément. L'aune éprouve particulièrement ces effets ; ses feuilles semblent braver la sécheresse et la diminution de la chaleur, l'automne s'avance sans qu'elles donnent des marques de décrépitude; mais s'il survient une gelée un peu prononcée, dans la matinée qui suit on voit ces feuilles se détacher en grand nombre, quoique leur verdure soit peu altérée. Ainsi donc une chaleur sèche et vive de quelques jours, une gelée un peu forte peuvent avoir une grande influence sur la chûte des feuilles; quoique peut-être, dans certains cas, ces accidens atmosphériques influent faiblement sur la constitution végétale de l'année. Il n'en est pas de même de la troisième cause, le gonflement des gemmes; elle est plus en rapport avec la végétation. En effet, il est évident que plus les plantes ont végété avec force, plus leurs gemmes se sont gonflées; l'effet de cette cause est donc en raison directe de tout ce qui favorise la végétation, au reste elle n'influe pas aussi visiblement dans toute les espèces. Dans celles dont les gemmes sont très-grosses, telles que le maronnier, le lilas, etc., on les voit pour ainsi dire écarter la feuille et la-

jeter en dehors. Dans le platane et le robinia la gemme, cachée dans la base même du pétiole, ne peut faire aucun progrès sans expulser la feuille ; aussi il est probablement impossible que ces genres présentent des espèces qui ne se dépouillent pas de leurs feuilles anciennes, avant la naissance des nouvelles. Au contraire dans d'autres arbres, comme l'aylanthus, le noyer, il faut des observations délicates pour reconnaître l'influence de la gemme, qui se forme dans le chêne si elle a contribué à faire périr la feuille, elle la laisse souvent suspendue près d'elle pendant tout l'hiver, et se gonfle sans forcer sa chûte ; ce n'est (du moins dans quelques variétés) que lorsqu'au printems la gemme se développe tout à fait, que la feuille se détache ; aussi nous trouvons dans ce genre, les ilex, les suber et autres espèces à feuilles persistantes. Ces remarques suffisent pour jeter quelques lumières sur le phénomène de l'effeuillaison et pour faire sentir combien il est compliqué.

D'après ces raisons, je me suis déterminé à ne plus destiner une colonne du tableau uniquement à l'effeuillaison ; j'ai changé le titre de cette colonne, et sous celui de remarques on trouvera différentes notes dont il m'a paru intéressant de conserver le souvenir ; celles relatives à l'effeuillaison même y trouveront leur place ; mais j'y ai placé aussi le peu que j'avais recueilli sur la température, sur la constitution de l'atmosphère, etc.

Ainsi dans le tableau qui suit, mes observations se trouvent, comme l'année dernière, rangées sous 7 titres, et formant 7 colonnes, à quoi ajoutant celle qui contient les dates, j'ai en tout 8 colonnes. Pour faciliter l'exécution typographique, j'ai supprimé l'une ou l'autre de ces colonnes dans les parties du tableau ou elles se trouveraient vides; mais cela ne peut produire de confusion, chaque colonne ayant son titre particulier et portant en outre un numéro d'ordre qui reste le même dans tous les cas.

Je joins ici, et avant le Tableau, quelques notes sur les produits de la végétation et de l'agriculture dans cette même année 1818. Je dois avouer que ces notes ont été en partie communiquées à la Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise, dont j'ai l'honneur d'être membre; et je saisis même cette occasion pour témoigner ma reconnaissance de l'indulgence avec laquelle cette Société a bien voulu accueillir mon tribut. Mais comme d'une part elle ne publie point des mémoires de cette nature, que d'autre part mes notes ne s'étendaient que jusqu'au mois de juin 1818, j'ai cru pouvoir vous les présenter comme inédites et en totalité nouvelles pour la plus grande partie.

NOTES sur les produits de l'agriculture et sur l'état de la végétation pendant l'année 1818.

1.° Remarque générale sur la constitution de l'année 1818.

L'hiver a été doux et assez humide; aussi plusieurs plantes qui craignent la gelée ont passé cette saison en pleine terre, sans accident; j'ai conservé ainsi chez moi, sans nulle précaution, le veltheimia ou aletris, uvaria et le sisyrinchium striatum. Au jardin botanique d'Orléans, l'humidité a nui au phormium tenax, qui pourtant n'a pas péri; un coronilla glanca s'est bien conservé, quoique petit et faible.

La végétation semblait être au moins aussi hâtive que l'année dernière, et l'helleborus hyemalis était en fleurs au 25 janvier.

Quelques froids venus en février, et qui ne paraissent pas avoir passé 5 ou 6 degrés de Réaumur ont causé un peu de retard; néanmoins un cornus mascula (à la vérité bien exposé), était en fleurs le 23 février, et plusieurs ormes étaient en fleurs le 4 mars; mais la pleine floraison de cet arbre ne peut guère être indiquée que le 15 mars, et la vigne, à la grande satisfaction de ceux qui la cultivent, ne faisait que des progrès très-lents; les

BLANCHE.

Pourquoi donc cette nuit dont l'aurore si lente
Ne chasse point encore la longueur effrayante,
Le sommeil n'a-t-il pu descendre sur tes yeux ?
En vain, pour me calmer, toujours ingénieux,
Te contraignant pour moi cette nuit toute entière,
Tu pensais m'abuser en fermant la paupière :
Il fallait retenir ces sons entrecoupés,
Malgré tes vains efforts de ton cœur échappés ;
Il fallait retenir ton haleine brûlante,
Tes palpitations, ta poitrine haletante ;
J'ai tout vu, tout compté ; témoin de mon effroi,
L'amour silencieux surveillait avec moi.

RAIMOND.

Blanche, jusqu'à quel point s'alarme ta tendresse !
Le sommeil, il est vrai, dans une pleine ivresse
N'a point plongé mon âme et maîtrisé mes sens,
Mais souvent il me fuit; sous le joug des tyrans
Le cœur peut-il goûter une paix véritable ?
Attentive au signal, quand la hache coupable
Brille, prête à tomber sur nos fronts asservis,
Il n'est que l'insensé qui s'endort.

BLANCHE.

j'y souscris ;
Mais explique-moi donc la cause inattendue
De ton départ furtif à cette heure imprévue?
La nuit, la sombre nuit couvrait encor les cieux,
Je t'ai vu de ton lit descendre sourcilleux,
Long-tems me contempler d'un œil plein de tendresse,
D'un œil où se lisaient le trouble et la tristesse ;
Je t'ai vu, je t'ai vu, penché sur tes enfans,

Les prendre tour à tour entre tes bras tremblans,
Les presser sur ton sein, puis les presser encore ;
Et toi qui peu touché du soin qui me dévore,
D'un visage inflexible as vu tous nos malheurs,
Sur tes fils par torrens, tu répandais des pleurs,
Et tu viens m'assurer que ton ame est tranquille!.......

TABLEAU

Des époques de la végétation observée aux environs d'Orléans, année 1818.

Par M. le comte J. DE TRISTAN.

J'AI l'honneur de soumettre à la Société le tableau de l'état de la végétation en 1818.

Ce tableau est analogue à celui que j'ai présenté pour 1817 (1); il forme le second terme d'une suite que je prolongerai s'il m'est possible, et qui doit tendre à faire connaître d'une manière plus positive la nature de notre climat. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit l'année dernière et j'y renvoie; mais je dois indiquer les motifs de de quelques changemens que j'ai faits, et les raisons qui m'ont empêché d'exécuter quelques améliorations senties ou proposées.

Et d'abord, quand à ces dernières on doit être surpris de ce que je n'ai pas ajouté à ce tableau l'indication des observations thermométriques et des températures, au moins aux époques les plus

(1) Dans le *Tom.* 1.er, *pag.* 53 des Annales de la Société, on a mis dans le titre du mémoire analogue à à celui-ci, *année* 1818; lisez *année* 1817 : heureusement cette erreur n'existe pas en tête du tableau.

remarquables de l'année. Cette amélioration très-réelle m'avait été conseillée par la commission qui l'année dernière vous a rendu compte de mon travail. Mais dès-lors je ne pouvais faire usage de cet avis judicieux pour l'année 1818, dont une partie était déjà écoulée. Je remarquerai d'ailleurs que ce genre d'observation demande une grande stabilité dans la manière de vivre, et une régularité qui ne peut s'accorder avec mes habitudes; je crains donc de ne pouvoir perfectionner mes tableaux, sous ce rapport; je tâcherai néanmoins, pour les années suivantes, de réunir quelques notes.

Je me suis confirmé cette année dans l'opinion où j'étais déjà, que l'effeuillaison peut difficilement fournir des observations un peu précises. Le phénomène lui-même est presque toujours précédé du changement de couleur des feuilles; accident dont il est tout aussi difficile d'indiquer le commencement; d'ailleurs diverses causes très-variées dans leur manière d'agir et dans l'époque de leur action, influent sur la décoloration et sur la chûte des feuilles. J'en puis citer trois principales; la sécheresse, la température et le gonflement des gemmes ou bourgeons de l'année suivante. La première cause agit dès le milieu de l'été dans les années chaudes et sèches, son action est fortement influencée par la nature du terrein et par l'exposition; dans la même espèce d'arbre les individus

céréales étaient en bon état, les troupeaux ont bien passé l'hiver.

Le 22 février nous avons eu une violente tempête du sud-ouest, le tems plus doux a gardé une disposition aux coups de vents et aux orages. Il y en a eu un le 7 mars, qui a été accompagné de phénomènes électriques remarquables, mais mal observés; vers la même époque il y a eu de fréquentes et violentes giboulées de pluies, de neige et de grêle. La saison a continué à être plus en retard que l'année dernière de 8 ou 10 jours. Des gelées à glace, venues vers la fin de ce mois, ont confirmé ce retard; les potagers surtout s'en ressentaient, et ce n'est que vers le 3 avril qu'on a commencé à voir des asperges au marché d'Orléans. A la nouvelle lune d'avril (le 5), le tems s'est mis au doux; la verdure s'est bientôt montrée (vers le 8) sur les maronniers, les tilleuls et autres arbres. Le 13, il y a eu une gelée qui a fait quelque tort; la fin du mois a été remarquable par des nuits extrêmement douces; il a fini par en résulter des pluies, des orages et des grêles, qui néanmoins n'ont fait de mal que partiellement. La végétation se retardait en 1817, vers la même époque; au contraire cette année 1818, elle a fait dès-lors des progrès rapides; aussi au 4 mai, les bois de chênes prenaient une teinte verte et nous avions 7 à 8 jours d'avance sur l'année dernière. Mais on s'est bientôt plaint du trop d'humidité; en

Sologne les eaux étaient plus hautes que je ne les ai vues depuis long-tems.

Cet état a duré jusque vers le 16 mai ; alors le vent a tourné entre le nord et l'est, il est devenu sec et un peu froid ; il a un peu gelé le 16, mais sans inconvéniens ; le tems s'est réchauffé vers le 24, et dès-lors a commencé une sécheresse qui n'a été interrompue que par des pluies partielles et des orages peu étendus et de peu d'effet.

On peut considérer qu'elle a duré jusque vers le 9 ou le 10 septembre ; elle s'est même, à proprement parler, étendue beaucoup au-delà. Car tout le reste de l'année les pluies ont été rares et peu abondantes ; mais vers la moitié de septembre les nuits s'allongeant et les chaleurs étant passées, la terre conservait sa fraîcheur. Quant à la chaleur nous observerons que le premier juin il y a eu encore une petite gelée, mais elle est restée inconnue à presque tout le monde, et ne s'est fait remarquer que dans de jeunes taillis mal situés à cet égard, où elle a frappé quelques bourgeons de chênes, de châteigniers, et la fougère. (pteris) Immédiatement après, c'est-à-dire les premiers jours de juin, les chaleurs sont devenues habituelles et elles ont été terminées par un orage, suivi deux jours après de la première gelée. Dans cet intervalle le thermomètre est monté à peu près tous les jours à 23 degrés au moins ; le 6 août il est monté à 28 ; le 24 juillet j'avais fait une observation en rase cam-

pagne, quoique à l'abri du soleil et de la réverbération, et avec des précautions particulières, et il s'était élevé à 27 degrés 172.

L'automne et particulièrement le mois d'octobre a été singulièrement beau et doux; les pluies ont été rares et les froids un peu constans n'ont commencé qu'au 10 décembre; le thermomètre est descendu le 17 du même mois, à près de 6 degrés au-dessous de glace; les gelées se sont prolongées jusqu'en 1819. En résumé, la végétation après avoir commencé comme en 1817, s'est retardée de 8 à 10 jours en février et mars; puis, à partir du mois d'avril, elle s'est accélérée. Vers le 15 juin elle avait gagné 10 à 12 jours sur l'année précédente et elle a fini par prendre graduellement une avance de 18 à 20 jours.

Le caractère particulier de l'année 1818, est la constance et la durée de ses diverses constitutions météorologiques; nous avons eu un hiver doux, un printems extrêmement humide, un été sec et chaud qui n'a été interrompu que par des orages partiels; un automne beau, doux et sec. Aussi malgré la grande abondance d'eau du printems, les deux saisons sèches qui l'ont suivi ont enlevé toutes les eaux, et cet hiver de 1818 à 1819, les rivières se sont généralement tenues basses et le niveau des eaux en Sologne est resté extraordinairement bas.

Les troupeaux ont très-bien réussi dans tout

le cours de 1818. On avait craint que la grande sécheresse ne les fît manquer de nourriture ; mais le retard des gelées d'automne a permis à l'herbe de repousser ; et même pendant la sécheresse, il paraît que les bestiaux trouvaient suffisamment une herbe à la vérité moins abondante, mais peut-être plus savoureuse et plus substancielle ; je puis citer à cet égard un fait assez remarquable :

Depuis plusieurs années nous donnons avec succès aux moutons pendant l'hiver, des branchages de pin (*pinus maritima*). Les moutons se jettent dessus avec avidité et rongent même l'écorce des jeunes branches. Cet été, pour suppléer à la disette d'herbe que nous supposions, nous avons fait donner de ces feuillards aux moutons, ils les ont tous refusés, se sont contentés de ce qu'ils trouvaient dans les champs et n'ont pas souffert.

Céréales.

2.° Les blés d'automne et les seigles ont bien passé l'hiver.

L'abondance d'eau a gêné et a retardé la semence des mars.

Les fromens se sont montrés très-beaux en avril ; au commencement de mai ceux qui étaient dans des sols humides ont jauni, les vents du nord-est de la mi-mai les ont rétablis en peu de jours ; mais la sécheresse est venue trop vite et les fromens qui n'étaient pas très-forts en

ont souffert. Il en est résulté quelques momens d'alarme dans les parties médiocres de la Beauce ; mais la moisson a complettement rassuré, elle s'est effectuée très-heureusement et par un tems très-favorable, environ 15 à 18 jours plutôt que l'année dernière ; le grain a été abondant et d'excellente qualité.

Le seigle s'est aussi fort bien montré au printems ; il commençait à faire sortir ses épis lors de la gelée du 13 avril, et il en a souffert, mais peu ; l'humidité du commencement de mai ne lui a pas nui ; sa floraison s'est bien passée et il a été en bon état lorsque les sécheresses ont commencé. Il s'en est ressenti particulièrement dans les terrains médiocres et secs, il y en a même eu de tout-à-fait échaudés. La moisson s'en est faite facilement environ 15 jours plutôt que l'année dernière ; le grain s'est trouvé petit et médiocrement abondant dans l'épi ; mais il était très-sec et rend beaucoup en farine.

La grande sécheresse a retardé les labours, et les semences se sont commencées un peu tard ; mais la beauté de l'automne a permis de prolonger les travaux ; aussi plusieurs laboureurs de Sologne en ont profité pour semer plus de seigle qu'à l'ordinaire ; tout a bien levé et à la fin de l'année les céréales étaient dans le meilleur état.

Menus grains, Fourrages et Racines.

3.° Les premières coupes de fourrages vivaces, tels que les trèfles, les luzernes, etc., ont été abondantes à cause de l'humidité du printems; et le beau tems, venu ensuite, a facilité leur récolte. Les secondes coupes ont fourni peu de chose, les fourrages annuels et les menus grains ont beaucoup soufferts. La sécheresse a nui à plusieurs essais que je faisais en Sologne, et auxquels j'attachais d'autant plus d'importance que nos paysans nous observent avec des yeux prévenus.

Les mélilots, les betteraves ont mal levés, les poids, les vesces, etc., ont été en partie brûlés, les navets (turneps) choux-navets (ou rutabaga) n'ont pu être semés que tard et presque dans la poussière, il en est peu levé, mais ce qui a paru a prospéré. Les rutabaga surtout ont eu un succès que je n'espérais plus, et qui n'a été contrarié que par les lièvres, qui à l'entrée de l'hiver les ont à peu près détruits, et leur ont donné la préférence sur toute autre espèce de navet. Un petit essai de maïs m'a bien réussi en Sologne; les pommes de terre avaient d'abord donné beaucoup d'espérance, mais la sécheresse les a empêché de grossir; les tems doux de l'automne leur ont fait pour ainsi dire recommencer une nouvelle végétation, elles ont gagné un peu de grosseur, mais elles ont perdu en qualité, et se sont trouvées à peu près appro-

chant de l'état des pommes de terre germées ou non mûres; en Beauce elles ont été un peu meilleures, ce que j'attribue à la qualité de la terre qui est plus substancielle et moins perméable à la chaleur, d'où il suit que la végétation a été moins suspendue pendant l'été.

Prairies.

4.° Les foins de la première coupe ont été très-beaux et abondans, mais en général il y a eu très-peu de regains.

Les Fruits.

5.° Les arbres fruitiers ont bien fleuris, la gelée du 13 avril a gâté les abricotiers en partie, les noyers presqu'en totalité, les guigniers en plusieurs cantons et quelques cerisiers. Les vents secs de la fin de mai ont fait tomber beaucoup d'autres fruits. En général ils n'ont pas été très-abondans, mais ils n'ont pas manqués; la grande sécheresse a gâté plusieurs espaliers; nous nous sommes bien trouvé de faire arroser un espalier de pêches; mais il a fallu continuer ce soin jusqu'aux fraîcheurs de l'automne. Nous avons ainsi obtenu de magnifiques et excellentes pêches; tandis que la grande sécheresse et la chaleur loin d'avoir influé en bien sur quelques espèces même méridionales, semble avoir nui à leur qualité en les saisissant trop promptement et accélérant trop la

maturité. Les muscats ont été médiocres et même les chasselats ; les melons ont été abondans, néanmoins ils m'ont paru moins savoureux qu'à l'ordinaire, mais nous avons eu la petite satisfaction de voir un olivier, qui depuis plusieurs années est en pleine terre au jardin Botanique d'Orléans, fructifier assez abondamment et amener ses olives à maturité vers le commencement de décembre.

Vignes.

6.° La vigne retardée en février ne faisait que commencer à pousser lors de la gelée du 13 avril ; cette gelée a causé quelques dommages dans les vignobles, au sud et au sud-est d'Orléans (Saint-Denis et Sandillon, etc.) ; elle s'est peu fait sentir ailleurs. Baugenci n'a eu aucun mal ; des grêles, heureusement très-peu étendues, ont gâté quelques cantons vers la fin d'avril, particulièrement Cléry et St.-Ay ; mais néanmoins le mal ne s'est pas trouvé aussi grand qu'on l'avait craint d'abord.

En général il est connu que la récolte en vin a été très-favorable tant en qualité qu'en quantité, et la disette qui existait à cet égard a été cause que le prix s'est soutenu plus qu'on aurait dû le penser dans une année aussi abondante. Le grand nombre de maisons de vigneron réparées et reblanchies atteste le bien-être que cette heureuse récolte a répandu. La douceur de l'automne a bien

mûri le bois et l'a mis en bonne disposition pour passer l'hiver.

Bois et Plantations.

7.° Au commencement d'octobre 1817, il y a eu des gelées qui ont attaqué plusieurs bourgeons qui n'étaient pas bien aoutés ; je me suis d'abord aperçu de cet accident sur un cyprès pyramidal de six à sept pieds de haut et exposé au nord ; sa pointe a été gelée, tandis que d'autres cyprès exposés au midi n'ont point souffert. Bientôt j'ai vu que le même accident avait attaqué des jeunes taillis de chênes ; c'est surtout au printems qu'il a été facile de juger cet effet, et j'ai cru le remarquer aussi sur un mûrier rouge de Virginie.

Il est résulté de là que dans tous les bois ainsi gâtés, il n'y a eu pour la pousse du printems que des bourgeons latéraux et secondaires. En général la pousse a été médiocre ; les vents secs de la fin de mai n'ont point soutenu la sève, et la chaleur qui les a suivi a saisi quelques bourgeons faibles, plusieurs souches sont mortes dans les jeunes taillis, la pousse d'août a été retardée et presque nulle ; mais la douceur de l'automne a donné un nouveau mouvement à la végétation. — Après les premières pluies, plusieurs arbres ont recommencé à pousser, d'autres se préparaient à fleurir ; et vers le 10 décembre, époque du commencement des froids, les rosiers

de tous les mois et ceux à feuilles de pimprenelle avaient des boutons prêts à s'épanouir.

Outre cet état général de la végétation, il y a eu quelques accidens particuliers, mais trop circonscrits pour faire un tort réel, telle est la petite gelée du 16 mai, qui en plusieurs endroits a attaqué les jeunes pousses de platane et peut-être quelques chênes; telle est celle du premier juin, dont j'ai indiqué les traces très-peu sensibles.

Les nouvelles plantations ont d'abord bien réussi; mais la sécheresse et la chaleur ont fait périr un assez grand nombre de jeunes arbres; je crois cependant que le mal n'a pas été aussi grand qu'on aurait pu le craindre, et j'attribue cela aux grandes pluies du printems par suite desquelles la terre s'est maintenue plus long-tems fraîche que la surface extérieure ne semblait l'indiquer.

Le Comte J. DE TRISTAN.

na.	Primula v
	Groseille rouge
ier.	
	Amandier
	Bouleau.
	Prunus spi
e.	Prunier (plein
	Poirier (plein
	Cerisier.
	Prunus mal
rdif,	Pommier.
	Coronilla emerus
lus.	
erici-	Doronicum pardali
	Glecoma hedera
a.	Kalmia glau
ntha.	
	Robinia

le 8.	Tilleul. Abies alba. Salix alba. Sorbus aucuparia. Sorbus hybrida
le 5.	Marronier d'Inde.
Avril. le 3.	
	Feuillaison.
le 11.	
le 8.	
le 4.	
le 2.	

de bouleau et de tilleul qui avaient jauni, continuent à se
…mbent.

…e chaleur à Latouaure, une lieue nord de Meung.

…dans le lointain vers le sud-ouest.

…arroniers, tilleuls, peupliers blancs et piramidals etc., il y a
…peu vigoureux qui sont tout jaunes, il y en a même de

…le partielle vers Beaugenci.

…4 de chaleur.

…rs blancs les plus vigoureux jaunissent beaucoup et com-
…dépouiller, les châteigniers pâlissent, les noyers et les chênes
…t verts.

… chaleur.

…, tonnerre, petite grêle, fin de la sécheresse.

…lée blanche.

… beaucoup de vignobles, il y a même quelques
…nt commencé plutôt.

NOTE sur l'effet du Marnage des Terres en Sologne.

Par M. le Comte J. DE TRISTAN.

LES expériences sur l'agriculture présentent en général une difficulté à laquelle il est impossible de remédier; c'est la longueur du tems qu'elles exigent, et qui empêche de les répéter, et même souvent de les suivre avec une égale attention. Il en est peu qui puissent se faire en moins d'un an, d'autres surpassent de beaucoup cette période; ces dernières sont rarement complétées par celui qui les a commencées; aussi sont-elles souvent dépendantes de circonstances favorables qu'on rencontre difficilement. C'est une raison de plus pour les agriculteurs de faire connaître les résultats obtenus après une longue suite d'années, quand bien même on n'y trouverait pas toute l'exactitude, tous les détails que l'on pourrait souhaiter.

Ces motifs m'engagent à soumettre à la Société une expérience de 40 ans, sur le marnage des terres de Sologne. Je ne dissimule pas qu'elle laisse quelque chose à désirer, mais fera mieux qui pourra, et comme je ne m'attends pas à pouvoir la recommencer, je la donne telle qu'elle est.

La terre de l'Émérillon est située commune de Cléry, à une demi-lieue sud de ce bourg, et par

conséquent en Sologne. Elle a été gouvernée pendant long-tems par M.me de Cherelle, mon aïeule, puis par ma mère; ces deux dames ont tenu des registres avec un soin et une exactitude extrêmes; mais cela ne suffisait pas pour me fournir des résultats un peu positifs; il fallait encore, pour apprécier l'effet du marnage, que la culture fût restée à peu près la même dans un terrain dont le produit ait été constamment compté séparément. Cette condition est presque remplie par la ferme de la Baraguère, dépendante de l'Émétillon, et située à un demi-quart de lieue du château; elle a toujours été affermée à moitié.

Cette ferme, en 1778 était composée de 160 arpens de terres, sur quoi tous les ans 50 arpens étaient ensemencés en seigle. Vers 1780, on y a joint 10 arpens, et vers 1804, trente autres arpens; ainsi elle contient maintenant 200 arpens, mais on a toujours continué à n'ensemencer annuellement que 50 arpens, le surplus restant en dehors de la rotation de culture; l'augmentation du terrain n'a donc pas pu influer beaucoup sur le produit en grain, quoi qu'il ait pu en résulter d'abord un meilleur choix de terres labourables, puis des fumiers plus abondans, parce qu'on a eu la possibilité d'augmenter les troupeaux.

Le marnage de cette ferme a commencé en 1780 et elle n'a été totalement marnée qu'en 1790.

Or voici les produits par dix ans, d'après les registres dont j'ai parlé.

	Total du produit net pour le propriétaire pendant chaque dixaine d'années.	
	En Mines d'Orléans pesant 50 liv.	En hectolitres.
De 1778 à 1788	1036 m.	345 h.
De 1788 à 1798	1197	399
De 1798 à 1808	1485	495
De 1808 à 1818.	1133	377

Le marnage a produit peu d'effet sur la première dixaine d'années, car on sait qu'il n'influe pas immédiatement, et d'ailleurs il n'était pas encore complet. On voit en effet que la dixaine d'années qui n'a commencé que huit ans après le marnage, a été la plus productive, et la dixaine d'années qui a fini 28 ans après le marnage, a encore plus produit que les premiers dix ans, qui pourtant avaient peut-être déjà été influencés par la marne. A la vérité, comme j'en ai prévenu, l'agrandissement de la ferme a pu accroître un peu le produit des dernières années.

Je m'abstiendrai de toute autre réflexion à cet égard, car cette note contient tout ce que j'en

sais, et chacun peut conclure tout aussi pertinemment que moi ; j'ajouterai néanmoins qu'en attendant plus long-tems pour faire connaître le résultat de cette expérience, on n'aurait obtenu aucun avantage, car elle est à son terme. Le marnage de cette ferme est recommencé, et nous travaillons à améliorer le mode de culture.

Le Comte J. DE TRISTAN.

PROGRAMME

D'un Prix pour la Destruction de la Teigne *ou* Cuscute,

Proposé par la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, dans sa Séance publique du 18 avril 1819.

On donne le nom de *teigne*, de *cuscute*, d'*anguze de lin*, d'*épithyme*, etc., à une plante annuelle, dont les filamens, très-fins et très-rameux, n'ont point de feuilles et s'entortillent autour des végétaux. Elle germe en terre. Dès que l'extrémité de sa tige est parvenue à une plante, elle s'introduit dans sa substance, jette des rameaux qui atteignent celles du voisinage, et, de proche en proche, gagne un espace assez considérable pour qu'on trouve souvent plus d'avantage à retourner le champ qui en est infesté, encore bien que sans cet accident il eût pu fournir d'abondantes récoltes de fourrages.

Cette plante attaque surtout la luzerne, la vesce et le lin.

On a conseillé d'arracher tous les pieds attaqués par la *cuscute*, ou de les couper avec un couteau avant la floraison de cette plante, qui a lieu en été. D'autres conseillent de ratisser fortement les places, d'y répandre des plâtras écrasés

et de labourer le terrain ; d'autres proposent de couvrir ce terrain de cendres ou de chaux vive en poudre; un autre veut qu'on y applique le feu.

Ces moyens n'ont répondu qu'imparfaitement aux espérances des cultivateurs.

La Société royale, convaincue de l'importance du service qu'on rendrait à l'agriculture *si on parvenait à empêcher l'extension de la cuscute dans les champs où elle existe, et encore plus, si on pouvait découvrir une manière sûre et facile de purger de cuscute les semences de luzerne, vesce, lin*, etc., propose, pour celui qui indiquera des moyens efficaces d'opérer ce double effet, un prix de la valeur de 600 fr., qui sera distribué à la séance publique de 1822.

Les mémoires seront envoyés, francs de port, à M. *Silvestre*, Secrétaire perpétuel de la Société royale d'Agriculture de Paris.

J.

ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
d'Orléans.

QUESTION GÉOLOGIQUE

Sur les rapports qui peuvent exister entre les bancs fossiles Orléanais et les bancs fossiles Parisiens ;

Par M. le Vicomte Ferrand.

Les Annales de la Société à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser, me prouvent que les sciences physiques naturelles sont autant l'objet de vos travaux, Messieurs, que les belles-lettres et les arts. Cette considération me détermine à vous soumettre un problème qui est suggéré par l'étude du sol du département du Loiret.

MM. *Cuvier* et *Brongniart* publièrent, en 1811, sous le titre d'*Essai sur la Géographie minéralogique des environs de Paris*, un ouvrage qui fera époque.

Deux de vos collègues, Messieurs, sont cités avec éloge dans cet ouvrage ; les observations qu'ils avaient déjà publiées dans votre Bulletin, antérieurement à 1811, sur la Géologie du département, ont présenté à MM. *Cuvier* et *Brongniart* des faits qui leur ont permis, sans les avoir reconnus par eux-mêmes, de faire entrer dans l'étude du bassin qu'ils ont décrit, les rives de la Loire depuis Cosne jusqu'à Blois.

Les résultats, Messieurs, auxquels MM. *Cuvier* et *Brongniart* sont arrivés, vous sont connus; aussi ne vous les reproduirai-je point. *J'adopte leur système, c'est-à-dire l'ordre de superposition* qu'ils ont reconnu dans les onze formations qui composent le bassin des environs de Paris.

Mais depuis huit années qu'ils ont publié leur ouvrage, la science s'est enrichie de nouvelles observations. Un naturaliste étranger, M. *d'Omalius d'Halloy*, a visité le département du Loiret. Ses observations, consignées dans le Bulletin de la Société philomatique de Paris et dans le 1.er volume des Annales des Mines, éclaircissent d'une part des points qui étaient restés douteux, et de l'autre, font naître des conjectures qui, si elles se vérifiaient, conduiraient à des conséquences qui apporteraient quelques modifications dans les 4.me et 5.me formations, telles qu'elles ont été établies par MM. *Cuvier* et *Brongniart*.

Il y a déjà plusieurs années que M. *Brongniart*, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences de Paris, a annoncé que le calcaire siliceux qui constitue la 4.me formation du bassin des environs de Paris, ne devait plus faire une formation particulière, mais qu'il devait être rapporté aux terrains d'eau douce inférieurs ou de première formation, c'est-à-dire à la cinquième formation ou celle qui est intermédiaire entre le calcaire grossier marin et les gypses.

Ce terrain, intermédiaire entre le calcaire grossier marin et les gypses, n'a encore été reconnu que sur trois localités peu éloignées les unes des autres :

1.° Sur le bord de la Seine, à l'ouest, près St.-Denis;

2.° Au fond du puits de l'abattoir de la rue de Rochechouart, au nord de Paris et dans l'enceinte de la ville;

3.° Au bas du côteau de Belleville, au nord-est de Paris.

Des différences aussi manifestes que celles qui existent entre le terrain d'eau douce de ces trois localités et tout le terrain d'eau douce présenté antérieurement comme calcaire siliceux, ne seraient-elles pas un obstacle à un rapprochement entre eux? c'est ce que nous ne pouvons qu'indiquer présentement; il serait hors de notre sujet d'en faire en ce moment l'objet d'une discussion-

L'étude et la comparaison des terrains d'eau douce qui sont superficiels (1) dans le bassin des environs de Paris, ont conduit MM. *Cuvier* et *Brongniart* à regarder *le terrain d'eau douce inférieur* comme beaucoup plus abondant que les trois localités que nous venons de citer ne l'indiquent ; et c'est à ce terrain qu'ils se sont d'abord crus fondés à rapporter le terrain d'eau douce superficiel de cette grande plaine, au nord de Paris, qui s'étend depuis Claye, à l'est, jusqu'à Frépissac, à l'ouest, et du nord au sud de Louvres et Maslin, jusque dans les murs de Paris. Mais toute la circonspection avec laquelle MM. *Cuvier* et *Brongniart* s'expriment à cet égard (2) prouve combien la difficulté était grande pour distinguer les deux formations d'eau douce lorsqu'on les trouve isolées, et classer dans l'une ou l'autre de ces deux formations le terrain d'eau douce superficiel qu'ils reconnaissaient dans tel ou tel endroit.

La constance avec laquelle ils poursuivirent leurs recherches, et l'esprit d'analyse qui les dirigera les déterminèrent cependant à fixer les caractères de ces deux formations et à déterminer les lieux où l'une ou l'autre se trouvait. Mais en publiant les résultats auxquels ils sont arrivés, on

---

(1) Page 224 de l'*Essai sur la Géogr. minéralogique.*

(2) Page 230, même ouvrage.

ne saurait trop le répéter, ils ne les présentent qu'avec la plus grande circonspection et donnent lieu à leurs lecteurs de penser qu'il serait peut-être fort bien fait d'en rapporter quelques-uns de la grande plaine du nord de Paris, à la dernière formation d'eau douce ou à la supérieure. C'est ce qu'il est impossible de ne pas conclure à la lecture de la page 206 de l'*Essai sur la Géogr. minéralogique des environs de Paris*.

Mais revenons aux caractères qui peuvent les faire distinguer entre eux.

« Les terrains d'eau douce inférieurs ou de » première formation, disent-ils, paraissent être » de la même époque que le gypse des environs » de Paris. Ils sont donc ou dans le gypse même » ou immédiatement sous le gypse ou sur le » gypse, ou enfin à la place que devrait occuper » le gypse quand celui-ci manque; ils sont placés » immédiatement sur le calcaire marin ou sur le » grès marin qui paraît faire partie de ce calcaire » et en former les assises supérieures.

» Ce premier terrain d'eau douce est ordi- » nairement calcaire; il renferme des rognons » siliceux, mais il n'est jamais complétement sili- » ceux. Il présente pour coquilles caractéristiques » le *cyclostoma mumia*, le *limneus longi-* » *scatus* et des *paludines*. On n'y trouve ni » *potamides* ni *helices*.

» Le terrain d'eau douce supérieur, ou de

» seconde formation, est le plus nouveau et le
» dernier des terrains. Il est donc ordinairement
» sur les plateaux les plus élevés au-dessus des
» grès sans coquilles, du sable argillo-ferru-
» gineux et des meulières sans coquilles. Le gypse
» ou les marnes qui le représentent, quelques
» minces qu'elles soient, sont entre ce terrain
» d'eau douce et le calcaire marin inférieur; il
» n'est donc jamais immédiatement placé sur ce
» calcaire, quoiqu'il puisse toucher de très-près
» la seconde formation marine, celle qui est
» supérieure au gypse quand les sables et les grès
» sans coquilles, et les grès marins supérieurs qui
» la recouvrent ordinairement n'existent pas, ou
» quand ils sont très-minces. Il est quelquefois
» entièrement calcaire et fort épais; mais il est
» aussi quelquefois entièrement siliceux. Les co-
» quilles caractéristiques sont :

» Les *potamides*;

» Les *helices*;

» Les *limnées cornées*.

« Nous n'y avons jamais vu de *cyclostoma*
» *mumia*. »

Tous les terrains d'eau douce des environs de Paris peuvent-ils se rapporter à l'une ou à l'autre de ces deux formations? c'est ce qui est à constater : et les caractères que MM. *Cuvier* et *Brongniart* leur assignent, doivent-ils se retrouver avec une constance telle qu'il en résulte pour nous

un principe fixe auquel nous aurons à rapporter toutes nos observations? c'est ce que nous ne pouvons affirmer.

Ainsi que MM. *Cuvier* et *Brongniart* l'avaient annoncé dans leur ouvrage, il a été constaté par M. *d'Omalius d'Halloy*, que quoique les diverses formations qui composent le terrain du bassin de Paris paraissent superposées horisontalement les unes sur les autres, elles ont une pente vers le sud assez prononcée pour pouvoir affirmer, 1.° que la formation la plus inférieure est celle qui vers le nord atteint la plus grande hauteur; 2.° qu'elle disparaît la première sous celle qui lui a succédé, ou la seconde en venant du nord vers le midi; 3.° que la seconde, en plongeant vers le midi, disparaît aussi sous la troisième, et successivement pour les autres.

Cette disposition est bien représentée par une coupe, du midi au nord, de tout le bassin des environs de Paris, que M. *d'Omalius d'Halloy* a ajoutée à son mémoire. Il la fait partir de Hirloo, sur la frontière du département du Nord et du département de l'Aisne, et l'étend jusqu'à Guéret, département de la Creuse, en passant par les villes de Laon, Dammartin, Paris, Étampes, Orléans, Salbris, Bourges, Saint-Amand et Boussac.

Selon ce naturaliste distingué, dont plusieurs de vous, Messieurs, ont pu juger le zèle pour la

géologie, la dernière formation ou le terrain d'eau douce supérieur qui devient très-puissant entre Étampes et Orléans, et que l'on voit d'abord reposer sur les sables et les grès autour d'Étampes, constitue la superficie de la région connue sous le nom de *Beauce*. Il s'abaisse en s'approchant de la Loire, où il se cache sous un dépôt sableux, et son extrémité méridionale repose immédiatement sur la craie.

Lors de la publication de leur ouvrage, MM. *Cuvier* et *Brongniart* pensaient que tout le calcaire des bords de la Loire, près d'Orléans, (1) devait être rapporté à leur 4.me formation, le calcaire siliceux.

M. *Brongniart*, rapportant actuellement le calcaire siliceux au terrain d'eau douce de première formation, qui est toujours inférieur au gypse, aux marnes marines qui les surmontent, et aux sables et aux grès qui ont encore été formés depuis, il en résulte que dans l'état actuel des choses il y a deux opinions sur le calcaire des bords de la Loire, près d'Orléans.

La première, celle qui tend à les faire regarder comme appartenant aux terrains d'eau douce de première formation. Cette opinion, communiquée par M. *Brongniart* à ses élèves dans ses leçons publiques, ou à ses collègues dans des conférences

(1) Page 138 de l'*Essai sur la Géogr. minéralogique.*

particulières, quoique nouvelle ou postérieure à 1811, n'en repose pas moins sur les faits consignés dans l'*Essai sur la Géographie minéralogique*, publié en 1811, mais repris, discuté et analysé depuis cette époque, de manière à en tirer de nouvelles conclusions.

La seconde, celle de M. *d'Omalius d'Halloy*, d'après laquelle il faudrait sans aucun doute placer ces calcaires dans les terrains d'eau douce les derniers formés ou le terrain d'eau douce de formation supérieure.

Dans la description que nous avons déjà citée des terrains d'eau douce superficiels (1) dans le bassin des environs de Paris, et leur classification proclamée par MM. *Cuvier* et *Brongniart* dans les terrains d'eau douce de première ou de seconde formation (2), on voit que ces deux naturalistes indiquent dans tous les environs d'Orléans et dans toute la Beauce un terrain de calcaire d'eau douce d'une épaisseur considérable, qu'ils rapportent *au terrain d'eau douce de dernière formation*.

En adoptant, Messieurs, leurs observations, il faudrait en conclure, lorsque M. *d'Omalius d'Halloy* ne voit, des hauteurs d'Étampes, à

(1) Page 224 de l'*Essai sur la Géogr. minéralogique*.

(2) Pages 230 et 232 du même ouvrage.

travers la Beauce jusqu'à la Loire, que la *première formation d'eau douce :*

1.° Que l'une et l'autre existent;

2.° Qu'elles sont séparées à Étampes par les formations intermédiaires, savoir la 6.°, la 7.° et la 8.°, ou les gypses et leurs marnes marines; les sables et les grès non coquilliers et les grès marins supérieurs;

3.° Que la vallée d'Etampes est assez profonde pour y acquérir la conviction que de ces trois formations intermédiaires entre les deux formations d'eau douce, la 7.° ou les sables et les grès y existent avec une grande épaisseur, mais qu'ils s'enfoncent sous le terrain d'eau douce supérieur ou de dernière formation, sans qu'on puisse assigner à quelle distance d'Étampes à Orléans ils viennent finir;

4.° Que si la 6.° et la 8.° de ces formations intermédiaires ou les gypses avec leurs marnes marines, et les grès marins supérieurs existent encore du côté d'Étampes, soit qu'ils soient visibles ou point visibles, elles plongent aussi vers le midi sans pouvoir, comme pour la 7.° formation, dire en quel point elles finissent;

5.° Que nécessairement ces trois formations finissent en un point quelconque ou séparément, par la raison que celle qui les a précédées, *ou la première formation d'eau douce*, vient repa-

raître sur les bords de la Loire au-dessus et au-dessous d'Orléans; et que celle qui les a suivies, ou *la dernière formation*, règne constamment d'Étampes à Orléans, où on la voit dans le premier de ces lieux recouvrir la grande formation des sables et des grès; et, dans le second, recouvrir et s'appliquer immédiatement sur le terrain *d'eau douce de première formation ou inférieur*.

6.° Enfin, qu'attendu l'élévation de la Loire à Orléans, de 67 mètres au-dessus de la Seine à Paris, de la porte Bannier, de 93 mètres au-dessus du même point, et enfin, du pavé de la Montjoie, de 106 mètres encore au-dessus (1), *ce terrain d'eau douce inférieur ou de première formation*, après avoir plongé comme les formations antérieures vers le midi, se relève beaucoup, puisqu'il disparaît à la montée d'Arpajon en venant vers Étampes, et qu'on n'en trouve plus aucun vestige ni dans le bas, ni de l'un ou de l'autre côté de cette vallée.

Cette diversité d'opinions entre M. *d'Omalius d'Halloy* et MM. *Cuvier* et *Brongniart* ne peut cesser qu'en faisant, dans les vallées de l'un ou de l'autre côté de la route de Paris à Orléans, des recherches qui pourront présenter plus de

(1) Ces élévations sont données par *Picard* l'académicien, qui, sur la demande de Louis XIV, fit un nivellement de Paris à Orléans.

faits que l'observateur ne peut en recueillir dans la vallée à Étampes.

Déjà l'un de vous, Messieurs, a fait connaître, dans le Bulletin de vos Séances, l'ordre de superposition des diverses formations visibles dans la vallée d'Essonne, aux environs de Pithiviers et de Malesherbes. Ce travail, riche de faits, prouve la formation des sables et des grès, où la 7.me de MM. *Cuvier* et *Brongniart* disparaît sous le *calcaire d'eau douce*, et que ce dernier ne peut se rapporter qu'au terrain *d'eau douce de dernière formation ou d'eau douce supérieur*.

Les coquilles qui s'y trouvent, sont :

1.° Des Helices.
2.° Des Cyclostomes.
3.° Des Planorbes.
4.° Des Lymnées.
5.° Des Bulimes.

Il nous reste à savoir, Messieurs, comment ce terrain d'eau douce de dernière formation se comporte en venant des environs de Malesherbes par la forêt d'Orléans, sur les bords de la Loire, où il paraît qu'on retrouve encore du côté de Jargeau le calcaire siliceux, ou le calcaire d'eau douce de *première formation*, ou le terrain d'eau douce inférieur.

D'après tout ce que nous avons eu l'honneur de vous dire, Messieurs, et pour faire cesser cette

diversité d'opinions sur un fait qui existe sous nos yeux, il s'agit 1.° de constater si dans d'autres vallées que celles d'Étampes et d'Essonne, telles que celles qui remontent du Loir en Beauce, ou du Loing dans le Gâtinais, on n'y trouverait pas la grande formation des sables et des grès ou la 7.° de MM. *Cuvier* et *Brongniart*, et si elle ne disparaîtrait pas en s'enfonçant sous le *terrain d'eau douce de dernière formation ou le terrain d'eau douce supérieur.*

Et 2°. de s'assurer si les calcaires d'eau douce des rives de la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, appartiennent bien à ce calcaire siliceux que MM. *Cuvier* et *Brongniart* présentent dans leur *Essai sur la Géographie minéralogique* comme une formation particulière, dont ils faisaient la 4.° dans la superposition des onze formations des environs de Paris, mais que depuis M. *Brongniart* a professé faire partie de la *première formation d'eau douce*, ou la formation d'eau douce inférieure qui est la 5.° de leur système.

Tel est, Messieurs, le but que je me suis proposé, ayant été amené dans votre département; il a eu l'approbation de plusieurs de vos collégues, et dès-lors j'ai cru pouvoir vous le soumettre. Réunissons-nous pour l'atteindre, et tandis que les mêmes terrains plus rapprochés des rives de la

Seine fixeront mon attention, et que j'oserai dévoiler ce qu'ils ont encore d'incertain, ou ce qui n'a encore pu être convenablement interprété, consacrez, je vous prie, quelques momens à la solution du problême dont je me suis permis de vous faire entendre la proposition.

ORLÉANS, 19 juin 1819.

HERICART, Vicomte FERRAND,
Docteur en Médecine.

NOTE GÉOLOIGQUE

Sur les environs de Dieppe; *par* M. LOCKHART,

LUE à la Société des Sciences d'Orléans, le 18 juin 1819.

LA Géologie, différente de la Minéralogie, ne comporte que des observations faites sur le terrain même. Il faut suivre et rechercher à de grandes distances les mêmes bancs, ou solides ou sablonneux, et reconnaître les corps organisés qu'ils contiennent; il faut observer leurs positions respectives dans les faces abruptes des montagnes et collines. Enfin il faut comparer des observations faites dans un canton et dans une province, avec des observations faites dans d'autres cantons et dans d'autres provinces.

On conçoit aisément quelles courses et quels voyages deviennent nécessaires pour obtenir des résultats comparables sur une grande étendue de pays: les travaux d'un homme sont insuffisans.

Les recherches partielles (1) préparent donc des

---

(1) Le célèbre auteur qui a donné à la géologie une direction toute nouvelle et un si haut degré d'intérêt, en l'appliquant à l'histoire ancienne du globe, par l'étude des fossiles, encourage la méthode des observations sur des terrains limités; il dit : « Appliquée successivement à d'autres cantons, elle fourni-

matériaux utiles à la science : cette considération seule me détermine à communiquer à la Société des observations que quelques loisirs et un court séjour à Dieppe m'ont permis de faire dans les environs de cette ville.

Mon goût particulier pour la peinture m'entraînait ordinairement vers les points les plus agrestes et les plus élevés de la côte, ces lieux étaient aussi les plus favorables aux observations géognostiques et à l'étude de la géologie. (1) Les côtes des environs de Dieppe sont escarpées en falaises assez grandes, les vallées et les rivières qui se rendent à la mer y ont formé des ruptures qui permettent d'étudier l'intérieur du sol, soit sur les flancs de ces vallées, soit dans les déchiremens même de la falaise.

Le cap de Lailly, près de Ste.-Marguerite, est le point de la côte qui m'a présenté les plus beaux

---

» rait bientôt des résultats généraux importans, et ra» mènerait par degré une science trop long-tems nourrie » de conjectures illusoires, à la marche rigoureuse » des autres sciences naturelles. » (*Cuvier*, animaux fossiles.)

(1) J'ai été porté à ces recherches par le désir de faire l'application des belles observations de MM. *Cuvier* et *Brongniart*, et de reconnaître les lois constantes qu'ils ont découvertes dans l'arrangement des couches qui composent le bassin de Paris. (Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris.; MM. *Cuvier* et *Brongniart*.

escarpemens et les déchiremens les plus récens et les plus nombreux; j'ai pu parvenir au pied même de ces escarpemens, et en étudier les diverses faces avec la certitude de ne point asseoir mes observations sur des éboulemens, mais sur les bancs en place. Je vais donner la description des couches qui composent ce cap, ce sera un point connu qui pourra servir de comparaison pour les observations plus générales qui pourront être faites par la suite, ou qui existent déjà sur cette contrée.

Plusieurs étages au-dessus du niveau de la mer m'ont présenté l'ordre de couches suivant (1).

1°. Terre végétale, 4 décimètres;

2°. Un lit de limon d'atterrissement, composé de cailloux de transport qui sont en grande partie bleus et blancs et parfaitement roulés. Ces cailloux sont enveloppés dans une espèce de ciment rare, ferrugineux et argilo-sablonneux. Ce lit varie de 5 décimètres à 2 mètres. Sa démarcation avec les couches inférieures est très-tranchée, la ligne de séparation est parfaitement nette, et forme une courbe très-sinueuse à de petites distances. Ce lit manque lorsque les inférieurs s'élèvent.

3°. Un banc d'argile brune, grisâtre, fragmen-

---

(1) Je commence par les couches supérieures, observant que les hauteurs perpendiculaires des différens lits n'ont pas été mesurées géométriquement, mais seulement par approximation et qu'elles varient à des distances diverses, en raison de l'élévation de la craie.

taire, homogène, variant de couleur, par lits plus ou moins nuancés par le fer, passant au jaune. Ce banc a de 5 à 6 mètres d'épaisseur; il manque également lorsque les lits inférieurs élèvent leur niveau. On le retrouve dans les plaines toujours sous le lit de transport (1).

4°. Lit de sable gris homogène, 8 décimètres;

5°. Lit de sable jaune, argillo-ferrugineux, en couches dures, brunes, feuilletées, très-ferrugineuses. Les couches extrêmes de ce lit sont fortement liées par le fer en plaques, brunes : ce lit a 4 mètres;

6°. Lit de sable blanc, jaune, pulvérulent à grain fin, contenant des morceaux réguliers de fer sulfuré, concrétionné, mammeloné en forme de petits cones noirs. Ce lit a 4 mètres.

7°. Un second banc très-puissant d'argile (2)

---

(1) Cette argile m'a paru avoir tous les caractères minéralogiques de l'argile plastique de *Brongniart*, elle fait pâte avec l'eau, devient luisante par le frottement et ne fait pas effervescence avec les acides, mais elle en diffère par sa position, étant séparée de la craie par de grandes masses de sable.

(2) Dans le second banc, l'argile m'a paru avoir les caractères minéralogiques de l'argile figuline de *Brongniart*, elle se rapproche de celle qu'on a observée à Marly, contenant des débris de coquilles, et que les ouvriers appèlent fausses glaises. Mais elle se range aussi parmi les argiles plastiques par les caractères géologiques, puisqu'elle paraît être ici placée immédiatement

bleue, noire, marbrée de rouge, ductile, contenant des lits de calcaire coquillier, en fragmens et en plaques, des amas immenses et horisontaux de coquilles, brisées et entières, bivalves et turbinées; des lits minces de sable coquillier, des filons de lignite, des masses sphériques de fer sulfuré radié. Ce banc étant le plus intéressant par les corps organisés qu'il contient, je vais en décrire toutes les couches dans l'ordre où elles se présentent.

a = Argile bleuâtre marbrée de rouge, effleurissant sur ses faces le sulfate de fer en jaune. La démarcation, avec le sable supérieur, est très-tranchée et très-nette; on n'y voit point encore de coquilles: 2 mètres.

b = Un lit de fragmens calcaires coquilliers, dont les morceaux sont épars horisontalement dans l'argile.

c — Continuation du banc d'argile, bleu, noir, avec des lits horisontaux, d'un décimètre d'épaisseur, de coquilles très-abondantes, très-pressées et tumultueusement déposées. Ces lits, très-nombreux, sont à deux décimètres les uns

sur la craie. Elle ne fait pas effervescence avec les acides et m'a paru plus onctueuse à mesure qu'elle se rapproche de la craie. Les caractères minéralogiques des deux espèces d'argile se confondent peut-être ici par une transition insensible.

des autres, et très-tranchés dans le banc glaiseux par leur couleur blanche. Cette portion du banc, n°. 7, a une épaisseur de 4 mètres.

d = Un lit mince de sable blanc, quartzeux, ne contenant que des coquilles bivalves, plus rares que celles qui sont dans l'argile même et toutes entières, 2 décimètres.

e = Continuation du banc, n°. 7, avec les mêmes lits de coquilles que dans la couche *c*, 6 mètres.

f = Suite du banc n°. 7; on ne voit plus les lits de coquilles, dans quelques endroits on trouve deux filons parallèles de lignite (1) sous les lits coquilliers. Ces filons ont 2 décimètres d'épaisseur, sont dans l'argile même et séparés les uns des autres par un intervalle d'un mètre.

8°. Sous le banc d'argile dont je viens de donner la description, on trouve des blocs énormes de grès mameloné, très-dur, à grain fin, et contenant des morceaux de silex : ces masses sont tumultueusement placées et environnées d'un sable blanc pulvérulent. La position de ces grès fait présumer qu'ils font partie d'une formation marine, elle diffère de celle des grès des environs de Paris, qui se montrent ordinairement dans la formation du calcaire marin, ou dans une position encore plus élevée. Je n'y ai point trouvé de fossiles assez

---

(2) Lignite friable de *Brongniart.*

caractérisés pour fixer leur origine d'une manière positive. Cette masse est de 7 mètres.

9°. En plusieurs endroits on trouve des masses considérables d'une roche très-dure, dont la pâte est calcaire, elle contient des silex roulés, des silex noirs à surface blanche liée dans la pâte, et des noyaux calcaires à dendrites noires; ces masses ordinairement plates à leurs surfaces supérieures, reposent sur la craie et se lient avec elle par passage insensible; elles s'amincissent et se réduisent en plaques à mesure que la craie s'élève, et disparaissent entièrement lorsque celles-ci se montrent à la superficie du sol. Souvent elles sont recouvertes par la terre végétale, d'autres fois elles se présentent en éboulement sur le penchant des vallées; alors elles sont en larges tables prismatiques de plusieurs mètres de dimension, et leur aspect est celui du calcaire siliceux et de certains calcaires d'eau douce de l'Orléanais. Leur couleur extérieure est celle des roches exposées depuis des tems très-longs à l'influence des phénomènes atmosphériques, et elles paraissent avoir résisté aux causes qui les ont déplacées de leur position primitive (1). J'ai examiné ces roches avec attention

(1) J'ai montré un échantillon de cette roche à M. *Brongniart*; ce savant minéralogiste a bien voulu l'examiner, il la regarde comme une brêche calcaire.

On en rencontre des blocs considérables à St.-Aubin-sur-Scie, près la grande route de Rouen, au ha-

parce qu'elles ne paraissent pas avoir été remarquées dans les autres pays où la craie se montre à découvert. J'y ai trouvé, après de grandes recherches, un fragment de coquilles du genre pinna;

9°. Vient enfin la formation crayeuse, la plus puissante de ces contrées, et qui supporte toutes les autres. Elle s'élève perpendiculairement à 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y trouve des lits parallèles et horisontaux de silex pyromaques bruns en fragmens irréguliers. Ces lits sont distans les uns des autres de 4 décimètres à 3 mètres. Ordinairement on voit immédiatement au-dessus de ces lits de silex un autre lit de même nature, mais disposé en plaques minces d'un centimètre à 4 décimètres. Les silex de ces différens lits sont noirs ou zonés, leur surface est blanche et se confond insensiblement avec la craie qui les enveloppe. On en trouve aussi des fragmens épars sans ordre entre les bandes parallèles. La masse de craie paraît elle-même divisée horisontalement en assises qui n'ont aucun rapport avec les bandes de silex : ces assises sont de 8 décimètres. La craie et les silex renferment des débris de corps organisés.

Ici la craie s'enfonce sous le niveau de la mer; je n'ai pu examiner les couches sur lesquelles elle repose. Les flots battent journellement le pied de ces escarpemens, et font tomber successivement dans la mer les parties supérieures. Les débris les

---

meau de Pourville et dans beaucoup d'autres lieux aux environ de Dieppe.

plus tendres se délayent, et les silex qu'ils contiennent sont roulés par les vagues et forment cette immense quantité de galets arrondis qui sont chariés le long des côtes, et encombrent l'entrée des ports et des vallées.

Sous le cap de Lailly la base crayeuse de l'ancienne falaise, ainsi détruite, s'observe encore en mer jusqu'à 500 pas du rivage actuel; la marée basse la laisse entièrement à découvert. D'énormes blocs de grès y restent seuls épars, et opposent aux vagues blanchissantes leurs masses immobiles; les navigateurs en aperçoivent au loin les noires sommités et s'en éloignent avec frayeur.

L'inspection des grès en place sur la falaise actuelle ne laisse aucun doute sur le gissement ancien de ceux qu'on voit dans les eaux; on peut affirmer, par analogie, qu'ils étaient au-dessus de la falaise qui n'existe plus. J'ai pu les examiner dans le court intervalle des marées, leur surface plus ou moins altérée annonce le degré d'ancienneté de leur chûte, et ils semblent rester maintenant pour servir de mesure aux envahissemens progressifs de la mer.

En aucun lieu peut-être on ne peut mieux appliquer cette savante théorie, au moyen de laquelle un naturaliste célèbre (1), faisant concorder la science avec les traditions religieuses, a calculé

(1) *Cuvier.*

l'âge du monde actuel par la quantité de falaises détruites.

Il me reste maintenant à désigner les fossiles que j'ai observés dans les couches que je viens de décrire. Ils ont présenté les espèces suivantes :

Craie et Silex. . . .	Fragmens de la grande coquille pinnoïde de la craie de Meudon. (1)
	Un Peigne.
	Un Echinoderme qui est peut-être le spatangus cor-anguinum.
	Un autre Echinoderme qui est probablement l'Ananchites ovata.
Brèche calcaire. . .	Fragmens de la même coquille pinnoïde de Meudon.
Grès.	Trace incertaine et indéterminable.
Banc d'argile. . . .	Une grande huitre.
	Une petite huitre.
	Cerithium angulosum.
	Cerithium thiara.
	Cerithium plicatum ?
	An cytheræa nitidula ?

(1) Peu exercé encore à la nomenclature des coquilles fossiles, j'ai craint de m'en rapporter à mes propres connaissances sur cet objet. Mon collègue et ami M. le comte de *Tristan*, très-versé dans cette partie de l'histoire naturelle, a bien voulu se charger de cette désignation. Je le prie d'en agréer mes remercîmens.

Sables du banc d'arg.[le] Une coquille voisine des Cyclades et qui paraît appartenir au nouveau genre Cyrène de M. de Lamarck, genre regardé comme fluviatile.

Fragmens calcaires du banc d'argile. Coquilles en nature.

Une Moule striée en long, nacrée, et longue de 4 à 5 lignes.

Une coquille très-petite, à peine longue d'un tiers de ligne, assez abondante, et qui paraît aussi une petite moule.

Une nérite ou néritine extrêmement petite et dont un seul fragment s'est montré.

Empreintes.

Une Donace.

Une Lucine ? ou Cyclade ?

Un Cerithe, voisin du Cerithium mutabile.

Un petit Cerithe, voisin du Cerithium turritellatum.

En s'éloignant des côtes on retrouve souvent à la superficie des plaines les couches que j'ai décrites, et toujours dans le même ordre de superposition. De cette succession de couches diverses dérivent naturellement les variations qu'on observe dans l'espèce et la fertilité des terres ; ainsi elles

sont fertiles, arides, humides, pierreuses ou stériles, selon que la formation crayeuse s'élevant ou s'abaissant, la terre végétale, les sables, les glaises, les grès ou la craie elle-même, se montrent à la surface cultivée.

Je n'entreprendrai point ici d'indiquer les nombreuses et utiles applications que l'on peut faire de la connaissance géognostique du sol que l'on habite aux travaux de l'agriculture et des arts, ce serait sortir de l'objet que je me suis proposé, qui a été la comparaison des observations analogues faites dans d'autres pays.

L.

RAPPORT

Fait à la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, dans sa Séance du 2 juillet 1819, *par M. le Baron* De Morogues, *sur les deux Mémoires de Géologie lus par MM. le Vicomte* Ferrand *et* Lockhart, *dans la Séance du* 23 *juin* 1819,

Au nom de MM. le Comte de Tristan, Lockhart *et le Baron* de Morogues, *chargés d'examiner le premier Mémoire ;*

Et de MM. le Comte de Tristan, Fougeron, *et le Baron* de Morogues, *nommés pour examiner le second.*

Chargé par vos deux commissions, Messieurs, de vous transmettre le résultat de l'examen qu'elles ont fait des deux mémoires de géologie qui vous ont été lus dans votre dernière séance, par MM. le Vicomte *Ferrand* et *Lockhart*, la connexité de leurs ouvrages m'a déterminé à ne vous faire qu'un seul rapport sur ces deux objets. Cette méthode nous a paru convenable autant pour éviter les redites indispensables dans deux rapports aussi analogues, que pour vous faire sentir davantage les rapprochemens utiles qui peuvent être faits entre les observations importantes de

M. *Lockhart*. La question judicieuse posée par M. *Ferrand*, et le beau travail exécuté par MM. *Cuvier* et *Brongniart*, auquel les savantes recherches de M. *Omalius* d'*Halloy* ont ajouté un plus grand prix.

La géologie, sortie maintenant de la sphère des hypothèses, est prête à s'élever au niveau des sciences exactes, depuis que, fondée sur l'expérience, elle s'est affranchie, comme les autres branches de la physique, des entraves apportées à sa marche par tous ces systêmes brillans dont le vain éclat loin d'ajouter à la science ne servait qu'à ralentir ses progrès en fascinant les yeux de l'observateur.

Aujourd'hui, grace à la rectitude et à l'esprit d'analyse que le flambeau de la philosophie a porté dans tous les genres d'études, la géologie s'élevant sur des faits nombreux, rassemblés avec art, dédaigne enfin tous ces romans, plus ou moins ingénieux, sous le poids desquels elle semblait devoir rester concentrée dans l'empire des chimères. Il nous importe peu comment et dans quel tems eurent lieu les révolutions de la terre; nous laissons maintenant les futilités de ce genre s'ensevelir pour jamais sous la poussière de la vieille école; ce sont des faits qu'il nous faut rassembler; ce sont des comparaisons de faits qu'il nous faut obtenir.

C'est aussi sous ce rapport, Messieurs, que nous

avons apprécié les deux mémoires que vous avez daigné soumettre à notre examen ; nous avons reconnu, comme vous, dans le mémoire de M. *Ferrand*, l'importance de la question que ce savant naturaliste a soumise à votre sagacité, et nous avons apprécié les grands avantages que sa solution peut vous offrir sous le rapport des recherches minéralogiques que l'intérêt des arts comme celui de la science peuvent désormais déterminer. Ainsi, la solution de cette question importante peut conduire à la découverte de plusieurs minéraux utiles, en faisant connaître au-dessus ou au-dessous de quelles couches il est sage de présumer leur existence. Si notre calcaire siliceux des environs d'Orléans est de la même formation que le terrain d'eau douce inférieur des environs de Paris, ce serait vainement que nous le percerions pour rechercher au-dessous des grès, des sables et des gypses ; si au contraire il est de la formation d'eau douce supérieure, ces recherches peuvent se faire avec quelque espoir de succès.

Si, comme quelqu'un de nous aime à le croire, nous possédons dans les environs d'Orléans, et surtout du côté de Fay et de Pithiviers, les deux formations d'eau douce des environs de Paris, il devient plus probable que des fouilles profondes et surtout qu'un sondage habilement dirigé pourront faire découvrir les gypses et le grès entre les

deux formations dont on aurait déterminé des affleuremens superficiels.

Tel peut être le résultat de la solution du problême que M. *Ferrand* vous a proposé, mais ce n'est pas à la seule découverte du plâtre, si utile à l'architecture, et du grès, si précieux pour le pavage des routes de tous genres, que cette solution peut donner lieu; il est encore d'autres besoins que la recherche de certains minéraux peut satisfaire; l'agriculteur de la Beauce, en reconnaissant la superposition des couches dont il effleure la surface, saura sous laquelle il doit trouver la terre blanche qu'il emploie si utilement dans ses constructions rurales, et l'agriculteur du Val, ou de la Sologne, conservera, en traçant son sillon, l'espoir de découvrir la Marne précieuse dont l'expension prudente doit assurer le succès de ses travaux. L'habitant éloigné des carrières en exploitation, en découvrira quelquefois dans son voisinage, et guidé par la même théorie, celui pour lequel le sable ou l'argile seront utiles à rencontrer, saura quand il devra dépenser des sommes importantes pour les trouver à proximité du lieu qu'il habite.

Si ces espérances que nous nous plaisons à vous offrir pouvaient encore vous sembler peu fondées, nous les étayerions par des exemples récens suivis de résultats opposés. Nous vous dirions que naguère des administrateurs estimables, n'écoutant que leurs vues philantropiques, prétendirent établir

un puits foré dans votre ville, à l'instar de ceux qui sont si utilement pratiqués dans la Flandre, et vous vous rappelleriez aussitôt qu'après de grandes dépenses leurs recherches furent infructueuses. Si les auteurs de ce projet chimérique dans Orléans eussent comparé la nature et la position des couches de notre sol à celle du sol de la Flandre, ils eussent été promptement détournés de leurs idées; mais il n'en eût point été de même des savans qui, guidés par le flambeau de la nature, ont fait depuis quelques années des découvertes du plus grand intérêt pour la France : c'est en les citant que j'aimerai à vous rappeler que, consultant les caractères de la roche et la présence du schéclin ferrugine, un ingénieur habile a découvert il y a peu d'années, proche de Saint-Léonard, dans le département de la Haute-Vienne, une mine d'étain, métal précieux pour lequel la France est encore tributaire des autres états, et dont la position des mines de la Cornouaille a depuis peu de tems fait découvrir des affleuremens sur les côtes de Bretagne. Je vous dirai encore que, par suite de recherches habilement conduites, le département de la Meurthe vient de s'enrichir de mines de Sel-Gemme, dont la richesse semble surpasser celle des mines de la Pologne, et je ne me tairais point sur les présens multipliés que la science du géologue, aidé de celle du minéralogiste, ne cesse de nous offrir chaque jour.

Mais, Messieurs, cette digression, en s'étendant, nous détournerait trop de notre but principal, et devient inutile pour vous convaincre de l'importance de la solution de la question que M. *Ferrand* a posée avec autant de talent que de justesse; il s'est étayé à chaque pas sur les faits qu'il a su rassembler avec art, et nous aimons à vous féliciter de voir vos Annales s'enrichir du fruit de ses travaux qui pourront un jour conduire à des découvertes utiles.

Il en sera sans doute de même de la superposition des couches observées proche de Dieppe, par M. *Lockhart*, bien que dans ce moment nous ne possédions point encore assez de connaissances locales pour déterminer leur position relativement à celles qui forment le sol des environs de Paris et d'Orléans; il est cependant probable que l'observation des lieux intermédiaires jettera une grande lumière sur les rapports qui peuvent exister entre elles; tous les faits bien observés sont précieux dans l'histoire de la nature, et tous ont entre eux des rapports qu'il est nécessaire de connaître. Ces motifs, Messieurs, nous font paraître le travail de notre collègue d'une utilité évidente, il l'est même plus pour le moment que celui que M. *Ferrand* vous a offert, parce qu'il est tout entier en observations, et que c'est la connaissance des faits qui donne celle de la nature.

Nous concluons donc à l'impression du mé-

moire de M. *Lockhart*; nous vous invitons à le prier de vous communiquer les résultats des recherches subséquentes qu'il se trouvera à même de faire, et nous ne doutons point qu'une série de faits aussi exactement précisés contribuerait beaucoup au succès de vos Annales.

RAPPORT

Fait à la Société sur l'ouvrage de M. J. Charl. HERPIN, etc.; *intitulé* : de la Graisse des Vins, etc; *par* M. RIPAULT.

MESSIEURS,

VOUS m'avez fait l'honneur de me charger de diriger l'extrait d'un mémoire qui a remporté le prix dans l'une des Académies de province. Ce Mémoire dont il vous a été fait hommage par par l'auteur, traite d'un sujet de haut intérêt pour un département qui, comme le nôtre, doit une portion importante de sa richesse rurale à la culture de la vigne, et de sa richesse commerciale à l'entrepôt des vins de l'ouest et du midi de la France.

Le titre qu'il porte, expose l'objet, indique la distribution des matières et l'ordre suivi pour les discuter, d'une façon si nette et si

complète, qu'il est nécessaire d'en effectuer la transcription entière ; la voici....

« *De la Graisse des Vins*, des phénomènes de cette maladie, de ses causes, des moyens d'y remédier, et de ceux de la prévenir, suivis de la comparaison chimique des moyens proposés, avec ceux qui sont indiqués par les œnologistes et les chimistes les plus habiles. Mémoire qui a remporté le prix proposé par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du Département de la Marne, dans sa séance publique du 26 août 1818 ; par J. Charles *Herpin*, membre de plusieurs Académies dont suit l'énumération..... Imprimé par ordre de la Société.... seconde édition. »

Cet argument est sainement développé dans le cours de l'ouvrage ; et nous croyons qu'il n'a jamais été publié sur aucune branche de l'œnologie, considérée comme doctrine de la fabrication et doctrine de la conservation des vins, un opuscule aussi régulier selon la méthode, aussi exact selon la science, aussi judicieux quant à la liaison de la cause et de l'effet. En voyant aussi bien remplies les conditions du programme d'une question utile, dans une matière où la distribution et l'emploi des moyens se ressemblent toujours, quant au fond, je ne puis m'empêcher d'exprimer le désir que la connaissance de ce livre se propage dans notre Département. Le

vin n'y subit-il pas en effet les deux préparations capitales qui pour le convertir soit en eau-de-vie, soit en vinaigre, nécessitent son accumulation dans de grands dépôts où doivent se manifester plusieurs causes d'altération? Celle dont on signale ici le caractère et le remède tient parmi elles le premier rang, elle est la plus dommageable.

Les propriétaires éclairés, ceux qui aiment à se rendre compte de la raison des choses, afin d'être en état de la propager de proche en proche, de la faire parvenir par la voie de l'entretien familier dans l'intelligence des cultivateurs et des hommes de métier, lesquels ne consentent pas volontiers à aller chercher dans les livres des perfectionnemens pratiques; les commerçans qui exercent leur industrie sur les vins, trouveront dans ce mémoire, et dans l'exposé comparatif qui le suit, une sorte de prototype de la méthode qu'il leur faudra rencontrer dans les traités analogues pour qu'ils se déterminent à déférer confiance au savoir de l'auteur. Ils pourront en outre constater cette considération, qu'un procédé parfaitement conforme à la doctrine, étant reconnu bon, devient par cela même en quelque manière spécial et exclusif, qu'il est l'étalon qui fixera à leur vraie valeur tous les autres procédés, quelqu'autorité que leur ait donnée le tems en

F 2

dépit de l'expérience, ou tout au moins en dépit de l'incertitude des résultats empyriques, que l'on qualifie résultats de l'expérience. Il ne leur échappera point que celui-là condamne tous les autres, en laissant voir, que fondés sur quelques principes sains, associés à des recettes hasardeuses, ils mêlent dans l'emploi le bien au mal ; parce qu'ils mêlent dans la théorie le vrai au faux ; que les meilleures de ces recettes n'atteignent qu'une partie de l'effet prétendu, ne l'atteignent que temporairement, et ne sont en général autre office que celui de palliatifs. Or voilà comme d'un seul livre et d'un seul sujet, quelque restreint qu'il soit, peuvent sortir plusieurs sortes d'instructions.

La *Graisse du Vin* est une sorte de décomposition spontanée, qui donne à cette liqueur une consistance grasse, semblable à celle de l'huile.

Cette altération que dans ses effets les plus apparens on désigne encore par l'expression de *tourner au gras* ou *filer*, attaque les vins pendant leur fermentation insensible et fait subir à l'alcool ou esprit de nouvelles combinaisons qui le détruisent. L'absence de ce principe porte au liquide fermenté et à ses emplois le plus grand préjudice qu'ils puissent recevoir ; car le vin gras devient fortement indigeste, et soumis à la distillation il ne donne qu'une petite quantité

d'eau-de-vie, également grasse, colorée, de saveur empyreumatique ; en un mot, de mauvaise qualité.

Cette maladie, examinée chimiquement, est déterminée par l'oxigène en moins relativement à l'hydrogène et au carbone. Si on l'examine comme résultat des procédés pratiques de la vinification, on reconnaîtra qu'elle se manifeste spécialement quand une fermentation incomplète, ou même quand une fermentation complète, mais brusquée et trop promptement consommée, n'a pas permis de développer dans la vinification une suffisante quantité d'alcool ou de la développer selon les conditions et le mode. Elle a donc lieu, ou quand le principe sucré ne se rencontre pas assez abondamment dans le moût, ou quand on ne le lui a pas restitué dans la proportion nécessaire à l'emploi des autres principes composans de la liqueur.

Ainsi, les vins exposés à cette sorte de désorganisation sont ceux qui ont été faits dans une année froide et qui sont dénommés ou peu généreux, ou faibles ; ceux qui ont trop peu fermenté, ou trop peu cuvé, s'il est vrai qu'en les fabriquant on ait accéléré cette opération au-delà de la mesure. Enfin, les vins à la confection desquels a concouru un égrappage complet.

Après avoir montré les causes prochaines de cette altération telles qu'elles se présentent aux

cultivateurs, nous laissons l'auteur exprimer lui-même les causes chimiques. « La désorganisation provient.....

1.° Du principe extractif qui n'a pas été suffisamment élaboré et décomposé.

2.° De ce qu'il n'a pas rencontré assez de principe salin pour le tenir en dissolution.

3.° De ce qu'il (l'extractif) est devenu dans un état d'insolubilité. »

Les moyens de la prévenir, consistent à ne point égrapper entièrememt le raisin, à donner à la fermentation la durée précise qui suffit à l'absorption entière du principe sucré et du ferment, à la rendre complète et lente.

Pour atteindre aux causes de cette maladie et les détruire, il faut que le remède ait pour résultat; 1.° de rétablir dans le vin une nouvelle fermentation;

2.° De restituer au vin le principe salin qui lui manque;

3.° De lui ajouter le principe salin à l'aide duquel se provoquera cette nouvelle fermentation, et s'effectuera le développement de nouvel alcool;

4.° De dissoudre dans la liqueur les substances solubles;

5.° De précipiter les substances insolubles.

Les deux agens à réintroduire dans le vin pour y déterminer ces phénomènes et leur résultat,

sont, le sucre et le sur-deuto-tartrate de potasse, ou tartrite acidule de potasse, vulgairement appelé crême de tartre.

Telle est maintenant la forme pratique à suivre dans l'opération.

§. 19. — Prendre pour un baril de la contenance de trois hectolit. environ, 4 litres de vin, soit de celui qui est gras, soit d'un autre ; le faire chauffer jusqu'à ébullition, y mettre de 2 à 4 hectog. (6 à 12 onces) de sur-deuto-tartrate de *potassium* (crême de tartre) bien pur, ou environ, selon le degré d'altération du vin ; y ajouter autant de sucre brut. Lorsqu'ils seront bien dissous, surtout le tartre, jeter ce mélange tout chaud dans le tonneau qui contient le vin gras ; remettre le bondon, et l'assujétir, soit avec une cheville, soit avec une chaîne de fer ; faire à côté un fausset de 4 millimètres (2 lignes) de diamètre. Lorsque le tonneau sera bien bouché, le rouler et l'agiter en tout sens, pendant 5 à 6 minutes, le remettre en place et tourner le bondon en dessous.

Si pendant l'opération l'on s'aperçevait que le vin pressât trop sur les fonds du tonneau, et qu'ils courussent risque de sauter, on laisserait échapper un peu de gaz (un peu d'air) par le fausset, mais le moins possible ; *car c'est le gaz acide carbonique qui dissout le principe végéto-animal qui occasionnait la graisse.*

Après un jour ou deux, retourner le tonneau, roller le vin à la manière ordinaire; mais au lieu de le brouiller à bondon ouvert, comme cela se pratique ordinairement, assujétir le bondon avec la chaîne comme dans l'opération précédente, agiter le tonneau pendant quelques minutes, le remettre à sa place, le bondon tourné en dessus, mais néanmoins maintenu avec la chaîne. S'il est encore nécessaire de laisser échapper un peu de gaz, on ouvrira le fausset, mais le moins possible.

Au bout de quatre ou cinq jours, le vin sera clair, sec, limpide et absolument dégraissé; sa couleur sera revivifiée, il aura acquis de la qualité et il sera bonifié; mais comme le vin souffre à rester sur le dépôt, il faudra le soutirer; le vin alors ne sera plus sujet à devenir gras.

§ 20. — Si l'on avait de la lie fraîche d'un vin généreux ou sain, il serait très-bon de la mettre dans le tonneau de vin gras, en y mettant toujours le sur-deuto-tartrate de potassium, et le sucre, comme il a été dit; mais on pourrait en diminuer la quantité d'un quart ou d'un tiers.

§. 21. — Si le vin gras est en bouteilles, il faut le transvaser dans un tonneau, et opérer comme ci-dessus.

. . . .

§. 26. Il vaut infiniment mieux rouler et agiter le tonneau en fermant le bondon, que de brouil-

ler le liquide avec un bâton fendu, parce que le bondon étant ouvert, il laisse échapper le gaz acide carbonique qui est très-précieux, le remède ne pouvant avoir d'effet qu'autant qu'il existe en assez grande quantité pour dissoudre le principe végéto-animal, cause de l'altération, et il ne peut en exister assez lorsque l'altération est portée à un certain point. »

En cette partie de son mémoire, l'auteur offre un entier exposé des divers moyens employés jusqu'à présent pour remédier à cette même altération; il en fait la critique raisonnée.

Ce résumé général montre l'ensemble complet des procédés curatifs et indique immédiatement la raison du non succès qu'obtient leur l'emploi. Il constitue à proprement parler les démonstrations systématiques de théorie proposée; il signale nominativement et individuellement les anciennes et vicieuses routines, leurs inconvéniens, leurs dangers, leur inutilité qui n'est pas le pire de leurs inconvéniens ou de leurs dangers; il les signale, dis-je, d'une façon si positive, qu'il ne laisse plus de prétexte à la prédilection que certains exploiteurs se plairaient à garder pour les recettes qui leur sont familières, et qu'ils garderaient tant que les procédés anciens ne seront pas textuellement exposés à côté du nouveau et soumis à une comparaison dont l'effet certain sera de rendre

évidentes les raisons de la réprobation à laquelle il faut les dévouer.

L'auteur conclut ce dernier exposé, en disant :

§. 36. — Que tous les moyens proposés jusqu'à présent sont infructeux, en ce qu'ils précipitent les principes essentiels du vin, ou qu'ils occasionnent une nouvelle fermentation, qui, quoique bonne, est insuffisante si la dégénération est un peu avancée, et en ce qu'ils laissent échapper le gaz acide carbonique dont la présence est très-nécessaire. § 28. 29. 30. 31. 32. 33. »

Enfin, il institue pour résumé général ces trois propositions :

§. 37. « Les moyens de prévenir cette maladie, sont :

1.° De ne pas entièrement égrapper lorsque la maturité des raisins est complète.

2.° De ne soutirer le vin de la cuve que lorsque la fermentation est *presque* achevée.

3.° De mélanger les vins qui ont de la disposition au gras. §. 13. 14. 15. 16. »

Le 21 mai 1819.

RIPAULT.

AVIS IMPORTANS

Aux cultivateurs de l'arrondissement de Châteaudun, dont les propriétés ont été dévastées par la grêle du 4 juin 1819;

Par M. le Sous-Préfet de Châteaudun,

Précédés de l'extrait d'une lettre de M *Bosc*, en réponse à celle de ce Sous-Préfet, en date du 7 juin 1819 (1).

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

« Les foins des prairies naturelles ou artificielles terrés par l'effet d'un orage, ne peuvent bien se laver en grand; une prompte altération est presque toujours la suite de leur lavage, et lorsqu'ils ne sont pas lavés, ces fourrages deviennent la cause des épizooties. Vous devez donc conseiller à vos administrés de les faire faucher pour les jeter sur le fumier, où ils fourniront une augmentation importante d'engrais, c'est-à-dire deux fois plus que la paille.

» Quant aux champs semés en froment ou en seigle, qui ne présentent plus d'espoir de récolte,

(1) La réimpression de ces avis est tardive pour l'année actuelle; mais il peut être utile, pour les années suivantes, qu'ils restent consignés dans les *Annales*. (Note de M. *Bosc*).

et aux champs d'avoine et d'orge dont les épis entièrement développés ont été brisés par la grêle, il faudra également les faucher, et jeter le produit de la coupe sur le fumier, parce que les débris de ces plantes, couverts de terre et de limon dont il est impossible de les dégager par le battage, seraient, comme je l'ai observé plus haut, un fourrage dangereux pour les bestiaux, en devenant la source de maladies qui augmenteraient la perte du cultivateur.

» Une partie de ces champs sera labourée et semée en haricots, en pommes de terre, en chanvres, en navets, en sarrasin et autres plantes qui peuvent encore donner une récolte cette année.

» L'autre partie, après avoir été fauchée, sera simplement hersée et semée d'un mélange d'orge, d'avoine, de vesce, de pois gris, de gesse, de sarrasin, etc., n'importe dans quelle proportion, la quantité dépendant de la nature du sol et des espérances qu'on peut établir sur la repousse du seigle ou du froment.

» Un quart de ce qu'on sème ordinairement de froment, doit suffire.

» Cette seconde partie donnera une forte coupe vers le milieu de septembre, et si on ne laboure pas à l'automne, un pâturage excellent pendant tout l'hiver.

» On appelle prairies temporaires, les champs ainsi semés d'un mélange de plantes céréales et

légumineuses ; leurs avantages, sous le rapport des produits et de l'amélioration du sol, commencent à être connus en France. Il serait digne de votre sollicitude d'en encourager l'établissement dans votre arrondissement, non-seulement pour remplir le but de réparer, en partie, les dommages causés par la grêle, mais pour enrichir son agriculture ; car leur résultat immanquable est la suppression des jachères. »

J'ai l'honneur d'être etc.

Deux choses également importantes m'ont déterminé à solliciter les conseils éclairés de M. Bosc: 1.° la nécessité de réparer la perte des empaillemens, afin de fournir les engrais nécessaires à la culture ; 2.° l'impossibilité de donner aux troupeaux des fourrages suffisans pour que les cultivateurs ne soient pas forcés de les vendre, et de voir ainsi consommer leur ruine entière.

Le premier objet se trouve rempli par la nécessité de faucher ou de recueillir, par tous les moyens possibles, les débris du froment ou du seigle qu'on ne peut faire manger aux bestiaux sans le plus grand danger, qui, desséchés sur place, ~~ne présenteraient aucune ressource~~, et feraient perdre aux cultivateurs l'augmentation importante qu'ils doivent produire, s'ils sont portés sur les fumiers, puisqu'il est prouvé que ces plantes

encore vertes fourniront deux fois plus d'engrais que la paille ordinaire.

Le conseil de semer un mélange d'orge, d'avoine, de vesce, de pois gris, de gesse, de sarrasin, qui assure une récolte abondante vers le milieu de septembre, et un pâturage excellent pour tout l'hiver, doit faire cesser toutes les craintes; ce conseil est appuyé sur des expériences multipliées qui repoussent tous les doutes.

Les cultivateurs doivent donc multiplier ces prairies temporaires en raison de leurs besoins.

Je vais au-devant de l'objection qu'on pourrait faire sur la difficulté de les faner dans une saison aussi avancée, afin de les conserver pendant l'hiver; j'aurai recours aux lumières de M. Bosc et de ses collègues, qui ont rendu des services si éminemment utiles à la France; et en lui transmettant l'expression de la reconnaissance des administrés de mon arrondissement, je le prierai de m'indiquer le moyen d'assurer la dessiccation de ces fourrages et leur conservation, soit par des ventouses ménagées lors de leur entassement, soit par tout autre moyen qui lui sera connu, et qui sera le fruit de ses nombreuses expériences (1).

(1) Il est encore souvent d'assez beaux jours dans le milieu de septembre pour faner à l'air libre; dans le cas où on ne le pourrait pas du tout, on doit apporter la récolte successivement dans les granges, dans les gre-

Les ravages malheureusement trop fréquens occasionnés par la grêle, devraient engager les cultivateurs à se prémunir contre ses effets désastreux, et à avoir constamment une réserve des graines nécessaires, afin d'agir aussitôt que le malheur est arrivé ; car la chose la plus importante est de perdre le moins de temps possible pour le réparer. Comment se fait-il que des cultivateurs éclairés ne consacrent pas une portion quelconque de terrain pour se ménager une ressource que la grêle ne saurait atteindre, alors qu'elle détruit tout le reste !

Pourquoi ne pas planter des pommes de terre, quand on sait que tous les bestiaux les mangent avec plaisir, et que cette nourriture est saine ?

Pourquoi ne pas semer un arpent ou deux en chicorée sauvage, que l'on récolte abondamment

---

niers et autres places abritées et alors vides, puisqu'il n'y a pas eu de récolte, et après qu'elles y auront ressuyé deux à trois jours, en les retournant plusieurs fois, les stratifier, soit avec de la vieille paille si on en a, soit avec des branches sèches ou de petits fagots qui favorisent la circulation de l'air. Sans doute ces moyens ne sont pas toujours faciles à exécuter, sans doute ils sont coûteux, mais il faut faire vivre les bestiaux à tout prix, et on ne peut prévoir quelle sera la longueur de l'hiver. C'est principalement au mois de mars que les cultivateurs déçus dans leurs calculs, ou imprévoyans, manquent de fourrages. (*Note de M.* Bosc.)

dans le tems où les troupeaux manquent de fourrage, et qu'on peut donner aux moutons ainsi qu'à tous les autres bestiaux, sans craindre les dangers qui accompagnent l'usage du trèfle et de la luzerne?

Pourquoi ne pas cultiver le chou-navet de Laponie, d'une utilité plus grande que le *rutabaga* ou navet de Suède? Cette espèce de chou a l'avantage de croître dans les terrains médiocres, de ne pas craindre les gelées les plus rigoureuses, de fournir pendant l'automne et l'hiver une immense récolte de feuilles pour la nourriture des bestiaux, et, au premier printems, lorsque les fourrages verts manquent, de donner des racines succulentes et très-saines. Les propriétaires de moutons doivent savoir sur-tout apprécier le chou-navet de Laponie, puisqu'ils savent combien il y a d'inconvéniens à faire passer subitement ces animaux d'une nourriture sèche à une nourriture fraîche.

Je désire que les cultivateurs puissent se pénétrer de l'utilité des conseils que je leur transmets, et je m'estimerai heureux si j'ai pu contribuer à accélérer l'usage des méthodes si essentielles aux progrès de l'agriculture.

Le Sous-Préfet,

DE VALDENUIT.

ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
d'Orléans.

PRÉCIS HISTORIQUE

Sur les Bourbons-Vendôme, *ancêtres de* Henri IV, *et sur* Jeanne d'Albret, *sa mère*;

Par M. le Chevalier de Passac,

Ancien Officier supérieur d'artillerie, Chevalier de St.-Louis, Membre correspondant de la Société Royale des Sciences d'Orléans et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Introduction.

Vingt comtes, depuis Bouchard le Vieux, favori de Hugues Capet, avaient possédé le comté de Vendôme, lorsqu'un mariage le fit passer à un cadet de la maison de Bourbon, qui le pos-

séda jusqu'à l'époque où cette maison monta sur le trône dans la personne de Henri IV. Voici la suite de ces comtes :

I. Bouchard, dit *le Vieux*, mort le 26 janv. 1007.
II. Renault, son fils, mort le 18 janvier 1020.
III. Odon de Nevers.
IV. Bouchard II, dit *le Chauve*.
V. Foulques I, dit *l'Oison*, mort en 1066.
VI. Geoffroi Martel, comte d'Anjou.
VII. Bouchard III, dit *le Jeune*.
VIII. Geoffroi II, dit *de Preuilly*, mort en 1102.
IX. Geoffroi III, dit *Gringouelle*, mort en 1134.
X. Jean I.
XI. Bouchard IV, dit *de Lavardin*.
XII. Jean II, mort en 1208.
XIII. Jean III, oncle du précédent, m. en 1218.
XIV. Jean IV, dit *de Montoire*, mort en 1240.
XV. Pierre I, dit *de Montoire*, mort en 1249.
XVI. Bouchard V, mort en 1271.
XVII. Jean V, mort en 1316.
XVIII. Bouchard VI, mort en 1354.
XIX. Jean VI, mort en 1366.
XX. Bouchard VII, mort en 1374.

Tels sont les seigneurs qui ont possédé le

comté de Vendôme jusqu'à l'époque où les Bourbons leur succédèrent et que le lion de Vendôme vint figurer avec les lys dans leur écusson.

Nous pourrons un jour nous occuper plus particulièrement de cette source latérale de nos Rois ; mais un motif plus pressant nous engage à intervertir l'ordre chronologique et à nous renfermer, à cet égard, dans ce qui est d'un intérêt plus général pour des Français. Les premiers ducs de Vendôme peuvent être un objet de curiosité pour ceux qui aiment à connaître jusqu'aux moindres rameaux de l'histoire, pour faire des rapprochemens, saisir les points de contact et embrasser ensuite l'ensemble. Mais les Bourbons appartiennent directement à l'histoire de France, et l'on aime à voir par quelles circonstances cette branche auguste est parvenue au degré d'élévation où nous la voyons depuis près de deux siècles et demi. Ce Précis remplira, je crois, le but proposé et fera connaître ce point d'histoire si peu approfondi jusqu'à ce jour.

AUTEURS CONSULTÉS.

Manuscrit de l'abbaye de Vendôme.

Manuscrit de l'église de St.-Georges, par M. Dubellay, chantre de cette église.

Manuscrit de la biblioth. de Vendôme, par M. Simon, chanoine.

Abrégé chronologique des grands fiefs de la couronne.

Le père Mabillon, bénédictin.

Mézerai, histoire de France.

Velly, histoire de France.

Le président Hénault, abrégé chronologique de l'hist. de France.

Le père Anselme, hist. gén. et chronolog. de la maison de France et des grands officiers de la couronne.

Almanach de Monsieur pour l'année 1782.

Registres des chartres du Roi.

Froissard.

Ste.-Marthe.

Les registres de l'hôtel de ville de Vendôme.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

LES BOURBONS-VENDÔME,

ANCÊTRES DE HENRI IV.

On fait remonter jusqu'à Robert-le-Fort, la dynastie actuellement régnante. C'est aussi un Robert qui se trouve être l'auteur de la branche des Bourbons. Sixième fils de St.-Louis et de Marguerite de Provence, il fut comte de Clermont en Beauvoisis, épousa Béatrix de Bourgogne, héritière du Bourbonnais, et mourut en 1310. Il transmit à sa race, avec sa grande douceur devenue proverbiale, le Bourbonnais, qui depuis érigé en duché, compta neuf ducs avant d'être réuni à la couronne. Il eut pour fils aîné Louis Ier., duc de Bourbon, pair de France, qui épousa Marie de Hainault, et mourut en 1341, laissant pour successeur son second fils Jacques Ier., comte de la Marche, connétable de France, prisonnier à Poitiers, tué à Brignais, en 1361, en combattant contre les grandes compagnies dont Duguesclin débarrassa depuis la France. Il avait épousé Jeanne de Châtillon-St.Paul, dame de Carency, dont il eut Jean de

Bourbon, comte de la Marche, et depuis *comte de Vendôme*, par son mariage, conclu le 28 septembre 1364, avec Catherine de Vendôme, fille de Bouchard VI, et héritière de son frère, Bouchard VII, tous deux comtes de Vendôme.

I.

Jean VII de Bourbon, 21°. *comte de Vendôme.*

Guerrier, comme la plupart des princes de sa maison, Jean passa sa vie presqu'entière dans les combats et en voyages; mais son début ne fut pas heureux; car la première affaire à laquelle il se trouva fut la bataille de Poitiers (l'an 1356). Il y partagea le sort du malheureux Roi Jean, et fut fait prisonnier comme lui : mis en liberté avant ce prince, il fut encore un de ses otages, lorsque ce monarque vint en France pour sa rançon. Peu après son retour dans sa patrie, Jean de Bourbon devint lieutenant général pour le Roi en Limousin, et dans l'année 1366, il accompagna en Espagne le héros du siècle, Bertrand Duguesclin. Il contribua à venger la mort de sa cousine, Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, empoisonnée dans sa prison par Pierre-le-Cruel. On sait que cette guerre finit en 1369, par la mort du tyran et l'élévation sur le trône de Henri, comte de Transtamare.

En 1374, Jean de Bourbon joignit au titre de comte de la Marche, celui de *Comte de Vendôme*, et recueillit la succession déjà considérable de cette maison. Il courut ensuite à de nouveaux exploits, mais il prit auparavant la précaution de mettre en dépôt, entre les mains des chanoines de St.-Sauveur de Blois, son trésor, montant à la somme de 12,000 florins d'or. Il joignit Jean de France, duc de Berri, lieutenant général de Guyenne et du Languedoc, et fit la guerre aux Anglais qui occupaient la première de ces provinces. Il se trouva au combat de Comines et à la bataille de Rosbecq, en 1382, gagnée par Charles VI sur les Flamands, révoltés et commandés par Artavell, qui y fut tué. Jean se trouva également au siége de Taillebourg, en 1384.

On le retrouve encore accompagnant Charles VI dans son voyage de Gueldre et dans celui de Languedoc, en 1391. Il ne survécut que deux ans à cette dernière campagne, et mourut le 12 juin 1393. Son tombeau, en marbre noir, se voyait dans la chapelle de St.-Jean de la collégiale de Vendôme. On ne sait si le lieu de sa sépulture fut de son choix et s'il préfera Vendôme au pays de la Marche, par attachement pour sa femme. Au reste il est le premier des Bourbons dont les cendres aient été déposées dans ce lieu. Catherine de Vendôme, son épouse,

fut réunie à lui dans ce même tombeau, le vendredi saint, 1er. avril 1411.

Il paraît que la beauté du pays, ou la proximité de Paris, fit préférer à Jean de Bourbon, de son vivant, le séjour de Vendôme à celui de la Marche. Il y résida autant que ses expéditions militaires et ses voyages le lui permirent, et Catherine de Vendôme, ainsi que ses enfans, en firent leur demeure habituelle.

Il eut six enfans, trois garçons et trois filles, non compris Jean, bâtard de la Marche. L'aîné, Jacques, fut comte de la Marche, comme principal fief, et mourut sans postérité en 1438; il avait épousé Béatrix de Navarre et Jeanne, reine de Naples, sa parente, qui le renvoya en France, où il prit l'habit de cordelier à Besançon.

II.

Louis Ier. de Bourbon, 22e. *comte de Vendôme.*

Le comté de Vendôme fut le partage du second fils de Jean de Bourbon, qui avait le nom de Louis, déjà révéré des Français, si illustré depuis par les princes de cette famille qui l'ont porté, et surtout par celui que tous les cœurs se sont plu à nommer *Louis-le-Désiré*.

Le comte de Vendôme fut digne de son nom; il rendit de grands services au Roi et à l'état, et l'histoire le peint comme un des princes les plus

distingués de son tems. Encore enfant, au milieu des troubles qui agitèrent le règne désastreux de Charles VI, Louis de Bourbon avait été arrêté à Saint-Denis, avec son frère, Jean de Bourbon-Carency, par le comte de Croy, qui servait le parti du duc de Bourgogne, tandis que la maison de Vendôme était de celui d'Orléans. De Croy les échangea contre son père, alors prisonnier du parti opposé. En 1403, Louis rendit hommage de son comté de Vendôme à Louis II, Roi de Sicile, son suzerain, comme duc d'Anjou.

Il passa en Angleterre avec ses frères pour faire la guerre à Henri, comte de Desby, qui tenait en prison Richard II, et qui, après s'être fait couronner sous le nom de Henri IV, fit massacrer ce prince, marié à Isabelle de France, fille de Charles VI. C'est dans cette guerre que Louis de Bourbon fut armé chevalier, à la prise de Falmouth, où il fit des prodiges de valeur.

Créé grand chambellan à la place de son père, en 1408, il fut encore nommé souverain maître d'hôtel, le 15 novembre 1413, et l'année suivante il épousa Blanche, troisième fille de Hugues II, comte de Roncy.

Le cours des prospérités du comte de Vendôme fut interrompu en 1415, époque de la fatale bataille d'Azincourt (1), où il fut fait prisonnier, après

(1) L'armée était commandée par le connét. d'Albret; six princes du sang y périrent, et 3 demeurèrent prisonn.

avoir soutenu long-tems le choc des ennemis à la tête de l'aîle gauche qu'il commandait. Forcé de se rendre, il fut conduit en Angleterre, renfermé dans la tour de Londres, et taxé à une rançon de cent mille écus. Il n'en put payer que cinquante-quatre mille et promit d'acquitter le reste ou de venir reprendre ses fers, si on voulait lui laisser faire un voyage en France. Non-seulement Henri V refusa sa demande, mais il garda la somme déjà payée. Ce fut alors que Louis de Bourbon fit vœu à Dieu et à la Ste.-Larme de Vendôme, d'établir, dans l'abbaye de la Trinité qui possédait cette relique, ce qu'on appelait *la cérémonie du Lazare*. Elle consistait à délivrer, le jour de la fête du Lazare, un criminel grâciable qui portait en procession, en simple chemise et nuds pieds, un cierge de trente-trois livres, nombre des années de Jésus-Christ. Le prince étant parvenu à s'échapper de sa prison, (on ne dit pas comment) exécuta son vœu l'année d'après sa délivrance, et la fondation a eu lieu jusqu'à l'époque de la révolution.

Ses malheurs ne le dégoûtèrent point et semblèrent au contraire animer son zèle pour le service de son Roi et de son pays. Il joignit Charles VII à Poitiers, fut avec lui au siége d'Orléans, commanda à celui de Jargeau, et assista au sacre du Roi en 1429. L'année suivante il fit lever le siége de Compiègne, tua beaucoup de monde aux An-

glais, dont le reste ne se sauva qu'en rompant le pont de l'Oise. Présent au traité d'Arles avec le duc de Bourgogne, en 1435, il eut encore une grande part à la pragmatique sanction de Bourges, le 13 juillet 1438. Utile à son Roi dans les conseils comme dans les armées, on le chargea de plusieurs négociations importantes, nommément de celle qui rétablit la paix entre la France et l'Angleterre.

On est fâché de voir, en 1439, le comte de Vendôme au rang des princes qui formèrent la ligue dite de *la Praguerie*, entraîné par le dauphin, depuis Louis XI; il est vrai qu'il n'y figure pas d'une manière active et prépondérante. Dans les tems de troubles et de désordre il n'est que trop commun de voir les cœurs les plus fidèles égarés du droit chemin; mais un prince éclairé sait distinguer l'erreur d'un moment du crime enraciné; et les faveurs ultérieures qu'obtint le comte de Vendôme prouvent que Charles VII avait vu sa faute avec indulgence, quoiqu'il eût dit: « que le » comte de Vendôme s'était mis lui-même hors » de l'hôtel du Roi, et que quand il se gouverne» rait ainsi qu'il le devait envers son Souverain, » il ferait pour lui ce qu'il appartiendrait ».

La première femme de Louis de Bourbon, Blanche de Roncy, étant morte sans enfans, pendant la captivité de son mari en Angleterre, il avait épousé en secondes noces Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, dit Guy XIII, sire de

Laval et d'Anne, héritière de Laval et de Vitry. Ce mariage eut lieu à Rennes, le 24 août 1424. Elle le rendit père d'un fils et d'une fille; mais pendant son veuvage et sa captivité, il avait eu de Sibille de Boston, anglaise, un fils naturel, nommé Louis de Bourbon, bâtard de Vendôme.

Le comte de Vendôme mourut à Tours, le 21 décembre 1446, âgé d'environ 70 ans; ses cendres furent portées à Vendôme, et placées dans un tombeau érigé dans la chapelle de son château. Les restes de sa seconde femme y furent réunis 22 ans après: elle mourut au château de Lavardin, le 18 décembre 1468.

Le cœur de Louis de Bourbon fut donné à la cathédrale de Chartres, dans laquelle il avait fondé une chapelle de l'Annonciation. Il portait les titres de comte de Vendôme, de Castres, seigneur de Montdoubleau, Préaux, Romalart et Epernon : quelques-uns y ajoutent celui de comte de Chartres.

III.

Jean VIII de Bourbon, 23ᵉ. *comte de Vendôme*.

Jean de Bourbon succéda à son père en qualité de comte de Vendôme, et eut l'avantage de faire ses premières armes sous le fameux Dunois, bâtard d'Orléans. Toujours attaché à Charles VII, il le suivit au siége de Rouen, et pendant la soumission de la Normandie, qui fut entièrement décidée par la bataille de Fourmigny, que Dunois gagna sur

les Anglais, en 1430. Jean se joignit ensuite à son cousin, Jean II, duc de Bourbon, qui faisait la guerre en Guyenne, où les Anglais avaient leurs principales forces, et ce fut pour lui une occasion de plus de se venger de la conduite déloyale de leur Roi envers son père. En 1451, il se trouva au siége de Fronsac, où il fut fait chevalier, et à la prise de Bordeaux, dans laquelle il se distingua.

Il représenta le comte de Champagne au sacre de Louis XI, et le duc de Bourbon s'étant jeté dans la faction dite *du bien public*, le duc de Vendôme le quitta pour rester attaché au parti du Roi, malgré la haîne que lui portait ce monarque, malgré les nombreux sujets de mécontentement qu'il lui donnait, et malgré les propositions avantageuses des rebelles. Il empêcha même ses parens de quitter les intérêts du Roi, qu'ils accompagnèrent, ainsi que lui, à la journée de Montlhéry, en 1465, où ils se firent remarquer par leur valeur, et où l'un d'eux fut fait prisonnier : cette affaire eut lieu le 27 juin, et l'on peut dire que les deux partis y furent vaincus ; car les royalistes et les Bourguignons y prirent également la fuite, chacun d'eux croyant les autres vainqueurs. Cette fidélité à toute épreuve, qui ne calcule pas l'intérêt particulier, et ne peut être ébranlée par les injustices du Souverain, ne doit-elle pas être la vertu des princes du sang royal, et de tout Français digne de ce nom ?

Jean de Bourbon parut encore à la cour et assista à l'assemblée des grands du royaume, tenue à Amboise, pour reprendre la guerre contre l'Angleterre; mais à une apparence de faveur succéda encore la défiance du farouche monarque, et pour s'y soustraire le comte de Vendôme prit le parti d'habiter ses terres, et de se retirer dans le château de Lavardin, le plus fort de ceux de son comté. Là, renoncant à la politique et aux affaires publiques, résolution la plus sage dans les tems de trouble, il ne s'occupait que de fondations pieuses et de l'administration de ses terres. Mais Louis XI, toujours soupçonneux et vindicatif, ne le perdait pas de vue. L'histoire ne dit pas quelles raisons il pouvait avoir de le craindre ou de le haïr. Il lui adressa, selon quelques auteurs, une lettre empoisonnée et le prince tomba mort en la lisant, au moment où il se préparait à aller célébrer la fête des Rois, à Vendôme, avec sa famille. Un manuscrit de l'abbaye de la Trinité portait que ce fut près des Roches-l'Evêque que Jean de Bourbon tomba mort de dessus sa mule, par l'effet du poison, en allant de Lavardin à Vendôme : peut être une attaque d'apoplexie fut-elle la seule cause de cette mort inopinée ; peut-être le peuple en jugea-t-il d'après le caractère connu du monarque.

Jean VIII avait épousé Isabelle de Beauveau, fille unique et héritière de Louis de Beauveau, seigneur de Champigny, sénéchal d'Anjou, le 9

novembre 1454. Son corps et celui de son épouse étaient à Vendôme dans la sépulture de la famille. Ils eurent deux fils et six filles, dont les trois dernières furent successivement abbesses de Fontevrault. Il eut en outre deux fils naturels.

IV.

François I de Bourbon, 24e. *comte de Vendôme.*

François de Bourbon, fils aîné de Jean VIII, naquit en 1470, et n'avait que sept ans à la mort de son père. Il eut pour tuteur, pendant sa minorité, Louis de Joyeuse, seigneur de Bothéon, son beau-frère, ayant épousé Jeanne de Bourbon-Vendôme, sa sœur aînée. A peine avait-il treize ans, que déjà rempli de l'esprit de loyauté dont son père avait été un modèle, il s'opposa de tout son pouvoir à la ligue des grands contre la régence et la tutelle du Dauphin que Louis XI avait confiée à la dame de Beaujeu, et il contribua à l'exécution des ordres du feu Roi. Aussi Charles VIII, qui était à peu près du même âge que le jeune C.te, l'aima-t-il comme un frère et aurait-il voulu l'avoir sans cesse auprès de lui. Présent au sacre en 1484, avec quatre princes de son nom, tous chefs de famille, François de Bourbon y représenta le comte de Toulouse. Peu de tems après le Roi réunit la seigneurie de Montdoubleau au comté de Vendôme, dont elle ne faisait pas partie intégrante : il déclara alors ce comté exempt d'obéis-

mée au duché d'Anjou, ainsi qu'au comté du Maine (1), et l'assujétit immédiatement à la couronne, comme pairie : il donna de plus le privilége à l'aîné de la maison de Vendôme de n'être point sujet au droit de bail pendant sa minorité. Ce n'est donc réellement que de cette époque que le Vendômois a été un fief immédiat de la couronne, et a joui du privilége d'aller directement par appel au parlement de Paris. Après avoir fait partie du royaume d'Orléans, sous la première et la seconde race, la grande prépondérance des comtes d'Anjou, sous la troisième, les avait mis dans le cas de s'emparer du Vendômois, et d'y maintenir leur suzeraineté. Pour s'en affranchir il fallait que ce petit pays devînt le patrimoine d'un prince du sang et que ce prince fût le favori de son Roi.

François de Bourbon accompagna Charles VIII dans sa malheureuse expédition d'Italie, pays de tout tems fatal aux Français, dans lequel ils donnèrent une des preuves si souvent répétées dans notre histoire, que s'ils ont la valeur et l'énergie qui fait des conquêtes, ils manquent de cette prudence et de cet esprit de conduite qui sait les conserver. A la célèbre bataille de Fornoue, dans le duché de Parme, gagnée en 1495 par le Roi contre les confédérés, qui étaient trois fois plus forts que

(1) Je ne vois nulle part cependant que le Vendômois ait relevé du comté du Maine.

lui, François se comporta avec tant de valeur et de prudence que quelques auteurs lui ont accordé la meilleure part à la gloire de cette journée. D'autres n'en parlent point ; mais la chose est vraisemblable : la science de la guerre paraît précoce dans cette famille, témoin le grand Condé, descendant de François de Bourbon, qui, dans le même âge, remportait des victoires : témoin le grand Vendôme, guerrier célèbre même dans sa jeunesse, et le Condé de nos jours qui vient de terminer sa longue et belle carrière, et dont les faits glorieux ont retenti au milieu de sa pompe funèbre ; et cet infortuné d'Enghien qui promettait à la France un grand homme qui lui a été enlevé par un crime odieux !!!

On prétend que ce fut pour récompenser la belle conduite du comte de Vendôme à la bataille de Fornoue, que Charles VIII lui restitua les biens confisqués par Louis XI sur le comte de St.-Paul, dont il avait épousé la fille aînée, Marie de Luxembourg, comtesse de St.-Paul, veuve de Jacques de Savoie, comte de Royaumont. Ce mariage s'était fait au château de Ham, en Picardie, le 8 septembre 1487.

Comblé des dons de la fortune, possédant au plus haut degré la faveur du prince, accumulant les titres de prince du sang, comte et pair de Vendôme, comte de St.-Paul, de Converran, de Marle et de Soissons, vicomte de Meaux, seigneur

d'Epernon, Gravelines, Dunkerque, Ham, la Roche, Bohain, Beauvoir, Châtelain de Lille, etc., etc.; réunissant en outre jeunesse et beauté, car il passait pour un des plus beaux hommes de son tems; tous ces avantages s'anéantirent en un moment et ne purent le préserver d'une fin prématurée. Il mourut de maladie, à Verceil, le 3 octobre 1495, âgé seulement de 25 ans. Le Roi le pleura, ainsi que toute la cour, et lui fit faire, aux dépens du trésor royal, de magnifiques obsèques dans l'église cathédrale de St.-Eusèbe de Verceil. Son corps fut apporté en France et placé dans la chapelle de la Vierge de la collégiale de Vendôme, dans un tombeau de marbre blanc que sa femme lui fit élever, et sur lequel elle se fit représenter, ainsi que lui, à genoux et de grandeur naturelle. Elle lui survécut cinquante et un an, et Vendôme lui doit l'érection de plusieurs de ses monumens. Le tribunal, l'hôtel de ville, l'église de Saint-Martin (aujourd'hui la halle), et le portail de la Trinité datent de son tems; mais ce dernier édifice est dû aux religieux alors possesseurs de cette abbaye.

François de Bourbon eut de Marie de Luxembourg trois fils et deux filles dont la plus jeune fut abbesse de Fontevrault, comme ses tantes. Il eut en outre un fils naturel d'Isabeau de Grigny.

V.

Charles I.er de Bourbon, I.er duc de Vendôme.

Charles de Bourbon, fils aîné de François, naquit au château de Vendôme le 2 juin 1489, et n'avait par conséquent que 6 ans à la mort de son père, par laquelle il perdit beaucoup sans doute, mais dont il fut dédommagé, autant qu'il pouvait l'être, par la tutelle de sa mère. Si la nature le doua d'un extérieur agréable, comme celui à qui il devait le jour, des qualités plus essentielles soutinrent cet avantage utile à un prince destiné à une grande représentation. Dès l'âge de dix-huit ans il donna des preuves de son courage; en 1507, il suivit Louis XII en Italie et mena avec lui seize gentils-hommes bien armés avec lesquels il se trouva à la surprise de Gênes, après l'affaire d'Aignadel, contre les Vénitiens, en 1509; le Roi l'arma lui-même chevalier. Charles aida ensuite ce prince à prendre Crémone, Padoue, ainsi que beaucoup d'autres villes, et se distingua à la bataille de Ravennes.

Le bon Louis XII dont les vertus comme Roi font oublier les erreurs comme duc d'Orléans, mourut trop tôt pour son peuple. Le preux et brillant François I.er lui succéda; à son sacre Charles de Bourbon représenta le comte de Flandre et bientôt après reçut la récompense de ses services passés par l'érection du comté de Vendôme en duché pairie, au mois de février 1515. Il

obtint ensuite le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Il suivit le Roi à la conquête du duché de Milan et reçut trois blessures à la bataille de Marignan, en 1515, où les Suisses perdirent 15000 hommes; il y commandait un corps considérable et eut un cheval tué sous lui.

Il avait aidé son Roi de son épée et versé son sang pour lui, il l'aida de sa bourse en 1516, et lui prêta, pour les frais de la guerre, une somme de 449 marcs 5 gros d'argent, évalués 6159 livres 11 sous 3 deniers.

Deux ans après le gouvernement de Picardie fut joint à celui dont il était déjà pourvu. Il avait une compagnie de soixante-dix lances, à peu près comme nous voyons des princes, et même chez quelques puissances étrangères, des généraux avoir des régimens de leur nom. Il montra beaucoup d'activité dans son nouveau gouvernement qui fut entamé par les impériaux. Il les repoussa, fit lever le siége de Mézières au prince de Nassau, porta à son tour la guerre dans les Pays-Bas, où il prit Bapaume, Herdin, Landrecies et plusieurs autres places. Il battit le prince de Rieux qui voulait l'empêcher de ravitailler Thérouenne, lui fit un grand nombre de prisonniers, lui enleva son artillerie et ses munitions.

La fidélité du duc de Vendôme ne fut point altérée, non plus que sa faveur, par la révolte de son brave et malheureux, mais coupable cousin,

le duc de Bourbon, peut-être même est-ce l'origine de la grande élévation de cette maison qui, sortant d'un sixième cadet et d'un second fils de sa branche, écartée du trône de dix générations, y parvint à la onzième et après 300 ans, par une suite d'événemens extraordinaires. Le Roi, malgré le manque de foi où fut poussé l'aîné des Bourbons par l'injustice d'une femme haîneuse et vindicative, n'en confia pas moins à Charles la défense de Paris, de l'Isle-de-France et de Picardie. Cette confiance ne fut point trahie et le duc de Vendôme résista à une puissante armée que les impériaux avaient dans ces provinces et qui menaçait la capitale.

On sait qu'à Pavie, en 1525, François I.er, vaincu par Launoy et le connétable de Bourbon, perdit *tout, fors l'honneur*, et devint le prisonnier de Charles-Quint. Pendant cette funeste captivité le duc de Vendôme refusa l'offre des grands du royaume qui voulaient le mettre à la tête des affaires publiques, à la place de la duchesse d'Angoulême, établie régente par le Roi son fils. La duchesse acquitta la dette de la reconnaissance, le fit chef de son conseil, et le consulta dans toutes les occasions. Elle lui accorda une pension de 24,000 fr. que le Roi confirma à son retour en France. Mais Charles, en acceptant le bienfait, se réserva d'en faire un noble usage : il l'employa au soulagement du peuple de son gouvernement

qui avait beaucoup souffert de la guerre, et sa générosité prouva de plus en plus qu'il méritait celle de son maître. Au reste les Bourbons n'ont pas cessé de nous accoutumer à ces traits de bienfaisance.

Si la vie de Charles de Bourbon fut plus longue que celle de son père, elle ne le fut pas assez pour son Roi et pour son pays auxquels il était également utile. Une fièvre maligne l'emporta à Amiens le 25 mars 1536, âgé de 47 ans, après avoir forcé les impériaux à lever le siége de Péronne. Son corps fut déposé dans le caveau de ses ancêtres; celui de François de Bourbon, duc d'Enghien, son frère puiné, fut placé dans la chapelle de Saint-Pierre de la même église, et celui de leur mère fut mis dans le même tombeau de son époux. Cette triple inhumation fut faite par plusieurs évêques, assistés d'un grand nombre d'abbés.

Charles de Bourbon avait épousé Françoise d'Alençon, veuve de François I.er d'Orléans, duc d'Angeville, et fille de René, duc d'Alençon, et de Marguerite de Lorraine : Ce mariage se fit à Châteaudun, le 18 mai 1513. Elle survécut treize ans à son mari et mourut au château de la Flêche, le 14 septembre 1550; elle fût enterrée à côté de son époux ; elle était âgée d'environ 60 ans et avait apporté de grands biens dans la maison de Vendôme. Ce fut en sa faveur qu'en septembre 1543 furent érigées en duché de Beaumont les baronies de Château-Gontier, la Flêche et Beau-

mont, jointes aux seigneuries de Ste.-Suzanne, Sourcey et Percy.

Ils eurent treize enfans, sept garçons et six filles dont la plus jeune fut la cinquième de cette maison et nommée abbesse de Fontevrault. Le plus jeune fils, Louis de Bourbon-Vendôme, prince de Condé, fut la tige des maisons de Condé et de Conti. Charles de Bourbon eut en outre un fils naturel de Nicole Board.

VI.

Antoine I.er de Bourbon, Roi de Navarre et II.e duc de Vendôme.

Louis de Bourbon, comte de Marle, fils aîné de Charles de Bourbon, étant mort à un an et demi, son frère, Antoine de Bourbon, devint l'aîné et l'héritier des titres de son père. Il était né au château de la Fère, en Picardie, le 22 avril 1518. Son précepteur fut Jean Hennuyer, dominicain, né dans un village près de St.-Quentin, et renommé par son mérite. Antoine porta successivement les noms de comte de Marle, comte de Beaumont et duc de Vendôme, après la mort de son père, en 1536, jusqu'en 1555 qu'il prit celui de Roi de Navarre.

En 1537, il suivit François I.er en Piémont : ce prince lui donna ensuite le commandement de l'armée de Picardie contre Charles-Quint. Il prit Montoire et Tournehan, ravagea l'Artois et le

Hainault et servit avec distinction pendant ce règne.

Sous celui de Henri II, il alla avec ce prince reprendre Boulogne sur les Anglais et visiter la frontière du royaume. Ce fut au retour de ce voyage qu'ils épousa, à Moulins, en présence du Roi, Jeanne d'Albret, fille de Henri II d'Albret, Roi de Navarre, et de Marguerite d'Angoulême-Valois, sœur de François I.er, le 20 octobre 1548.

Vers cette époque il habita le château de Vendôme; mais il aimait les habitations modestes et fit disposer pour sa demeure une petite maison de campagne à une lieue à l'ouest, sur les bords du Loir, nommée *prépatour* (*pratum pastorum*). Il s'y retirait de tems en tems avec des personnes de son choix, et la tradition rapporte, que Ronsard et Rabelais étaient souvent de ces réunions qui passaient pour être très-gaies, ainsi que celles qui avaient lieu à l'endroit nommé *la bonne aventure*, à une lieue plus bas et près du hameau nommé *le Gué du Loir*; celles-ci, dit-on, donnèrent naissance à la chanson qui a pour refrain: «*La bonne » aventure au gué, la bonne aventure* !» C'est à Prépatour, appelé aussi la *Closerie* de Henri II, qu'on récolte le vin blanc dit de *Surin*, provenant de raisins connus dans le pays. Henri vantait souvent son bon vin de *Surin*, ce qui a fait croire à quelques écrivains peu instruits, qu'il faisait l'éloge

du vin de *Surenne*, près Paris, l'un des plus mauvais crûs de France.

Henri d'Albret étant mort le 25 mai 1555, sans enfans mâles, la couronne de Navarre appartint à Jeanne d'Albret, sa fille; ce qui fit qu'Antoine de Bourbon quitta le titre de duc de Vendôme pour celui de Roi de Navarre. Cette maison semblait aussi préluder à la souveraineté du plus beau royaume du monde, quoique rien n'annonçât encore qu'elle pût parvenir à ce haut degré d'élévation.

Antoine de Bourbon fut fait alors gouverneur et général de Guyenne, le 6 juin de la même année. Car sa puissance comme Roi était loin d'égaler la prépondérance qu'il avait en France comme sujet. En 1556, il assista au sacre de Henri II, en qualité de premier prince du sang, et il y représenta le duc de Bourgogne, premier pair de France.

Pour l'éloigner de la cour, Catherine de Médicis le chargea de conduire sur la frontière Elisabeth de France, promise à Philippe II, Roi d'Espagne, par le traité de Cateau-Cambresis ; moins politique que guerrier, il se laissa amuser par de feintes négociations qui n'aboutirent à rien, et fut obligé de ramener la princesse. Enfin, mécontent de la cour, il se retira dans sa principauté de Béarn et ne la quitta que pour assister aux états d'Orléans.

Henri II voulut réunir à la France la basse

Navarre, seule partie de ce royaume que possédait Antoine. Les états du pays s'y opposèrent, dirigés sans doute par leur prince, et plus encore par Jeanne d'Albret. Le roi de France, piqué de cette opposition, refusa à Antoine le gouvernement de Languedoc qui était joint ordinairement à celui de Guyenne. Cependant, pour l'en dédommager, il érigea en duché le pays d'Albret, en 1556.

Jusqu'ici rien n'avait nui à la réputation du Roi de Navarre; il avait bien servi son pays, et une sage retraite l'avait sauvé des intrigues d'une cour conduite par une femme artificieuse et cruelle; mais il ne fut pas toujours aussi prudent et se laissa entraîner dans les factions de ces tems orageux, sans avoir assez de caractère pour éviter les tergiversations et les faiblesses. Comme Roi il avait ses droits; mais comme sujet français il n'avait que des devoirs. Deux partis raisonnables s'offraient à lui; une neutralité absolue, ou un dévoûment sans bornes; il ne prit ni l'un ni l'autre, et il se déconsidéra par l'incertitude de ses principes, les variations de sa conduite religieuse et politique et parce qu'il manqua de cette fermeté, de cette dignité, qui conviennent à tout le monde sans doute, mais qui sont indispensables dans un prince. Exposons ses fautes, puisque la véracité historique l'exige, et jugeons-les pourtant avec quelque indulgence, en pensant, d'après l'expé-

rience de nos jours malheureux, combien il est rare de rencontrer au milieu des troubles et des partis un caractère exempt d'erreur et qui ne se démente jamais.

Sous François II, l'autorité des Guise ayant mécontenté les grands et les princes, Antoine de Bourbon et son frère le prince Condé, l'amiral de Châtillon et d'autres s'assemblèrent au château de Vendôme pour y former la fameuse conjuration d'Amboise; quelques auteurs disent qu'elle fut arrêtée au château de la Fredonnière, paroisse du Temple, près de Montdoubleau. Les chefs se réunirent encore à Nantes, pour y concerter les moyens d'exécution, mais la trame fut découverte, et, comme il arrive toujours, les agens secondaires, tels que la Renaudie et Castelnau, en furent les victimes.

Antoine de Bourbon et le prince de Condé furent soupçonnés, non sans raison, d'y avoir pris part, mais les preuves manquant contre-eux, ils se montrèrent avec confiance aux états d'Orléans. Cependant les Guise y firent arrêter le prince de Condé, et lui firent faire son procès avec tant d'activité, que sans la mort du Roi il eût eu la tête tranchée. Dans une autre occasion, Antoine ayant paru dans la chambre du Roi, François de Guise résolut de l'y faire assassiner, dessein plus odieux que la conjuration même, et qui avait au moins l'inconvénient de mettre l'intérêt général du côté des coupables. Le

Roi de Navarre, qui savait que ce projet avait été formé, dit à Reincy, un de ses gentilshommes, « S'ils me tuent, prenez ma chemise toute sanglante, » portez-là à mon fils et à ma femme : ils liront » dans mon sang ce qu'ils doivent faire pour me » venger. » Le Roi n'osa pas, ou ne voulut pas, attacher à son nom la honte d'un tel forfait, et le duc de Guise, en sortant de la chambre, s'écria : « Le pauvre Roi que nous avons là ! » exclamation d'un ambitieux forcené à qui tous les moyens sont bons pour parvenir à ses fins.

Comme nous l'avons dit, la mort de François II fit sortir le prince de Condé de prison, et permit au Roi de Navarre de paraître à la cour sans danger. On voulait le faire Régent du royaume à la place de Catherine de Médicis ; mais par arrangement il fut nommé lieutenant-général et adjoint à l'administration de l'état. Cette nouvelle dignité le fit rentrer dans le sein de l'église qu'il avait abandonné pendant trois ans, par haine pour les Guise et par faiblesse pour sa femme.

Prenant une route toute opposée, il s'unit au triumvirat formé contre les protestans par le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. La guerre s'étant rallumée entre les deux partis, Antoine de Bourbon commanda l'armée qui assiégea Bourges, en 1562 ; de là il vint en Normandie mettre le siége devant Rouen. On sait la manière dont il fut blessé, en

visitant la tranchée, ce qui ne l'empêcha pas d donner tous les ordres pour la continuation du siége ; car on ne peut lui refuser le mérite militaire qu'on peut fort bien posséder en manquant d'esprit de conduite dans les affaires politiques. Au reste la ville fut prise, et Antoine voulut y entrer par la brêche, porté dans son lit sur les épaules de ses Suisses.

La blessure qu'il avait reçue, quoique dangereuse, n'était point mortelle, et on l'assurait d'une prompte guérison dont il voyait lui-même toutes les apparences. Mais Catherine de Médicis, à qui toutes espèces d'armes étaient bonnes pour arriver à ses fins, ne faisait pas de difficulté d'en employer d'une nature plus séduisante et plus dangereuse que toute autre. Pour enchaîner Antoine à son parti, elle se servit d'une de ses filles d'honneur, nommé *Louise de la Béraudière*, qui ne le quittait pas. L'amour du roi de Navárre pour cette jeune parvenue, et sa passion indiscrète pour elle enflammèrent son sang, envenimèrent sa plaie et la rendirent incurable. Il voulut retourner à Paris et s'embarqua sur la Seine; une fièvre violente accompagnée d'une sueur froide, l'obligea de s'arrêter aux Andelys, où il mourut, le 27 novembre 1562, âgé de 44 ans et demi, en faisant une déclaration publique de catholicisme. Son corps fut transporté

à Vendôme et inhumé dans le caveau des Bourbons.

Ainsi finit ce prince, qui aurait pu être plus utile à sa patrie dans ces temps de troubles et de division où chaque parti cherchait à se l'attacher. Il devait profiter de ce désir pour les réunir et les diriger vers un même but, diminuer l'ascendant de Catherine de Médicis sur ses fils, en imposer aux Guise, aux protestans et aux étrangers ; voilà ce qu'on devait attendre d'Antoine avec les avantages dont il jouissait. Malheureusement il manqua du génie et de la constance qui forment des plans sages, les suivent avec énergie et concilient à leurs auteurs le respect et la confiance, au lieu que sa versatilité a laissé une idée médiocre de ses talens, après l'avoir rendu le jouet de ceux qu'il devait maîtriser.

Au reste c'était, suivant de Thou, « un prince » de bonne mine, d'un cœur noble et généreux, » aimant la droiture et la justice, mais se laissant » emporter au plaisir, pour lequel il avait une » forte inclination. » Tant il est vrai que la faiblesse annulle les meilleures qualités.

Il eut de Jeanne d'Albret trois fils et une fille; le premier mourut au château de la Flèche, âgé d'environ deux ans, étouffé de chaleur par le trop de soin de sa gouvernante ; ce qui détermina Henri d'Albret à veiller lui-même à la conservation de son second petit-fils, dont il commença

l'éducation physique de manière à le rendre un jour actif et robuste. Mais étant mort 17 mois seulement après la naissance de cet enfant, il laissa à sa mère le soin de continuer son ouvrage. Le troisième fils d'Antoine périt par la négligence de sa nourrice, qui le laissa tomber d'une fenêtre; il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame d'Alençon : son frère avait été transporté à Vendôme. Catherine de Bourbon, fille d'Antoine, épousa Henri, duc de Lorraine, et mourut à Nancy, le 13 fév. 1604, âgée de 46 ans. Elle fut mise à côté de son frère aîné, dans le caveau de ses ancêtres, par ordre exprès de Henri IV, quoiqu'elle fût morte protestante. Cet ordre fut envoyé à l'évêque de Chartres qui ordonna aux chanoines de la collégiale du château de ne s'opposer à rien, mais de ne point assister à l'inhumation en habit de chœur et de ne point chanter.

Antoine de Bourbon eut encore de Louise de la Béraudière, demoiselle de Rouet, *fille d'honneur* de la reine, un fils naturel, nommé *Charles de Bourbon*, mort à Marmoutier, dont il était abbé et où il s'était retiré après s'être démis de l'archevêché de Rouen.

Antoine de Bourbon à sa mort portait les titres du Roi de Navarre, prince de Béarn, duc de Vendôme, de Beaumont et d'Alby, comte de Foix, d'Armagnac, de Bigore, etc., gouverneur de Picardie, gouverneur et amiral de Guyenne.

VII.

Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre.

Jeanne d'Albret naquit en 1528, de Henri II d'Albret, Roi de Navarre et de Marguerite d'Angoulême-Valois, sœur de François I.er On l'appelait *la Mignonne des Rois*, parce qu'elle était tendrement chérie de son père et de son oncle François I.er ; on lui reconnaissait de la sagesse et du courage ; elle aimait les sciences, protégeait les savans et même se mêlait quelquefois d'écrire en vers et en prose, comme Marguerite de Navarre. Mais son esprit l'égara dans les discussions religieuses et lui fit embrasser avec chaleur les nouvelles opinions qui servaient de prétexte aux discordes civiles.

Charles-Quint l'ayant demandée pour son fils Philippe II, afin de terminer les difficultés sur le royaume de Navarre, François I.er s'y opposa, ne voulant pas donner un pied en France à un aussi puissant adversaire. Il la fiança au duc de Clèves, à Châtellerault, en Poitou; mais ce projet d'union n'eut pas de suite, et Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, l'épousa le 20 octobre 1548; à Moulins : le Roi de France honora leurs noces de sa présence. A cette occasion Ronsard composa l'épithalame qu'on trouve dans ses œuvres.

A la mort de son père, le 25 mai 1555, elle

quitta le titre de duchesse de Vendôme, pour prendre celui de Reine de Navarre (royauté plus fictive que réelle), que les Bourbons ont toujours conservé depuis, et qui figure mieux à la tête des actes qu'il n'a de poids dans la balance politique, mais plus fondé cependant que le nom de Roi de Jérusalem, que prend le Roi des deux Siciles; que celui de Roi de France, dont le souverain des Iles Britanniques a si long-tems grossi la liste de ses titres (1).

Jeanne d'Albret vécut toujours dans la plus parfaite union avec Antoine, malgré la différence de religion, malgré les infidélités fréquentes de ce prince, qu'on ne put cependant jamais déterminer au divorce. Pour l'y décider, on ouvrait une vaste carrière à son ambition, en lui proposant d'épouser Marie Stuart, veuve de François II, ce qui l'eût porté au trône d'Écosse et lui eût donné des prétentions fondées sur celui d'Angleterre. Dans un autre tems on lui faisait espérer que le Roi d'Espagne lui céderait la Sardaigne, pour le dédommager de la perte de la haute Navarre. Il est certain que Marie Stuart vint à Vendôme et y fut reçue avec la magnificence qui convenait à une jeune et jolie Reine, de la part d'un prince qui était plus que galant avec les Dames.

(1) Depuis 25 ans les Rois d'Angleterre ont cessé de prendre le titre de Roi de France.

On assure que ce voyage se trouvait consigné dans les registres de l'hôtel de ville ; mais ils ont été détruits pendant la révolution ; et si Marie Stuart fit réellement ce voyage, ce ne put être qu'en 1561, puisque dans le courant de cette année elle retourna en Écosse et que son mari était mort le 5 décembre 1560. L'ingratitude n'entrait point dans le cœur d'Antoine, qui avait plutôt des faiblesses que des vices : son attachement pour Jeanne d'Albret l'emporta, il considéra ce divorce comme une lâcheté, et n'oublia point qu'il devait à son épouse son titre le plus glorieux et qu'elle fut toujours exempte des reproches d'inconduite qu'on faisait à la plupart des femmes qui tenaient à la cour licencieuse de Catherine de Médicis. D'ailleurs, en raisonnant politiquement, Antoine de Bourbon se persuada aisément que toutes ces promesses étaient illusoires et inexécutables.

Jeanne d'Albret persévéra dans le parti des calvinistes, à qui elle rendit de grands services, et fit beaucoup de prosélytes. En 1559, elle ordonna la construction d'un prêche au pied de son château de Vendôme et y réunit les ministres les plus habiles : elle faisait même sonner le service par la plus grosse cloche de l'église collégiale, qui était dans la cour de son château. La tradition dit que les chanoines n'osaient venir faire l'office dans leur église, parce qu'ils étaient exposés aux in-

sultes des Suisses et des soldats de la Reine de Navarre ; elle souffrait que ses militaires interrompissent le service divin, chassant les prêtres, brisant les autels, les statues, les images et les tableaux, même ceux des Bourbons. Ces désordres, commencés, dans l'absence d'Antoine, n'eurent plus de bornes après sa mort. Jeanne d'Albret réserva le revenu d'une prébende pour le principal du collége. Cette réserve était sage ; mais elle voulut donner la place à un protestant qui aurait élevé les jeunes gens dans le calvinisme : les catholiques s'y opposèrent et la forcèrent de renoncer à son projet.

Il s'établit une espèce de guerre entre elle et le Pape, où chacun sortait des bornes de la modération et eut des reproches à se faire. Le Pape s'étant arrogé le droit de donner l'investiture du royaume de Navarre au Roi d'Espagne, Jeanne d'Albret ne garda plus de mesure et s'en vengea en pillant les églises du Béarn et en faisant enlever presque tout le trésor de la collégiale de Vendôme, enrichie par les comtes et comtesses qui l'avaient précédée et surtout par Marie de Luxembourg. Jeanne y prit 16 marcs d'or et 130 marcs d'argent, estimés alors environ 30,000 francs ; le reçu qu'elle en donna était daté du 27 mai 1562, six mois précis avant la mort de son mari ; ainsi cette somme ne fut pas employée, comme on l'a

dit, au paiement des troupes qui aidèrent Henri IV à remonter sur le trône.

Un nommé *Dupont*, lieutenant civil de Vendôme, ayant rencontré un Suisse qui descendait de la montagne du château, pour exécuter l'ordre qu'il avait reçu, disait-il, de jeter dans la rivière les reliques des saints qu'il portait dans une serviette, se fit, moyennant quelqu'argent, remettre le précieux dépôt et le rendit aux chanoines; ils le mirent dans un sac qu'ils cachèrent près du grand autel. Il y resta, on ne sait trop pourquoi, jusqu'à l'époque où le vandalisme de quelques bataillons allant à la Vendée jeta dans le Loir et les reliques des saints et les restes des anciens comtes et ducs de Vendôme et ceux de Jeanne d'Albret elle-même, qui eurent ainsi le sort qu'elle destinait aux objets de la vénération des catholiques.

De Thou (liv. 36 de son histoire), donne les détails d'une conspiration des Espagnols tendant à faire périr Jeanne d'Albret et son fils, qui fut découverte en 1564. Indignée contre le Pape, que sa haine accusait d'être le premier auteur de ces trames odieuses, elle abolit l'exercice de la religion catholique dans toute l'étendu du Béarn, avec le consentement des États du pays. Les évêques de Lescar et d'Oléron perdirent leur siège et leurs revenus. Ils furent rétablis depuis par un édit de Henri IV, qui accordait aux catholiques du Béarn à peu près les mêmes priviléges que ceux

dont jouissaient les protestans par l'édit de Nantes dans le reste du royaume ; mais les biens des évêques ayant été vendus, celui de Lescar eut 3000 f. de pension sur le domaine de Béarn, et celui d'Oléron 1800 fr. seulement, parce qu'il avait été nommé *au doyenné* de l'église de Saint-Georges de Vendôme, et que le Roi l'avait chargé de la collation de tous les bénéfices à sa nomination dans ce pays. Ainsi Henri IV ne revint point sur les ventes des biens ecclésiastiques dans le Béarn ; il se contenta d'en dédommager les titulaires.

Après la bataille de Jarnac, Jeanne d'Albret, veuve alors d'Antoine de Bourbon, présenta son fils Henri de Bourbon, âgé de 15 ou 16 ans, à l'armée des réformés, privée alors de son chef par l'assassinat du prince de Condé. Cette princesse, excommuniée par le Pape, qui par une bulle l'avait déclarée déchue de ses droits et qui avait adjugé le royaume de Navarre au premier qui s'en rendrait maître, montra un courage et une capacité rares dans son sexe. Elle fit reconnaître son fils chef des protestans ; une médaille distribuée aux officiers de l'armée allemande qui venaient se joindre à l'armée des réformés, sert à faire connaître ses sentimens et les projets de la Reine de Navarre et du jeune prince son fils. L'un des côtés représente les armoiries de la Reine avec ces mots autour : *seule et avec les autres, pour*

Dieu, le Roi, les loix et la paix : Jehanne par la grâce de Dieu Reine de Navarre. L'autre côté offre trois couronnes enlacées : on lit dans la première, formée de deux palmes enlacées : *ou victoire entière* ; dans la seconde, qui est une guirlande de branches d'olivier, *ou paix assurée* ; dans la troisième, en branches de cyprès : *ou mort honnête.* Cette médaille est d'argent surdoré ; le père Menestrier en a donné la gravure et l'explication dans le journal de Trévoux de janvier 1702.

Jeanne d'Albret mourut le 9 juin 1572, dix ans après son mari, et âgée seulement de 44 ans, comme l'était Antoine à sa mort. Elle avait été attirée à Paris pour le mariage de son fils avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. On soupçonna d'abord qu'elle avait été empoisonnée avec des gants parfumés ; mais lorsqu'on ouvrit son corps, pour l'embaumer, on reconnut des signes évidens de pulmonie. Au reste les auteurs de la S.t Barthélemy étaient bien capables de commettre ce crime de plus.

D'après les dispositions de son testament, elle devait être transportée en Béarn, pour être placée auprès de ses ancêtres, ce qui a fait croire à quelques historiens que son corps y était en effet. Cependant il est certain qu'elle fut placée dans le caveau des Bourbons, auprès d'Antoine, son mari. La cérémonie de ses obsèques se fit sans

appareil religieux, et il n'y eut aucun service pour elle, parce qu'elle était morte dans la profession publique de la religion protestante.

Au reste la tradition et les manuscrits du pays assurent que les protestans du Vendômois se réunirent pour donner à cette pompe funèbre le genre d'éclat dont elle était susceptible.

Cette princesse jouissait d'un revenu (alors considérable) de 400,000 fr.; mais à sa mort on ne trouva pas de quoi payer ses dettes, tant elle avait fait de dépenses pour sa maison et surtout pour soudoyer les troupes de son fils.

On raconte une anecdote qui peut servir à peindre le caractère de Jeanne d'Albret. Elle avait des discussions d'intérêt avec le seigneur de Chanteloup, près Vendôme, dont le fief s'étendait jusqu'aux portes du château. Elle fit venir ce gentilhomme qui s'empressa de lui montrer les papiers sur lesquels il fondait son droit ; mais la Reine termina sa discussion en s'emparant de ces titres et les jetant au feu.

Si la justice et la bonté qui ont distingué ses descendans ne se faisaient pas remarquer également en elle on put du moins louer sa force d'âme et sa résolution, qu'elle transmit à son fils Henri IV.

Voici quelques circonstances qui prouvent combien elle posséda ces qualités. Vers la fin de novembre 1553, Jeanne d'Albret, alors dans son huitième mois de grossesse, partit de Vendôme pour aller faire ses couches à Pau. En général, elle

voyagea beaucoup ; et si l'on se rappelle qu'alors la France n'avait point de routes entretenues, que les voitures n'étaient que des espèces de charrettes ornées, puisque les ressorts n'ont été inventés que sous Louis XIV, que les litières mêmes ne pouvaient passer partout et que les chemins étaient peu sûrs, on se fera une juste idée de son courage; elle eut, comme on sait, celui de chanter, à la demande de Henri d'Albret, et dans le moment des plus grandes douleurs de l'accouchement, un refrain de chanson Béarnaise qui signifiait : « Notre dame du bout du pont, aidez-moi à cette » heure ! » (1).

---

(1) M. le comte Armand de Beaumont, sous-préfet de Vendôme, partageant le désir des habitans de son arrondissement de sauver d'une destruction totale les restes vénérables du château de Vendôme, bereeau des Bourbons, a fait l'acquisition, pour le compte de la ville, d'une portion du château et de la montagne, destinés à faire une promenade publique. S. Ex. le ministre de l'intérieur a promis un monument analogue. En attendant, on y a placé un buste de Jean VII de Bourbon, 21.e comte de Vendôme, et le tombeau de Jeanne d'Albret, pour lequel on a fait cette inscription :

Jehanne d'Albret, Royne de Navarre,
née en 1528, *décédée le* 9 *juin* 1572.

De son sexe elle eut les vertus,
Et les qualités d'un grand homme :
Que peut-on en dire de plus?
Ne jugeons point sa querelle avec Rome,

VIII.

Henri IV, Roi de France et de Navarre, III.me duc de Vendôme.

L'histoire de Henri IV appartient à celle de la monarchie: nous n'entreprendrons point d'écrire la vie entière de ce grand prince : nous nous bornerons à quelques détails qui ont rapport au Vendômois.

Henri de Bourbon porta le nom de duc de Vendôme à la mort de Henri d'Albret, son aïeul maternel. Il le quitta pour prendre celui de prince de Vicence et ensuite celui de prince de Béarn. Il fut élevé par Florent, Chrétien, natif d'Orléans, gentilhomme attaché à la maison de Vendôme; il était alors zélé protestant, et mourut depuis bon catholique. Henri se montra dans le Vendômois, lors de sa fuite de la cour de de Henri III, et se hâta de s'y faire payer de ses fermiers, ses finances n'étant pas alors en très-bon état. Sa sœur, Catherine de Bourbon y vint aussi, en allant rejoindre Henri IV, alors à Parthenay.

Ce prince reparut dans son duché après être monté sur le trône, mais au lieu d'y trouver la

---

Ni les erreurs de l'esprit de parti;
Mais respectons la demeure dernière
De celle en qui la France entière
Voit la mère du bon Henri.

fidélité et le dévouement qui lui étaient dus à double titre, il se vit obligé de le conquérir comme le reste de son royaume. Maillé de Benhart qu'il avait établi gouverneur de Vendôme, officier de peu d'esprit et de courage, se révolta en faveur de la ligue, séduit par Robert Clossé, gardien des Cordeliers de Vendôme, fanatique éloquent et hardi, et ligueur forcené. Ce moine entreprenant avait la confiance de toutes les dévotes : il abusait de la confession et de la prédication pour multiplier les ennemis d'un Roi qu'il disait réprouvé de Dieu et auquel on ne devait pas obéir en conscience.

Henri IV n'avait qu'une très-petite armée sans canons, parce qu'il croyait que sa seule présence ferait rentrer Vendôme dans le devoir. Il se trompait ; les fanatiques l'emportèrent sur les sujets sages et fidèles, et ils refusèrent d'ouvrir leurs portes. Henri, obligé d'attendre et de faire les préparatifs d'un siége sur lequel il n'avait pas compté, s'établit au château de Merlay, à trois quarts de lieue au nord de la ville : il y reçut une députation des échevins, qui étaient des tanneurs. En entrant dans la cour du château il virent le Roi qui se promenait, vêtu très-simplement. Ils le prirent pour un suisse qui montait la garde, et le prièrent de leur faire parler au Roi de *Navaire*. « Ventre St.-Gris ! dit Henri en se retournant, « ouvre la bouche, B...., et dis *Navarre*.... Au

» reste le Roi de Navarre vous fera voir bientôt
» qu'il est le Roi de France. Vive Dieu! c'est
» moi-même qui vous parle. » Cette réponse effraya tellement les échevins qu'ils prirent la fuite, et le Roi dit en plaisantant que d'un seul mot il les avait rendus invisibles.

Cependant Maillé de Benhart se croyait en état de soutenir un siége. Il avait fait faire des ouvrages en avant du château dont les fortifications étaient en bon état; quelques maisons des faubourgs avaient été abattues, pour rendre l'approche de la montagne plus difficile; sa garnison était de 1500 hommes, avec 24 pièces de canon et des munitions suffisantes de guerre et de bouche : il se flattait donc de faire une vigoureuse résistance.

Henri IV résolut de commencer son attaque par le château et prit son logement à la Béguinière, propriété des Bénédictins, à une demi-lieue de la place. Ses batteries furent établies en avant de la Guinebaudière et furent dirigées dans l'angle rentrant que formait la muraille avec une tour placée à gauche de la porte de Beauce. La tour fut endommagée et bientôt le rempart s'écroula; les troupes du Roi se précipitèrent vers la brêche et l'escaladèrent sans éprouver beaucoup de résistance de la part des assiégés, qui, saisis d'épouvante, évacuèrent le château et gagnèrent à pas précipités la ville, par des degrés pratiqués

dans la montagne et par le pont neuf qui n'existent plus; mais il furent suivis de si près que les soldats de Henri entrèrent pêle-mêle avec eux et la ville fut prise. . . . .

Henri IV, passant devant l'église de Saint-Georges, vit des suisses qui voulaient en rompre les portes avec des haches; il y mit des sentinelles pour protéger le lieu de la sépulture de ses ancêtres et défendit, sous peine de mort, d'entrer dans ce temple. . . .

Le lâche Maillé, qui avait fui avec sa troupe, s'était retiré dans sa maison, situé sur la petite place qu'on appelle aujourd'hui *le Marché aux légumes*. Elle fut forcée par les vainqueurs et on trouva le gouverneur au haut de la tour qui sert d'escalier. Amené à l'un des commandans des troupes royales, il lui demanda la vie en pleurant. Le Roi, à qui l'on s'adressa pour décider de son sort, répondit : « Que justice se fasse ! » Ainsi Maillé de Benhart, seigneur de Chasaigne, fut pendu, pour n'avoir su, comme le dit depuis Henri IV, *ni se rendre, ni se défendre*. . . .

Maillé eut pour compagnon de supplice le Cordelier Closeé, qui fut arraché de la chaire, dans l'église de Saint-Martin où il prêchait contre le Roi. Il fut pendu avec le gouverneur, à un des quatre ormeaux qui étaient devant cette église. Il mourut avec un grand courage; ce qui fit dire à l'officier qui vint rendre compte à Henri IV de

cet acte de justice, que le gouverneur était mort en moine et le moine en vrai guerrier : il avait lui-même détaché son cordon pour servir à l'exécution.

La ville fut exposée pendant huit heures au pillage et à toutes les horreurs d'une place prise d'assaut; les églises cependant furent ménagées, à l'exception du couvent des Cordeliers qui fut entièrement pillé; on emprisonna, on dispersa les religieux.

Henri IV laissa à Vendôme pour gouverneur un officier nommé *Vignole*, protestant outré, avare, dur et propre à châtier des rebelles. Il ne permettait pas aux chanoines de se réunir tous pour le service de l'église du château: il obligeait les bénéficiers de monter la garde et faisait payer cent sous par jour aux autres chanoines en masse, pour en être exemptés.

Pour acquitter les dettes contractées pendant les guerres, Henri IV fut obligé d'aliéner une grande partie de ses domaines personnels. La baronie de Montdoubleau fut du nombre, ainsi qu'une partie du domaine de Vendôme. Par lettres patentes du 13 avril 1590, il avait d'abord voulu que les terres de son domaine patrimonial fussent séparées de celles de la maison et couronne de France; mais par un édit du mois de juillet 1607, il révoqua ces lettres et unit à perpétuité à la couronne de France la Navarre, le Béarn, le Bi-

gorre, les duchés de Vendôme et de Beaumont et ses autres terres.

Il paraît qu'il pardonna aux Vendômois puisqu'il leur donna un drapeau qui était conservé à l'hôtel de ville et qui a été détruit pendant la révolution; il a été remplacé par celui dont Madame duchesse d'Angoulême a brodé et attaché les cravattes en 1815.

Il est probable même que Henri IV revint dans ce duché, puisque c'est dans la forêt de Vendôme qu'on place l'anecdote si connue du paysan qu'il fit monter en croupe derrière lui sans en être connu et qu'il conduisit ainsi jusqu'au milieu de sa suite pour satisfaire le désir qu'avait cet homme de voir le Roi.

On sait comment ce bon et grand prince fut assassiné, le 14 mai 1610, à quatre heures du soir, âgé de 57 ans un mois et un jour, la 21.me année de son règne.

Outre ses enfans légitimes, qui furent Louis XIII et Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, il eut un grand nombre d'enfans naturels, entre autres, de Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées, seigneur de Cœuvres, maître de l'artillerie de France, et de Françoise Babou de la Bourdinière; 1.° César, duc de Vendôme, tige de la dernière branche des ducs de Vendôme; 2.° Alexandre de Vendôme, dit le chevalier de Vendôme, né à Nantes au mois d'avril 1598,

légitimé au mois d'avril 1599, reçu chevalier de Malthe dans l'église du Temple, à Paris, en 1604, abbé de Marmoutier en 1610, grand prieur de France et général des Galères de Malthe, ambassadeur à Rome en 1615, mort prisonnier au château de Vincennes le 8 février 1629, inhumé à Vendôme, dans l'église de Saint-Jacques des prêtres de l'Oratoire, dans un caveau sous le grand autel; 3.° Catherine-Henriette de Bourbon-Vendôme, légitimée au mois de mars 1599, mariée au mois de mars 1619, à Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, dont elle eut des enfans, morte à Paris dans l'hôtel d'Elbeuf, le 20 juin 1663.

RAPPORT

De la Commission chargée de l'examen de l'ouvrage de M. Macarel, *intitulé* : Élémens de Jurisprudence administrative.

Messieurs,

Votre commission a examiné avec soin, et soumet avec confiance à vos méditations, un ouvrage qui lui en a paru digne; il a pour titre, *Élémens de Jurisprudence administrative, extraits des décisions rendues par le Conseil d'État en matière contentieuse*, pat *L.* Macarel, Avocat ; Paris *Dondey-Dupré*, 1818 ; 2 vol. *in*-8.° Et d'abord, Messieurs, cet ouvrage se recommande auprès de vous par des souvenirs honorables que vous aimerez sans doute à vous rappeler.

Le père de M. *Macarel*, après avoir longtems habité au milieu de nous y a terminé une vie irréprochable ; sa mémoire est chère à la magistrature et à tous les hommes de bien : c'est cette noble partie de son héritage que son estimable fils vient recueillir aujourd'hui; mais en donnant à ces affections tout l'intérêt qu'elles réclament, nous n'en devons pas moins examiner sous vos yeux si l'ouvrage de ce jeune jurisconsulte mérite un succès d'estime et peut soutenir avec avantage une discussion réfléchie.

Pour nous bien pénétrer de l'importance de ce travail il nous a suffi de remarquer combien le système des lois administratives est, comme le dit l'auteur, *obscur, incomplet, embarrassé de détails et de dispositions accidentelles et transitoires*.

D'un coup d'œil rapide et sûr il a saisi et retracé les causes principales de cette imperfection dont gémissent les amis de l'ordre et du bien public.

En France la législation administrative a pris les couleurs des divers gouvernemens à travers lesquels elle a passé depuis vingt-cinq ans ; et même en ce moment elle se trouve encore formée d'une foule de dispositions souvent contradictoires dans leurs principes et dans leur but, et régie quelquefois par une jurisprudence qui a remplacé les lois qu'elle n'eût dû qu'éclaircir.

Pour jeter la lumière au milieu de tant d'élémens confus, il fallait que l'ouvrage se développât sur un plan clair, simple et facile, et c'est aussi le premier mérite que votre commission y a remarqué.

En attendant une organisation régulière et définitive, nous trouverons au moins dans M. *Macarel* un guide sûr, qui affermira notre marche dans une route difficile et embarrassée.

L'ouvrage se divise en trois titres :

Le premier est relatif à la compétence en matière administrative.

Le second expose les formes ou la procédure à suivre devant le conseil d'état.

Le troisième établit les règles qui gouvernent le fond de toutes les matières du contentieux administratif. Chacun de ces titres est divisé en autant de chapitres que la nature des divers objets à traiter l'a nécessité. Chaque chapitre se compose de trois parties ; d'abord, un sommaire dans lequel l'auteur signale et définit brièvement les principes essentiels de chacune des questions dont il a à s'occuper ; vient ensuite le tableau de *la législation* qui s'y réfère : enfin, l'auteur retrace la jurisprudence qu'il y applique et qu'il tire des décisions rendues par le conseil d'état, tant sur la compétence que sur le fond.

Nous croyons devoir, Messieurs, vous donner une faible idée du zèle infatigable de l'auteur et de l'immensité de ses recherches en vous faisant observer que chacune des deux dernières sections que nous venons d'indiquer, présente séparément les divers monumens de la législation et de la jurisprudence appliqués à des questions spéciales et dans l'ordre naturel, qui les rattache à l'objet principal : ajoutons, que l'exposé de la législation met en présence, et souvent avec un utile rapprochement, les lois anciennes et modernes, qui se trouvent toutes soumises à une judicieuse et fidèle analyse.

C'est ainsi qu'à l'aide d'un auteur estimable (1) qu'il cite, M. *Macarel* développe sur la belle question des domaines engagés, toutes les ordonnances de nos Rois, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Louis XIV et à Louis XV, en fixant surtout ses regards sur le règne mémorable de François I.er, et s'arrêtant avec une juste admiration sur l'administration de l'illustre chancelier de Charles IX (2), qui par l'édit de 1566 créa une ère nouvelle dans la jurisprudence domaniale.

C'est ainsi qu'embrassant toutes les époques et toutes les branches de notre législation, et indiquant les diverses modifications qu'elle a subies, l'auteur épuise son sujet avec la méthode qui caractérise un esprit exercé, et sans se livrer jamais à des détails inutiles ou étrangers ; ce qui décèle un tact sûr et une raison profonde.

Nous terminerons ici cette analyse, pour ne pas nous exposer à fatiguer votre attention par des développemens purement théoriques qui tiennent à la science du droit, mais dont il nous serait impossible de vous offrir les importans résultats sans étendre le cadre dans lequel nous avons dû resserrer ce rapport.

Votre commission espère, Messieurs, que si

---

(1) M. Baudet, *Extrait sur les domaines engagés*, Paris, *Rondonneau*, an 8.

(2) Michel de l'Hôpital.

vous partagez l'opinion favorable qu'elle a conçue de cet ouvrage, vous daignerez accueillir avec intérêt l'hommage que l'auteur vous en a fait : vous y verrez comme nous, Messieurs, le gage d'un talent recommandable ; vous applaudirez à celui qui a consacré les premiers loisirs de sa jeunesse à rassembler des matériaux précieux pour l'homme d'état, le magistrat, le jurisconsulte, ainsi que pour toutes les classes de citoyens ; et vous mettrez peut-être quelque empressement à accomplir le vœu que M. *Matarel* nous a exprimé, celui d'être associé à vos travaux comme membre correspondant. Nous pouvons vous donner l'assurance qu'il verra dans votre suffrage une nouvelle garantie de l'estime publique.

Signé *le Présid.* DELAPLACE DE MONTÈVRAY ; DUCAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, *Conseiller* ; LÉGIER, *Conseiller* ; MOREAU père, *Avocat*, Rapporteur.

ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
d'Orléans.

ADDITION
AUX STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

Organisation intérieure.

ARTICLE I.er

Les membres titulaires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, seront distribués en quatre sections.

II.

Ces sections auront les dénominations et les attributions qui suivent :

Section d'Agriculture et d'Histoire Naturelle.

Elle s'occupera de l'agriculture, de l'histoire

naturelle, de l'art vétérinaire et de ce qui a trait à ces diverses parties.

Section des Sciences Médicales.

Elle aura dans ses attributions, la médecine, la chirurgie, l'anatomie, la chimie et leurs analogues.

Section des Belles-Lettres.

Elle comprendra dans son domaine, les belles-lettres, la morale, la philosophie, la jurisprudence les inscriptions, l'histoire, l'art numismatique et tous les analogues.

Section des Arts.

Elle comprendra dans les élémens de ses travaux, les sciences physiques et mathématiques, les arts libéraux et industriels, et tout ce qui se rattache à ces titres.

III.

Chacun des membres titulaires actuels choisira la section dont il entend faire partie, quelle que soit l'inégalité numérique qui doive résulter de cette première composition des sections.

Néanmoins il est arrêté en principe que chaque section devra être composée de dix membres au moins et ne pourra l'être de plus de vingt; en conséquence les premières nominations auront nécessairement pour objet de porter au mini-

mum les sections qui auraient pu ne pas l'atteindre par la première formation.

Dans aucun cas le nombre des membres titulaires ne pourra excéder celui de soixante.

IV.

Il ne pourra désormais être nommé aucun membre titulaire qu'il ne soit connu par quelqu'ouvrage, mémoire ou observation; la nature du travail auquel il devra sa présentation comme candidat, déterminera, s'il est admis, la section à laquelle il appartiendra.

V.

Les membres honoraires en résidence à Orléans auront le droit de s'attacher à l'une ou l'autre des sections, sans qu'ils puissent toutefois compter pour former le maximum ou le minimum fixé par l'article III.

Ils devront faire connaître leurs intentions tant au bureau de la société, qu'à la section qu'ils auront adoptée. Ils auront voix délibérative sur tous autres objets que ceux prévus par l'article XIX du réglement; dans ce dernier cas, ils auront seulement voix consultative.

VI.

Pour assurer l'ordre et la régularité de ses conférences et faciliter ses rapports avec le bureau,

chaque section nommera, au scrutin secret, un président et un secrétaire pris dans son sein. Les fonctions du premier dureront six mois, celles du second seront d'une année, et nul ne pourra être réélu qu'après un intervalle d'un an.

Le président de la Société pourra cependant présider chacune des Sections, lorsqu'il s'y présentera.

VII.

Chaque Section pourra créer dans son sein des sous-divisions : dès qu'un ouvrage, un mémoire ou des observations seront adressés à la section, il sera nommé un rapporteur au scrutin secret et à la majorité relative; il fera son rapport autant que possible à la plus prochaine séance, et la Section à son tour fera son rapport à la Société, par l'organe de son président, à la séance suivante.

VIII.

Les conférences de chaque section se tiendront dans le local affecté à la Société. Il y en aura au moins une par semaine. Elles sont réglées ainsi qu'il suit:

Section de Médecine,	lundi.
Section des Belles-Lettres,	mardi.
Section des Arts,	mercredi.
Section d'Agriculture,	samedi.

Chaque section fixera l'heure qu'elle trouvera

le plus convenable pour la réunion de ses membres, et lorsque l'une d'elles jugera qu'il pourrait être utile de convoquer une réunion extraordinaire, elle fera les dispositions nécessaires que le service des autres ne soit ni dérangé ni interrompu.

IX.

Chaque section s'attachera à fournir des matériaux pour la rédaction des *Annales*. Elle s'occupera dans ses rèunions, de l'examen et du rapport des objets que la Société lui áura adressés.

X.

Tous les mémoires envoyés à la Société par des étrangers, ou qui lui seront remis par un de ses membres, et tous renseignemens demandés par l'autorité, seront distribués à la section qu'ils concerneront: le renvoi en sera prononcé par la Société en séance ordinaire, et il en sera fait mention au procès-verbal.

Le secrétaire-général transmettra de suite les pièces au président de la section désignée pour s'en occuper.

Les dispositions du présent article n'empêcheront pas les membres titulaires de lire à la Société réunie en séance ordinaire, un ouvrage ou mémoire émané d'eux, après quoi la Société en ordonnera le renvoi à la section qu'il pourra concerner.

XI.

Aucuns ouvrages, mémoires, observations ne seront imprimés aux *Annales*, qu'autant qu'ils auront été agréés par la Société, après rapport fait par la section à laquelle l'examen en aura été renvoyé.

XII

La publication des ouvrages des membres de la Société, quand elle sera ordonnée, aura lieu au nom de la Société avec mention du nom de l'auteur, à moins qu'il ne desire garder l'anonyme, et dans tous les cas, avec indication de la section dont il fait partie.

XIII.

Pour assurer à chaque section l'insertion aux *Annales* des ouvrages agréés par la Société et l'envoi des pièces destinées à chacune d'elles, leurs quatre secrétaires se réuniront aux membres du bureau, le second vendredi de chaque mois, à six heures du soir, dans la salle ordinaire des séances, et partageront ainsi les travaux délégués au bureau par l'article XLIV des statuts.

XIV.

Au moyen de la formation des sections établies par l'article premier, il ne sera plus nommé de commissions que dans deux circonstances :

La première, lorsqu'il y aura tout à la fois

urgence jugée par la Société et insuffisance momentanée dans le nombre des membres de la section à laquelle l'objet à examiner devrait être renvoyé de droit : les membres de cette section présens à la séance feront essentiellement partie de la commissⁿ.

La seconde, dans les cas prévus par l'article XXIII. des statuts : ces dernières commissions seront alors composées d'un membre de chaque section nommé par elle, et du président, ou, à son défaut, du vice-président de la Société, qui sera le président de ces commissions, ce qui les portera au complément de cinq exigé par le même article.

Arrêté par la Société, dans sa séance du 29 février 1820.

Signé De la Place de Montévray, *Président*; le Comte J. de Tristan, *Vice-Président*; Jallon, *Secrétaire-général*; Fougeron, *Secrétaire particulier*; Paten *Trésorier*.

DISTRIBUTION

Des Membres de la Société dans les quatre Sections.

Iere SECTION.

AGRICULTURE ET HISTOIRE NATURELLE.

Membres honoraires.

M. Le Préfet.
M. Arthuys de Charnisay.
M. Le Maire.
M. d'Autroche de la Porte.
M. de Tristan, père.

Membres titulaires.

M. Barbé de Lus.
M. Dubois.
M. Dugaigneau.
M. Gérard.
M. de Guercheville.
M. d'Illiers.
M. Lockhart.
M. Mallet.
M. de Morogues.
M. de Saint-Hilaire aîné.
M. de Tristan, fils.
M. de Verneuil.
M. de Villebrême.

II.me SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Membres titulaires.

M. Carrier.
M. Capval.
M. Fougeron père.
M. Fougeron fils.
M. Fouré.
M. Gable.
M. Jallon.
M. Lanoix.
M. Latour.
M. Lévêque.
M. Payen.
M. Pelletier.
M. Ranque.
M. Sue.
M. Vallet.

III.me SECTION.

BELLES-LETTRES.

Membres honoraires.

M. l'Evêque.
M. le Recteur de l'Acad.e
M. Henri de Longuève.
M. Métivier.

Titulaires.

M. Blanvillain.
M. Boscheron des Portes.
M. Légier, avocat.
M. Légier, conseiller.

M. de Champvallins.
M. Crignon d'Auzouer.
M. De la Place de Montévray.
M. Duparc.
M. Laisné de Villévêque.
M. Miron de l'Espinay.
M. Moreau.
M. Ripault.
M. de Rochas.
M. Septier.

IV.me SECTION.

ARTS.

Titulaires.

M. de Bizemont.
M. Boucher.
M. Lebrun.
M. Miron (Augustin.)
M. Pagot.
M. de Thiville.

NOUVELLE ORGANISATION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président ordinaire.

M. De la Place de Montévray.

Vice-président.

M. le Comte J. de Tristan.

Secrétaire-général Archiviste.

M. Jallon.

Secrétaire particulier.

M. Fougeron fils.

Trésorier.

M. Payen.

RAPPORT

Fait à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, sur l'ouvrage intitulé : Traduction en vers français des Pseaumes, etc., *dont l'auteur,* M. d'Autroche de la Porte, *lui a fait l'hommage.*

(Séance du 18 février 1820.)

Messieurs,

La commission que vous aviez chargée de vous faire un rapport sur le nouvel ouvrage en vers français composé par M. d'Autroche, membre honoraire de cette société, s'est livrée à ce soin avec l'intérêt et le zèle que mérite une production aussi distinguée. Elle y a reconnu d'abord la piété éminente, malheureusement si rare parmi les gens de lettres de ce siècle, qui a fait concevoir à l'écrivain le projet de faire passer dans notre langue les cantiques sublimes dictés par l'Esprit-Saint. Le motif d'édifier ses contemporains est déjà sans doute la matière d'un grand éloge ; mais la manière dont l'auteur a exécuté ce dessein n'est pas moins digne de votre approbation. Il a mis en tête de son livre un discours préliminaire qui serait seul un ouvrage estimable. Il y justifie les traductions en vers des reproches qu'on leur a quelquefois adressés, et cette apologie est aussi piquante que bien raison-

née; considérant ensuite le Roi-Prophète sous le triple rapport du don qui lui fut accordé de lire dans l'avenir, de l'excellence de sa morale, et de la prodigieuse élévation de son génie, il n'hésite pas à prononcer qu'aucun homme favorisé de Dieu ou inspiré par le talent poétique n'a égalé le psalmiste, soit pour la connaissance des choses futures, soit pour la pureté de sa doctrine dans un tems de corruption et de ténèbres presque universelles, soit enfin pour la hauteur des pensées, la chaleur et la hardiesse des expressions et des tours, la vivacité des mouvemens, la douceur et l'onction qui font de ses chants la langue du repentir et celle de l'amour divin. On sent que l'auteur était plein des beautés de son modèle lorsqu'il en a fait une si belle peinture, et son admiration passe toute entière dans l'âme du lecteur avec la conviction intime que le traducteur n'a rien exagéré.

L'un des membres de votre commission avait eu l'honneur d'être souvent consulté par M. *d'Autroche* dans le cours même de son travail, et cette confiance de l'amitié l'avait préparé à diriger avec plus de sûreté le jugement de ses confrères sur le mérite de cette traduction. Le premier trait qui la distingue est son exactitude et sa fidélité, avantages précieux qui semblent lui promettre une honorable préférence sur les autres versions du même genre. En effet, on peut se donner plus de liberté

à l'égard d'un écrivain profane, et si cette liberté est heureuse, on ne se plaint presque jamais de cette espèce de licence; mais quand il s'agit d'un livre inspiré, les substitutions d'idées ou leur développement trouvent ordinairement les esprits disposés à les repousser, et l'on ne permet pas aisément des efforts qui paraissent avoir pour objet de s'exprimer ou autrement, ou mieux, ou avec plus d'étendue que l'Esprit-Saint. Ce que M. *d'Autroche* a quelquefois ajouté ne présente que des liaisons nécessaires et non des paraphrases volontaires. Il est remarquable qu'il a éclairci quantité de passages obsurs, et cette partie de la tâche qu'il s'était imposée suppose une étude profonde et un examen très-attentif de l'Ecriture sainte et de ses commentateurs.

Les critiques les plus sévères et les plus éclairés n'exigeront pas, dans la versification d'un ouvrage de ce genre, une perfection aussi soutenue que si l'on eût traduit un poète profane; ils auront égard à l'extrême difficulté de l'entreprise, et pourvu qu'ils puissent donner des louanges à une multitude de morceaux très-propres à faire ressortir les beautés du modèle, ils pardonneront les inégalités qui auraient pu échapper au talent de l'ordre le plus élevé; ils sauront gré à M. *d'Autroche* d'avoir réuni dans le même volume tous les accens lyriques que la Bible nous a transmis, et ils remercîront l'auteur

d'avoit joint aux vertus qui le recommandent si hautement à la considération publique, un ouvrage qui lui donne un droit incontestable à la reconnaissance des âmes pieuses ainsi qu'à la profonde estime des gens de lettres.

Signé *le Présid.* DELAPLACE DE MONTÉVRAY; BLANVILLAIN; l'abbé DUPARC, *rapporteur.*

NOUVELLE MÉTHODE

De prendre la pesanteur spécifique des liquides.

(Traduit de l'Anglais par J. B. Fougeron).

Le docteur *Lewis* a imaginé un moyen particulier pour connaître la pesanteur spécifique des fluides, qui diffère en quelques points de ceux qu'on connaît déjà : ce moyen est employé maintenant avec avantage dans plusieurs manufactures anglaises.

D'après cette méthode, la pesanteur spécifique d'un liquide est estimée par l'excès de poids que donne une certaine mesure de ce liquide sur le poids d'une égale mesure d'eau distillée. Cette estimation ne peut se faire qu'à l'aide de poids particuliers que l'auteur a appelés *carats*, et qu'on obtient de la manière suivante :

Il faut avoir une bouteille à col long et étroit, en prendre la tare et conserver le poids comme représentant celui de la bouteille : on remplit alors cette dernière entièrement d'eau distillée, ou jusqu'à une marque tracée sur le col du vase si on le juge plus convenable, et on pèse. Le poids obtenu est celui de l'eau, et on le marque 128. Ensuite ce poids est divisé en deux parties égales, qu'on numérote 64. En continuant les subdivisions, on obtient des poids de 32, 16, 8, 4, 2 et 1 carats;

de telle sorte que chaque carat représente le $\frac{1}{128}$ de l'eau nécessaire pour remplir la bouteille.

Quand ces poids sont ainsi ajustés, il est nécessaire de faire un autre *contrepoids*, outre celui qui représente la tare de la bouteille, et ce nouveau doit égaler le poids de l'eau et du vase réunis. Si on veut examiner un liquide, on en remplit la bouteille, qu'on met dans un des bassins d'une balance, et dans l'autre on met ce contrepoids égal à la bouteille pleine d'eau distillée, plus un certain nombre de carats qui, à l'aide de la table suivante, donnent la pesanteur spécifique.

Cet appareil peut servir également pour l'alcool, l'éther, l'ammoniaque liquide, les huiles, et tous les autres liquides plus légers que l'eau. Le seul changement qui soit alors nécessaire, est de mettre les poids carats dans le bassin avec la bouteille au lieu de les mettre avec le contrepoids, et le nombre de carats qu'il faudra ajouter pour ramener la bouteille, et le contrepoids en équilibre exprimera de combien de carats le fluide est plus léger qu'une égale mesure d'eau pure; et comme la bonté des substances déjà nommées est en raison directe de leur légèreté, on connaîtra ainsi leur véritable valeur. Il faut toujours avoir égard à la température, lorsque l'on fait ces expériences : M. Nicholson a trouvé que le cinquième chiffre décimal changeait de deux degrés en deux degrés centigrades, lorsqu'on opérait sur l'eau.

Table des carats avec les degrés correspondans de pesanteurs spécifiques pour les liquides plus lourds que l'eau. Par M. S. Parkes.

Carats.	Pes. spéc.	Carats.	Pes. spéc.	Carats.	Pes. spéc.
1	1,0078	44	1,3437	87	1,6796
2	1,0156	45	1,3515	88	1,6875
3	1,0234	46	1,3593	89	1,6953
4	1,0312	47	1,3671	90	1,7031
5	1,0390	48	1,3750	91	1,7109
6	1,0468	49	1,3828	92	1,7187
7	1,0546	50	1,3906	93	1,7265
8	1,0625	51	1,3984	94	1,7343
9	1,0703	52	1,4062	95	1,7421
10	1,0781	53	1,4140	96	1,7500
11	1,0859	54	1,4218	97	1,7578
12	1,0937	55	1,4296	98	1,7656
13	1,1015	56	1,4375	99	1,7734
14	1,1093	57	1,4453	100	1,7821
15	1,1171	58	1,4531	101	1,7890
16	1,1250	59	1,4609	102	1,7968
17	1,1328	60	1,4687	103	1,8046
18	1,1406	61	1,4765	104	1,8124
19	1,1484	62	1,4842	105	1,8202
20	1,1562	63	1,4921	106	1,8280
21	1,1640	64	1,5000	107	1,8358
22	1,1718	65	1,5078	108	1,8436
23	1,1796	66	1,5156	109	1,8514
24	1,1875	67	1,5234	110	1,8593
25	1,1953	68	1,5312	111	1,8671
26	1,2031	69	1,5390	112	1,8750
27	1,2109	70	1,5468	113	1,8828
28	1,2187	71	1,5546	114	1,8906
29	1,2265	72	1,5625	115	1,8984
30	1,2343	73	1,5703	116	1,9062
31	1,2421	74	1,5781	117	1,9140
32	1,2500	75	1,5859	118	1,9218
33	1,2578	76	1,5937	119	1,9296
34	1,2656	77	1,6015	120	1,9375
35	1,2734	78	1,6093	121	1,9453
36	1,2812	79	1,6171	122	1,9531
37	1,2890	80	1,6250	123	1,9609
38	1,2968	81	1,6328	124	1,9687
39	1,3046	82	1,6406	125	1,9765
40	1,3125	83	1,6484	126	1,9843
41	1,3203	84	1,6562	127	1,9921
42	1,3281	85	1,6640	128	2,0000
43	1,3359	86	1,6718		

Table des carats pour les liquides plus légers que l'eau.

Par M. Thomas Gill.

Carats.	Pes. spéc.	Carats.	Pes. spéc.	Carats.	Pes. spéc.
1	9922	44	6563	87	3204
2	9844	45	6485	88	3126
3	9766	46	6407	89	3047
4	9688	47	6329	90	2969
5	9610	48	6251	91	2891
6	9532	49	6172	92	2813
7	9454	50	6094	93	2735
8	9376	51	6016	94	2657
9	9297	52	5938	95	2579
10	9219	53	5860	96	2501
11	9141	54	5782	97	2422
12	9063	55	5704	98	2344
13	8985	56	5626	99	2266
14	8907	57	5547	100	2188
15	8829	58	5469	101	2110
16	8751	59	5391	102	2032
17	8672	60	5313	103	1954
18	8594	61	5235	104	1876
19	8516	62	5157	105	1797
20	8438	63	5079	106	1719
21	8360	64	5001	107	1641
22	8282	65	4922	108	1563
23	8204	66	4844	109	1485
24	8126	67	4766	110	1407
25	8047	68	4688	111	1329
26	7969	69	4610	112	1251
27	7891	70	4532	113	1172
28	7813	71	4454	114	1094
29	7735	72	4376	115	1016
30	7657	73	4297	116	0938
31	7579	74	4219	117	0860
32	7501	75	4141	118	0782
33	7422	76	4063	119	0704
34	7344	77	3985	120	0626
35	7266	78	3907	121	0547
36	7188	79	3829	122	0469
37	7110	80	3751	123	0391
38	7032	81	3672	124	0313
39	6954	82	3594	125	0235
40	6876	83	3516	126	0157
41	6797	84	3438	127	0079
42	6719	85	3360	128	0001
43	6641	86	3382		

MÉMOIRE

SUR L'ASSOLEMENT QUATRIENNAL,

Envoyé à la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans,

Par M. le Marquis DE GUERCHEVILLE.

L'ASSOLEMENT quatriennal a des avantages si reconnus, qu'on peut croire qu'il serait généralement adopté, si les instructions locales faisaient connaître aux cultivateurs l'ordre de culture qu'ils doivent suivre, le moyen d'y parvenir, et les profits considérables que procure cette méthode.

J'ai donc cru, Messieurs, seconder vos efforts pour la propagation des bons principes d'agriculture, presque inconnus à la partie de la Beauce enclavée dans le département du Loiret, et être utile aux fermiers de ce pays, en leur rendant pour ainsi-dire palpables les essais successifs que j'ai faits pour parvenir, par ce mode, à alterner les céréales avec les plantes fourrageuses et légumineuses, de manière à supprimer totalement les jachères.

Je vais en conséquence vous exposer l'état où était l'agriculture dans mon exploitation, lorsque j'en suis devenu propriétaire; la première succession de culture que j'ai suivie; celle où je suis

parvenu par le résultat de mes expériences, et enfin les profits qu'elle m'a procurés.

Assolement.

Possesseur en 1803 de la terre de Diziers, située en Beauce, département de Loir et Cher, j'y trouvai une réserve de quarante hectares en terres calcaires ou argileuses que l'on faisait valoir suivant l'ordre triennal ;

Il y avait,

	Sainfoin.	4 hect.	40 hect.
1.°	Blé.	12	
2.°	Avoine ou orge. . .	12	
3.°	Jachères.	12	

Les terres étaient bien labourées en tems et saisons convenables; mais suivant la coutume du pays on faisait scier les blés très-haut, d'où il résultait qu'on avait peu de paille.

Ayant peu de fourrages verds, on ne pouvait nourrir que trois chevaux et six vaches, et par conséquent, faute de fumier, on n'avait que des récoltes misérables.

Persuadé que je ne pouvais en obtenir de belles qu'en augmentant le nombre de mes bestiaux, et que je ne pouvais les nourrir qu'en faisant beaucoup de prairies artificielles, je substituai l'ordre quatriennal à l'ordre triennal, de manière que dès 1805,

J'ensemençais :

1.° Blé en grandes planches avec Trèfle au mois de mars suivant. . . .	10 hect.	40 hect.
2.° Trèfle.	10	
3.° Avoine ou Orge. . . .	10	
4.° Jachères (fumées avant la récolte de fourrage ou parquées après) sur lesquelles on semait des plantes légumineuses fauchées en verd, ou consommées sur place par les bestiaux, et ensemencées de suite en blé et trèfle au mois de mars suivant. . .	10	

Recommençant tous les ans pour chaque sole la même rotation de culture, j'avais toujours moitié de mes terres en céréales, et l'autre moitié en fourrages, ce qui me mit à même d'avoir quatre chevaux, huit vaches et deux cents moutons, que je faisais parquer pendant cinq mois de l'année, (1) et qui pendant ce tems ne consommant point de paille, me donnaient le moyen de ne pas ménager la litière de mes bestiaux pendant l'hiver, et d'avoir une telle quantité de fumier que j'en mettais par chaque hectare, emblavé en blé et non parqué, le triple de ce qu'on en pouvait mettre auparavant en suivant l'ordre triennal.

(1) Le pacage des moutons était alors inconnu dans cette partie de la Beauce.

Cela m'était d'autant plus facile, 1.° que faisant faucher mes blés, j'avais moitié plus de paille dans le quart des terres que je cultivais qu'autrefois dans le tiers; 2.° que mes avoines ou orges étant semées sur défrichement de trèfle, me donnaient des récoltes étonnantes.

Je suivis cet ordre de moisson jusqu'en 1811. Sûr alors que j'avais les résultats les plus avantageux, je réunis successivement à mon *faire valoir* deux de mes fermes, contenant ensemble 170 hectares, ce qui monta mon exploitation à 210 hectares, que je soumis au même ordre de culture que ma réserve, sauf les changemens indiqués par le résultat de mes expériences.

Un des plus importans était le mode de faire les blés. Lorsque je commençai à cultiver en 1803, je les fis en grandes planches de 16 à 18 raies, au lieu de 4 à 6 raies, suivant la coutume du pays; cette manière de labourer était nécessaire pour y semer du trèfle que je ne laissais durer qu'un an, et qui était immédiatement suivi d'une avoine ou d'une orge.

Mais je m'aperçus que quoique les blés semés par cette méthode fussent superbes en paille, le produit en grain était moins considérable qu'on n'avait lieu de s'en flatter, parce que la majeure partie des terres étant argileuses, la largeur des planches empêchait l'eau de s'é-

couler, ce qui retardait la végétation, faisait glacer les blés pendant les chaleurs de l'été, et en rendait la vente difficile, chose qui n'arrivait pas, lorsqu'il était fait en petites planches; d'ailleurs les terres se lassaient de rapporter du trèfle tous les quatre ans, et ne donnaient plus que de chétives récoltes.

Je me vis donc forcé de chercher un ordre de moisson tel que, sans presque changer mon assolement quatriennal, les plantes fourragères, si nécessaires à la nourriture de mes bestiaux, fussent assurées sans diminuer la quantité de terres que j'ensemençais.

Pour y parvenir je fis d'abord tous mes blés en planches de 6 raies, ce qui a réussi au-delà de mes espérances, tant pour la quantité de paille que pour la beauté du grain.

Ce changement m'empêchait de semer le trèfle avec le blé, parce que vu le peu de surface des planches, j'étais dans l'impossibilité de le faire faucher sans éprouver une perte considérable.

Alors j'adoptai pour les 210 hectares que j'exploite, l'assolement suivant. (*Voyez le tableau, à la suite de ce mémoire.*

J'observe que recommençant successivement dans chacune des quatre soles la rotation de culture énoncée à la colonne de la première sole des 50 hectares, on mettra, après les blés

récoltés, vesce ou pois d'hiver, dans la portion qui, quatre ans auparavant, était en avoine avec prés artificiels, et en avoine ou orge avec trèfle ou sainfoin, l'autre portion de cette même sole qui était en vesce ou pois d'hiver à la même époque.

De cette manière les prairies ne reparaîtront dans les mêmes terres que tous les huit ans; et pour ne pas les lasser, on doit encore, si le terrein le permet, semer du trèfle où il y avait du sainfoin, et du sainfoin où il y avait du trèfle huit ans avant, ce qui mettra 16 ans d'intervalle entre l'ensemencement de la même espèce de fourrage.

On peut encore et on doit même substituer aux pois et vesces, les fèves, les haricots, les pommes de terre, enfin tous légumes ou plantes oléagineuses quelconques, suivant la nature des terres, les besoins d'exploitation, ou la facilité que donnent les localités de se défaire avantageusement de ces différentes espèces de denrées; et ce changement est quelquefois nécessaire, lorsqu'il y a du chiendent dans les terres, parce que la plus grande partie de ces légumes ou plantes étant nécessairement façonnée à la pioche, ce labour le détruit totalement; mais il faut être très-réservé sur toutes espèces de cultures qui exigent beaucoup de main-d'œuvre, les frais

qu'on est obligé de faire absorbant presque toujours les profits qu'on en peut retirer (1).

Cet assolement ne diffère de celui que je suivais quand j'ai commencé à faire valoir par ce mode, qu'en ce que la moitié de la sole qui a été récoltée en blé, est semée l'année

(1) Les terres que je fais valoir étant beaucoup trop compactes pour admettre la culture des betteraves, je n'en fais pas. Néanmoins comme dans toutes celles qui sont franches ou légères avec de la profondeur, cette racine réussit à merveille, on peut la planter dans les quatre cinquièmes des deux soles où on sème des plantes légumineuses, soit en automne, soit en mars; de cette manière, dans une exploitation comme la mienne, on en aurait 40 hectares, qui ne reparaissant que tous les huit ans dans les mêmes terres, ne les lasseraient pas. Leur marc remplirait avantageusement le défaut de fourrage, dont elles occupaient la place, parce qu'il est reconnu qu'une pareille quantité suffirait pour nourrir les bestiaux pendant les trois mois d'hiver où on les râpe; et que le cinquième restant de ces deux soles étant en vesce ou pois, serait suffisant pour faire pâturer en verd les moutons pendant l'été; de cette manière sans changer la rotation de culture établie, la nourriture des bestiaux ne serait pas diminuée; on verrait les manufactures de sucre indigène se multiplier, et dans peu de tems la France cesser d'être tributaire des étrangers. Puisse ce vœu patriotique être réalisé par ceux à qui la nature de leur terrein permet d'adopter ce genre de culture.

suivante en avoine avec prés artificiels, et que ce procédé semble s'écarter des principes qui exigent que la terre ne porte pas deux céréales de suite, et qu'une récolte améliorante succède toujours à une épuisante. Cependant si l'avoine, qui suit immédiatement le blé, fatigue la terre et même la salit d'herbes, comme la prairie qu'on y a joint et qu'on fauche de bonne heure la nettoie de ces herbes qui n'ont pas le tems de venir à maturité, que les deux ans qu'on la fait durer la réparent, et que le blé qui lui succède est fumé ou parqué, j'assure que j'ai toujours éprouvé que les récoltes qui en proviennent sont aussi belles en grains et paille que celles faites sur l'autre moitié de cette même sole, où des plantes légumineuses avaient deux ans auparavant suivi la récolte de blé, et précédé celle d'avoine. D'ailleurs, comment aurait-il été possible d'avoir toujours le quart de mon exploitation en prairie, en suivant le premier mode que j'avais adopté, puisque ne pouvant semer du trèfle qu'au mois de mars sur la totalité de mes blés, j'avais observé que les terres se refusaient d'en rapporter tous les 4 ans?

Si je n'avais semé du fourrage que la moitié de cette sole, je n'aurais eu qu'un huitième de mon exploitation en prairie, et cela n'aurait pas suffi à la nourriture de mes bestiaux; au lieu

que par mon nouvel assolement j'ai toujours le quart de mes terres en prairies, qui n'y reparaissent que tous les 8 ans, et les fatiguent d'autant moins que j'en varie l'espèce, un autre quart en plantes légumineuses fauchées en verd, enterrées comme engrais végétal, ou consommées sur place par les bestiaux, et les deux autres quarts en céréales.

Il a donc le grand mérite d'avoir toujours, sans épuiser les terres.

1.° La moitié de l'exploitation en céréales, et l'autre moitié en plantes légumineuses ou fourrageuses;

2.° De pouvoir être suivi dans tous les pays de grande culture, soit qu'on y fasse les blés à plat, en grandes ou petites planches, parce que ne semant les prairies qu'avec les grains de mars, on peut y mettre du sainfoin ou du trèfle, suivant la nature du terrain;

3.° D'avoir un ordre de moisson fixé pour chaque sole, de manière que l'on peut affermer en obligeant celui qui prendrait la ferme, de suivre la succession de culture établie, qui sera énoncée au bail; en sorte qu'à son expiration, si l'on change de fermier, celui-ci trouvera dès son entrée, le quart de ses terres en prairies, avantage inestimable, puisque les nombreux bestiaux nécessaires pour une pareille exploitation seront nourris sans

rien débourser, et avant qu'il ait récolté un grain de blé.

Engrais et bestiaux.

On ne peut se flatter de parvenir à avoir de belles récoltes qui se succèdent sans interruption, sans une grande quantité d'engrais; on ne peut les obtenir sans avoir beaucoup de bestiaux; et encore, pour avoir un gain assuré, faut-il que le nombre de ceux que l'on a n'excède jamais celui que l'on peut nourrir avec ses récoltes; tout ce qui serait au-delà nécessiterait des acquisitions de fourrages ou de grain, plus à charge qu'à profit.

C'est pourquoi j'ai toujours eu pour principe de n'augmenter les miens qu'en raison des prairies que j'avais à récolter, ce qui m'a mis à même de voir progressivement croître ensemble et mes récoltes et mes bestiaux, sans jamais (excepté la première mise de fonds) rien débourser pour les achats ou pour leur nourriture.

Enfin pour prouver l'immense profit que l'on peut obtenir par la quantité d'engrais que procure le mode que je suis, je vais comparer le nombre de bestiaux de toute espèce que j'ai maintenant, avec celui que pouvaient entretenir, suivant l'ordre triennal, les deux fermiers dont je fais valoir les fermes; et encore pendant tout l'hiver leurs chevaux n'avaient-ils pas d'avoine, peu de foin, et ne mangeaient que de la paille, ainsi que leurs vaches et leurs moutons.

Ces deux fermiers avaient ensemble 8 chevaux,
15 vaches,
Et en hiver, 500 moutons.

Au lieu que par mon ordre de moisson, avec l'augmentation de 40 hectares de ma réserve réunis aux terres de mes deux fermes,

J'ai 12 chevaux de labour et
8 chevaux de luxe, 20 chevaux,
26 vaches,
Et en hiver, 750 mérinos,

Ce qui me donne au printems, avec les agneaux qui en proviennent, un troupeau de 1000 bêtes, nombre que je suis maintenant (1819) en position de nourrir toute l'année; la grande quantité de mes fourrages, tant verds que secs, me donnant dans toutes les saisons le moyen d'entretenir dans le meilleur état tous les bestiaux que comporte mon exploitation.

Il en est de même des céréales. Mes blés, comme je l'ai déjà dit, quoique semés sur le quart de ma ferme, me donnent moitié plus de paille et un tiers plus de grain que je n'en aurais récolté, si j'en avais ensemencé le tiers suivant l'ancien usage.

Je récolte assez d'avoine pour ne pas diminuer un seul jour la ration que je donne à mes chevaux; j'en donne en outre à mes brebis portières, à mes agneaux, à tous les moutons qui ne sont

pas en bon état; et même, dans les années abondantes, j'ai assez d'excédent pour en vendre.

OBSERVATIONS.

Quoique les terres, cultivées par l'ordre quatriennal, soient toujours en rapport, elles exigent cependant moins de labour que si elles l'étaient suivant l'ordre triennal.

Le tableau ci-après va le prouver.

ABLEAU comparatif des Labours entre l'*Assolem*
Triennal et l'*Assolement Quatriennal*, sur
exploitation de 120 hectares.

ASSOLEMENS *triennal*.	NOMBRE des Labours.	ASSOLEMENS *quatriennal*.	
40 HECTARES PAR SOLE.		30 HECTARES PAR SOLE.	
1.re *Sole*, de 40 hect. en *blé*.		1.re *Sole*, de 30 hect. en *blé*.	
2.e *Sole*, de 40 hectares en Avoine. { Labour d'hiver.. 40; Labour de mars.. 40 }	80	2.e *Sole*, de 30 hect. dont 15 hect. labour sur Chaume de Blé pour faire des pois ou Vesce d'hiver........... 15	
		15 hectares en avoine, avec prés artificiels. { Labour d'hiver.. 15; Labour de mars.. 15 }	
3.e *Sole*, de 40 hectares en Jachères. { Levée des guérets. 40; Binage........ 40; Façons des blés.. 40 }	120	3.e *Sole*, de 30 hect., dont 15 hect. en prairies et	
		15 hectares en avoine. { Labour d'hiver.. 15; Labour de mars.. 15 }	
		4.e *Sole*, de 30 hect. dont 15 hect. en Prairies défrichées après la première récolte, puis semés en blé. Sur 3 labours.. 45	
		15 hectares pour être semés en plantes légumineuses sur un labour d'hiver et un de mars, puis suivis de deux labours après la récolte et avant de faire le blé............ 60	
TOTAL des labours....	200	TOTAL des labours....	

On voit par ce Tableau que l'as
lement *quatriennal* a *un dixième*
labour de moins que le *triennal*.

P hectares.

...nfoin. . 25	}	50 h.
...ige. . . . 25		

T'A
T
e

AS

4

1.re

2.e

Av

3.e

Ja

D'après cet exposé, il est constant que tout est profit en suivant le mode que j'ai adopté. Il n'augmente point le nombre des chevaux nécessaires à la culture ; il triple celui des bestiaux, qui sont le produit le plus lucratif de l'exploitation, et procure par eux une quantité d'engrais qui met à même de fumer les terres de manière à obtenir des récoltes doubles de celles que donnerait l'ancienne méthode.

PROGRAMMES

Des PRIX proposés par la Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale, pour les années 1820, 1821 *et* 1822.

PRIX PROPOSÉS POUR L'ANNÉE 1820.

Arts Mécaniques.

1. Pour l'introduction des *noria* dans le centre et le nord de la France, (1,000 fr.)
2. Pour la fabrication des aiguilles à coudre, (3,000 fr.)
3. Pour la préparation du lin et du chanvre, sans employé le rouissage, (1,500 fr.)
4. Pour l'application de la machine à vapeur aux presses d'imprimerie, (2,000 fr.)
5. Pour la construction d'une machine propre à raser les peaux employées dans la chapellerie, (1,000 fr.)
6. Pour la fabrication du fil d'acier propre à faire les aiguilles à coudre, (6,000 fr.)

Arts Chimiques.

7. Pour l'étamage des glaces à miroirs, par un procédé différent de ceux connus, (2,400 fr.)

8. Pour la découverte d'un procédé pour teindre la laine, avec la garance, en écarlate solide, sans employer la cochenille (6,000 fr.)

9. Pour la préparation d'une couleur verte inaltérable, préférable au vert de Scheele, (1.200 fr.)

10. Pour la fabrication du charbon animal, avec d'autres matières que les os, et par un procédé différent de celui employé pour préparer le bleu de Prusse, (2,000 fr.)

11. Pour la fabrication de la colle de poisson, (2,000 fr.)

Arts Économiques.

12. Pour la conservation des étoffes de laine, (3,000 fr.)

13. Pour la conservation des substances alimentaires, par le procédé de M. *Appert*, exécuté plus en grand, ou par tout autre moyen analogue, (2,000 fr.)

14. Pour la fabrication d'une nouvelle espèce de tapis de pied économiques, (1,200 fr.)

15. Pour la découverte en France d'une carrière de l'espèce de pierre la plus propre à la lithographie, (600 fr.)

16. Pour la découverte d'une boisson salubre, économique et agréable, qui puisse se pré-

parer dans les ménages des plus simples cultivateurs, et qui serve aux manouvriers employés aux travaux des champs, (600 fr.)

Agriculture.

17. Pour la construction d'un moulin à bras propre à écorcer les légumes secs, (1,000 fr.)

18. Pour la construction d'un moulin propre à nétoyer le sarrasin. (600 fr.)

Nota. Tous les Mémoires, Dessins, Descriptions, Machines, Modèles ou Échantillons, doivent être envoyés à la Société, d'ici au 1.er mai 1820. La distribution des prix aura lieu en juillet.

Prix proposés pour l'année 1821.

Arts Mécaniques.

19. Pour la construction d'une presse hydraulique, destinée particulièrement à exprimer l'huile des olives et des graines, à pressurer les raisins et autres fruits, etc., (2,000 fr.)

Nota. Les fonds de ce prix sont faits par M. le chevalier *Ratton*, gentilhomme portugais.

Arts Chimiques.

20. Pour le perfectionnement des matériaux employés dans la gravure en taille-douce, (1,500 fr.)

21. Pour la fabrication du cuir d'œuvre, façon de Russie. { 1.er prix, (3,000 fr.)
2.e prix, (1,500 fr.) }

22. Pour la découverte d'un métal ou alliage

moins oxidable que le fer et l'acier, propre à être employé dans les machines à diviser les substances molles alimentaires, (3,000 f.)

Arts économiques.

23. Pour la découverte d'une matière se moulant comme le plâtre, et capable de résister à l'air autant que la pierre, (2,000 fr.)

24. Pour la dessiccation des viandes, (5,000 fr.)

Nota La valeur de ce prix a été augmentée des 2,000 francs affectés au prix pour la salaison des viandes; ce dernier prix a été retiré du concours.

25. Pour la découverte d'une substance végétale, soit de feuilles naturelles ou préparées, qui pourrait remplacer complétement les feuilles de mûrier pour la nourriture des vers à soie, (2,000 fr.)

Agriculture.

26. Pour la construction d'un moulin à eau, qui n'obstrue pas le cours des rivières et ne nuise ni à la navigation, ni au flottage, ni à l'irrigation, (3,000 fr.)

27. Pour la meilleure instruction élémentaire et pratique sur l'art de percer et forer, à l'aide de la sonde du mineur, les puits artésiens. { 1.er prix, (3,000 fr.) 2.e prix, (1,500 fr.) }

28. Pour la culture comparée des plantes oléagineuses, (1,200 fr.)

29. Pour un semis de pins du Nord, ou de pins de Corse, connus sous le nom de *lari-oio*, (1,500 fr.)

30. Pour un semis de pins d'Ecosse (*pinus rubra*), (1,000 fr.)

Nota. Tous les mémoires etc. doivent être envoyés à la société d'ici au 1.[er] mai 1821. La distribution des prix aura lieu en juillet.

Prix proposés pour l'année 1822.

Arts Chimiques.

31. Pour le perfectionnement de l'art du boyaudier, (1,500 fr.)

Nota. Ce prix sèra payé par M. le comte *Anglès*, préfet de police.

32. Pour un mémoire sur les avantages de l'élève des moutons à laine superfine de races d'Espagne, et sur le métisage des moutons indigènes de France, (300 fr.)

Les fonds de ce prix sont faits par M. *Ternaux*, membre du Conseil d'administration.

33. Prime pour la construction d'un moulin à moudre et à concasser les grains, qui puisse être adapté à toute les exploitations rurales, (4,000 fr.)

Le prix que la Société avait proposé sur se sujet a été retiré du concours et converti en une prime qui sera décernée à celui qui aura mis en usage, pendant deux ans, le moulin dont il s'agit.

Nota. Tous les mémoires etc. doivent être envoyés à la société d'ici au 1.[er] mai 1822. La distribution des prix aura lieu en juillet.

ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
d'Orléans.

SECTION DES BELLES-LETTRES.

BIOGRAPHIE ORLÉANAISE.

NOTICE

Sur la vie et les ouvrages de Jean-Pyrrhus D'Anglebermes, *Jurisconsulte et Littérateur des* 15.me *et* 16.me *siècles.*

Par M. le Président De la Place de Montévray.

Les savans et les écrivains doivent rarement attendre du siècle dans lequel ils vivent cette impartialité qui peut seule fixer les réputations. Préoccupés par des affections quelque-

fois peu réfléchies, plus souvent mûs par des passions envieuses, les contemporains évitent difficilement l'excès de l'indulgence, ou celui de la sévérité, lorsqu'ils décident du mérite des écrivains de leur âge. Mais si ces jugemens ont leurs préventions, ceux des siècles postérieurs ne sont pas toujours sans quelque injustice à l'égard des auteurs appréciés pendant leur vie avec trop de bienveillance. Souvent alors la rigueur outrée des générations futures, ou l'injuste oubli auquel la postérité les condamne, fait expier bien cruellement à leur mémoire la jouissance passagère qu'ils ont obtenue.

Ces observations nous ont paru bien spécialement applicables au savant Orléanais objet de cette Notice, et qui certes n'a mérité ni les éloges exagérés que son siècle lui a prodigués, ni l'indifférence des siècles suivans, à laquelle il nous semble juste de soustraire un nom qui ne doit pas rester sans quelque éclat. (1)

Il est impossible de fixer d'une manière bien précise les dates de la naissance et de la mort de Jean-Pyrrhus (2) D'Anglebermes. Son père, médecin distingué, originaire de Prague, s'était fixé vers le milieu du quinzième siècle à Orléans, où son fils naquit de 1470 à 1475. Doué de dispositions heureuses que le travail devait perfectionner, le jeune D'Anglebermes puisa d'abord

dans les écoles déjà si renommées de sa patrie, et bientôt après dans celles de la capitale, le goût des études qui devaient faire l'occupation comme le charme de sa vie entière. A cette époque commençaient à se former en France, mais surtout en Italie, les hommes distingués qui devaient faire, du règne de François I.er et du Pontificat de Léon X, l'une des ères marquantes de la littérature. D'Anglebermes, après avoir suivi avec succès ses cours d'Humanités, de Belles-Lettres (3) et de Philosophie, s'attacha plus particulièrement à l'étude de la Jurisprudence, et surtout à celle du Droit Romain enseigné dans l'Université d'Orléans par des Professeurs dont la célébrité n'était pas resserrée dans l'enceinte où leurs leçons étaient si avidement recueillies. Les progrès de l'élève furent assez rapides pour lui mériter l'honneur de devenir bientôt le collègue de ses maîtres. En 1505 ou 1506, il obtint une chaire vacante, et la remplit avec tant de distinction, que François I.er, qui savait rechercher et récompenser le mérite, l'enleva à l'Université d'Orléans, pour lui conférer la place de Sénateur ou Conseiller, au Sénat ou Conseil supérieur de Milan que le Monarque français avait établi à l'instar du Parlement de Paris, et dont Jean de Selve fut premier Président. Heureux notre

illustre Professeur, si appréciant le calme et les douceurs de la vie privée, et satisfait de la haute considération dont il jouissait dans sa patrie, il eût su résister aux attraits d'une élévation qu'il ne pouvait obtenir qu'aux dépens de sa tranquillité! Transporté dans une terre étrangère, alors en proie à tous les déchiremens des factions, il était menacé du malheur de perdre, avec le repos, la nouvelle et trop courte dignité qu'il avait obtenue dans un pays que bientôt les Français devaient être contraints d'évacuer, lorsqu'il fut enlevé par une mort aussi cruelle que prématurée. Il habitait depuis très-peu de tems Milan, lorsqu'il y périt victime d'un médicament imprudemment administré. *Periit*, dit Alciat, *Parergon*, *Juris. lib.* 11, *vitiatis haustu pulveris præcordiis.* Tout porte à croire que c'est aux premiers mois de l'année 1521 qu'on peut placer l'époque de sa mort. (4)

D'Anglebermes eut pour amis et pour élèves tout ce que son siècle offre de plus remarquable en Jurisconsultes. A la tête des premiers nous placerons ce célèbre Juriste Milanais, qui opéra dans la science du Droit une heureuse révolution, en lui associant la Littérature, Alciat, qui dans plusieurs de ses écrits, alors si marquans, prouve l'estime toute particulière qu'il avait conçue pour le Professeur Orléanais. Ses

regrets le suivirent jusqu'à la mort. Il fit graver sur le tombeau de D'Anglebermes une épitaphe qui, si elle ne dépose pas en faveur des talens poétiques de son auteur, prouve au moins son attachement pour son ami et la justice qu'il aimait à rendre à ses vertus et à ses talens. (5)

Parmi ses élèves nous distinguerons surtout Dumoulin, qui bientôt laissa si loin derrière lui, et son maître et tous ceux qui l'avaient précédé; ce savant qui agrandit tout-à-coup l'horison de la Jurisprudence, et qui le premier porta le flambeau dans les ténèbres jusqu'à lui si profondes de notre ancien Droit Français et coutumier. (6) En adoptant pour apprécier D'Anglebermes, l'opinion de Dumoulin, juge irrécusable en semblable matière, peut-on craindre de s'égarer?

La manière dont Dumoulin désigne notre compatriote est déjà un éloge. Il ne veut encore que le nommer, et il dit : *Pyrrhus Anglebermœus*, *Jurisconsultissimus*, *et utriusque linguæ peritissimus*, *quondàm Præceptor meus.* Mais en lui rendant une justice complète sur son profond savoir dans le Droit et la Jurisprudence, il ne dissimule pas que peu versé dans les affaires du Palais et de la pratique, *Pyrrhus praxis et consuetudinis imperitus*, il compromit, en publiant son Commentaire sur nos anciennes

Coutumes, la réputation que ses autres ouvrages lui avaient acquise. Dumoulin termine cependant avec une urbanité éminemment française qu'on regrette de ne pas rencontrer plus souvent dans les discussions politiques, savantes et littéraires, la critique judicieuse qu'il a faite de ce Commentaire. Car après avoir relevé une partie des erreurs dans lesquelles D'Anglebermes est tombé, il ajoute : *hos omnes lapsus accidisse Pyrrho existimaverim, non ex defectu juris peritiæ et ingenii in queis plurimùm valuit, sed quia ejus rei professionem susceperit in quâ nunquàm fuerit versatus, nec exercitatus. Molinœus ad consuet. Parisiens. — Titre des Fiefs.* (7)

En effet, très-instruit dans la connaissance des lois romaines, le Docteur D'Anglebermes l'était fort peu dans notre ancien Droit coutumier : il n'en connut pas le véritable esprit, qu'on ne pouvait acquérir que par une étude approfondie de notre histoire, par la connaissance des mœurs et des usages anciens, par l'usage des affaires et par l'habitude du barreau. Il crut, et ce fut là son tort, que la Jurisprudence Romaine devait lui fournir l'explication de toutes les difficultés que présentaient nos anciennes lois municipales, et il fit sur chacun des articles qui composaient le recueil de nos

Coutumes, des Commentaires à la manière des anciens glossateurs, en y appliquant, souvent sans aucune espèce d'analogie, des textes de lois romaines, les opinions de leurs interprètes, ou le sentiment de Docteurs anciens et modernes. Conçu et exécuté de cette manière, l'ouvrage de D'Anglebermes manquait son but, et ne pouvait être d'aucune utilité. (8)

Il ne fut pas plus heureux dans sa Dissertation sur la loi Salique. Cet opuscule, dépourvu du seul genre de mérite qui pouvait le rendre intéressant, ne laisse apercevoir aucune connaissance de cette loi nationale. Il ne contient presque que des lieux communs, et son auteur s'est uniquement attaché à justifier le principe consacré en France qui exclut les femmes de la succession au trône. C'est encore, et toujours par des lois romaines, qu'il essaye de prouver l'inaptitude des femmes pour les affaires et leur incapacité pour le gouvernement. Il va même plus loin, car il établit d'après l'histoire une longue, mais très-longue énumération de celles qui ont abusé du pouvoir souverain et finit par cette exclamation, *mulierem fortem quis inveniet?* La thèse contraire pourrait être soutenue avec un avantage au moins égal.

Déterminé par son goût autant que par sa profession, à l'étude de la Jurisprudence,

D'Anglebermes ne crut pas cependant que cette science dût occuper ceux qui s'y livrent d'une manière tellement exclusive, que tout autre genre d'occupation leur fût interdit. Egalement versé dans la connaissance de l'Histoire et des Lettres et dans la théorie des Beaux-Arts, rien de ce qui compose le vaste domaine de la Littérature ne lui fut étranger. Il ne crut pas déroger à la dignité du Jurisconsulte en composant un traité sur la Danse et sur la Musique, et il se permit même quelquefois de se délasser dans le sein des Muses des graves travaux du Professorat. (9) Ainsi il fut à la fois et l'un des meilleurs interprètes du Droit Romain, et l'un des plus aimables Littérateurs de son tems. Nous sommes cependant obligés de convenir que si on doit le considérer comme un des beaux esprits de son siècle, il faut avouer aussi qu'il ne sut éviter aucun des défauts qui défigurent la plus grande partie des productions littéraires de cette époque. Quoique son style laisse souvent apercevoir que nourri de la lecture des meilleurs écrivains de l'antiquité il s'était formé à leur école, ses écrits n'en offrent pas moins presqu'à chaque page l'abus réitéré des traits d'une érudition déplacée dont il surcharge plutôt qu'il n'orne ses compositions. Si ce tort ne fut que le ré-

sultat du sacrifice qu'il n'eut pas le courage de refuser au mauvais goût de son tems, il aura quelques droits à notre indulgence, mais il n'échappera pas cependant au reproche de n'avoir pas su s'en garantir. Convenons aussi que la manière dont alors on enseignait et on étudiait le Droit était bien dans le cas de resserrer le génie au lieu de l'étendre. Sur un texte de loi qu'on avait à interpréter, on empilait sans aucune espèce de discernement, et avec une profusion ridicule, des citations de pesans glossateurs et de froids commentateurs qui avaient écrit sans netteté comme sans méthode. Les philosophes, les moralistes, les historiens, quelquefois même les poètes anciens étaient ridiculement mis à contribution, et celui-là passait presque toujours pour le meilleur interprète, qui avait entassé le plus de passages ayant un rapport plus ou moins direct avec la matière qu'il traitait. On peut donc rejeter sur le siècle dans lequel il écrivait, une partie des défauts que l'on rencontre dans les ouvrages de D'Anglebermes, et peut-être même est-il vrai de dire qu'il n'est pas du nombre de ceux qui les ont outrés. Mais ce qui n'appartient qu'à lui, et dont par conséquent il doit recueillir la louange entière, ce qui mérite l'estime de tous les âges, c'est le bon esprit qui a inspiré ses nombreuses

productions, c'est l'amour de son pays, celui des sciences, c'est par dessus tout, son respect pour la religion et pour les mœurs, qui le placent à toujours dans la classe malheureusement trop peu nombreuse des écrivains qui ont également honoré leur patrie, par leur savoir et par leurs vertus.

OUVRAGES

DE JEAN-PYRRHUS D'ANGLEBERMES.

I. *Institutio boni Magistratûs ubi ad jurisprudentiam nonnulla maximè conducta.* Orléans, Pierre Asselin, in-4.°, 1500; et Paris, Pierre Vidoüe, 1519.

II. *Divi Evurtii, Aurelianensis Præsulis vita, divique Aniani laudes quœdam.* Orléans, P. Asselin, in-4.°, 1500.

Marchant, *Histoire de l'Imprimerie*, cite ces deux ouvrages sous le titre suivant :

Joannis Anglebermæi institutio boni Magistratûs et alia opuscula, inter quæ vita S. Evurtii Aurelianensis Præsidis, (erreur, lisez *Prœsulis*) *ac divi quoque Aniani laudes. Aurelianis per Petrum Asselinum* 1500.

III. *L. Apuleii Floridorum libri quatuor ex recensione et cum scholiis J. P. Anglebermæi. Parisiis, Ascencius*, in-8.°.

Les Florides d'Apulée sont des fragmens de ses déclamations.

IV. *Elegans interpretatio legis contractûs, digestis de regulis juris, in quâ tota penè contractuum causa agitur.* Paris, P. Vidoüe.

V. *Centuria una in juris civilis leges optimas, in capita digestas.*

Ces deux ouvrages sont peu connus, parce qu'ils sont extrêmement rares. Le Maire fait cependant mention du second. *Antiquités d'Orléans, édition in-4.°, page* 555.

VI. *Civiles disputationes ad incorruptissimum doctissimumque Burgundiæ præsidem et præceptorem suum D. Hugonem Fornerium* (10) *juris utriusque professorem.* Paris, André Boucard.

Ce recueil contient les traités suivans :

1.° *De fictione ;*

2.° *De suitate et hæreditate transmittendâ ;*

3°. *De donatione mutuâ ;*

4.° *Ad titulos digestorum, qui admitti ad bonorum possessionem possunt. — De jure deliberandi. — De pactis. — De bonorum possessione contrà tabulas. — Undè liberi. — De successorio edicto. — Undè vir et uxor*, etc., etc. ;

5.° *De lege salicâ et regni successione.*

Ces disputes se trouvent réimprimées à la

suite du *Commentaire* de D'Anglebermes *sur les Coutumes d'Orléans*. Elles ont été recueillies en partie par Hiletti, *tome* IX, *pages* 474 *et suivantes* de son *tractatus universi juris*, en 24 volumes in-folio. La dissertation sur la loi salique avait déjà été imprimée séparément à Hanovre, in-4.°, en 1513.

VII. *Panegyricus Aureliæ, urbis clarissimæ*. Orléans, in-4.°, 1517.

L'édition que nous citons est la première de cet ouvrage, réimprimé depuis à la suite du Commentaire du même auteur sur nos coutumes. Le Maire l'a fait entrer aussi dans son *recueil de poèmes et de panégyriques de la ville d'Orléans*. Orléans, Maria Pâris, 1646, in-4.°, mais ne l'a pas traduit en français, ainsi que l'annonce, par erreur, l'abbé Lenglet Dufresnoy. Cet auteur et ceux de la *Bibliothèque Historique de la France* se sont aussi trompés en attribuant à l'année 1510, la première impression de ce panégyrique qui alors n'était pas composé, puisqu'il contient un éloge de Germain de Ganay qui ne commença à occuper le siége épiscopal d'Orléans qu'en 1514.

Ce panégyrique, le meilleur de ceux faits sur Orléans, écrit avec art, est un modèle dans son genre ; il est remarquable par une certaine délicatesse qu'on rencontre rarement dans les

productions du seizième siècle ; et il mérite à tous égards d'être plus répandu qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour.

VIII. *Militia regum Francorum pro re christianá sive opusculum J. P. Anglebermœi, jurisconsulti Aurelii, de rebus fortiter à Francis gestis pro fide christianá. Parisiis, Ascencius*, in-4.°, 1518.

L'auteur s'est attaché dans cet ouvrage à réunir et à célébrer les hauts faits d'armes qui honorèrent les Français dans les guerres entreprises pour la conquête de la Terre-Sainte.

IX. *Tres posteriores libri codicis Justinianei Pyrrhi Anglebermœi, Aureliani legum professoris operá diligenter tùm emaculati tùm interpretati. — Ejusdemque de Romanis magistratibus libri tres elegantissimi.* Orléans, Jacques Hoys ; et Paris, Bertholde Rembolt, in-4.°, 1518, gothique.

Ce livre est dédié au chancelier, depuis cardinal Duprat, qui avait étudié en l'université d'Orléans.

Alciat, *Parergon juris, lib.* 2, *cap.* 7, s'exprime ainsi sur ce commentaire des trois derniers livres du code.

« *Igitur Pyrrhus antequàm in Italiam*
» *veniret, lucubratiunculas illas ediderat quœ*
» *etiam nunc extant in tres codicis libros. Quo*

» *opere in omnibus ferè mecum sentit, paucis-*
» *simis dissidet. Si in ea me defendentem*
» *tunc audisset, (quod posteà fuit) in eis*
» *quoque meæ sententiæ accessurus.* »

Hiletti a donné place à l'ouvrage de D'Anglebermes sur les Magistrats Romains, au tome IX de son immense recueil.

X. *Pyrrhi Anglebermœi legum professoris Aureliani, bonarumque artium studiosi, commentarius in Aurelianas consuetudines, non inelegans, ubi singulis capitibus singula juris argumenta adposita reperies, ad hœe textum latinum, et ad calcem vernaculum et familiares formas seu casus : ut non quidpiam vulgus desideret. — Accesserunt varia ejusdem opuscula.* Orléans, Jacques Hoys; Paris, André Boucard, in-4.°, 1517, gothique.

Contemporain de la première rédaction de nos Coutumes (11), D'Anglebermes conçut dès-lors le projet de composer sur cette partie de notre Droit un Commentaire qui pût en développer l'esprit et en faciliter l'application. Idée heureuse, au succès de laquelle il ne manqua que le genre de talens et de connaissances indispensables pour l'obtenir. Le seul mérite de D'Anglebermes fut d'avoir le premier ouvert une carrière dans laquelle les Fornier, les Delalande, les Prévôt de la Jannès, les Jousse

et les Pothier devaient dans la suite marcher d'un pas beaucoup plus assuré. Le Commentaire du seizième siècle est un ouvrage manqué; aussi n'a-t-il jamais fait autorité au barreau.

L'édition que nous annonçons est la première. Elle fut suivie de plusieurs autres. Paris, 1529, 1543, 1547 et 1575. Dans ces différentes éditions, on trouve réunies les Coutumes de Bourges, commentées par Boyer, et celles de Tours par Sainson. Denis Godefroy a donné depuis une nouvelle édition de ces trois Commentaires qu'il a enrichie de notes. Elle porte ce titre :

Consuetudines Aurelianæ cùm Bituricensibus et Turonensibus recognitæ dispunctæ ac distinctæ meliùs, à Dion. Gothofredo; Francfort, Nicolas Basset, in-folio, 1598.

Divers opuscules de D'Anglebermes sont ordinairement joints à son Commentaire sur nos Coutumes. Outre les *Disputes sur le Droit civil*, *le Traité sur la loi Salique*, et le *Panégyrique de la ville d'Orléans*, dont nous avons parlé sous les numéros VI et VII, on y trouve,

1.° *Oratio habita in eâ re quæ dicitur licentiandorum præsentatio*;

2.° *Homo seu philosophus ubi ad calcem jus dicentis munus ac universa penè jurisprudentia describitur.*

Ouvrage extrêmement moral et qui offre de l'intérêt. D'Anglebermes date son épître dédicatoire au chancelier Duprat, *ex Aureliâ, litterarum parente*;

3.° *Sermo de fortunâ in Plutarchum, ad illustrissimum doctissimumque præsulem Stephanum Poncher*; (12)

4.° *Sermo de pace ejusque commodis*;

5.° *De saltatione ac musicâ ad duumviros sibi amicissimos DD. Jacobum Lucam, majoris templi decanum*, (13) *et Jacobum Poncellum, divi Aviti decanum*.

Les quatre premiers opuscules que nous venons d'indiquer déposent en faveur des principes religieux et moraux de D'Anglebermes. Le dernier Traité, l'un des plus agréables du recueil renferme une apologie et un éloge de la danse et de la musique. L'auteur en parle en homme qui n'était pas étranger aux arts, même à ceux de simple agrément. En général la lecture des différens ouvrages de D'Anglebermes offre de l'intérêt, et fait regretter qu'il n'ait pas vécu dans un siècle où le bon goût plus généralement répandu eût préservé ses utiles et agréables compositions des taches qui trop souvent les déparent, et lui eût fait sentir que l'érudition n'est pas la première qualité de l'écrivain.

NOTES.

(1) De tous les ouvrages biographiques, le dictionnaire de Moreri est presque le seul qui ait fait mention de ce savant sous le nom incorrectement écrit de *Engleberme* ou *Langleberme*. L'article qui lui est consacré dans ce dictionnaire, quoique très-court, fourmille d'erreurs. Nous n'avons pas cru nécessaire de les signaler. Nous avons fait mieux, nous les avons rectifiées.

(2) Le prénom de *Pyrrhus* que prenait D'Anglebermes, ne paraît être que celui de *Petrus* qu'il avait ainsi métamorphosé par amour pour l'antiquité, et en se conformant à un usage assez commun parmi les savans du siècle dans lequel il vivait.

(3) Pyrrhus D'Anglebermes, dans son Panégyrique de la ville d'Orléans, compte au nombre des maîtres dans les leçons desquels il se glorifie d'avoir puisé, à Paris, le goût des bonnes études, Érasme dont le nom brille d'un si grand éclat à cette époque de renaissance des lettres. Ce savant, pour se soustraire à la peste qui occasionna tant de ravages à Paris, à la fin du quinzième siècle, se retira à Orléans, où il fit quelque séjour et donna même plusieurs leçons de littérature, en 1497, 1499 et 1501. Il était logé chez Jacques Tutor, d'Anvers, professeur de Droit canonique en l'Université d'Orléans. Une étroite amitié unit ces deux hommes qui, dans des genres différens, honoraient leur siècle. Il eut aussi occasion de former une liaison

intime avec le père de Pyrrhus D'Anglebermes, et ses épîtres, *lib.* 6, *épist.* 7 *et epist.* 93, prouvent le cas particulier qu'il faisait des talens et du savoir du célèbre médecin Orléanais. Voyez *Vie d'Érasme, par de Burigni.*

(4) Pyrrhus D'Anglebermes avait épousé, vers l'an 1500, Marie (quelques-uns disent Marthe) Noblet, de laquelle il a laissé un fils (Claude), qui selon Blanchard, fut conseiller au Parlement de Paris en 1555.

D'Anglebermes portait pour armes d'or un chevron de gueules.

(5) Voici l'épitaphe qu'Alciat consacra à la mémoire de son ami :

Quis non malignas mortis accuset vices
Virtute claros quæ viros præceps rapit.
Vivaciores improbos corvis sinens,
Latoque clavo (*a*) *est antè præreptus diem*
Frustrà putavit te esse virtus deum,
Quæ fortuitis serviebas casibus. (*b*)

(6) Dumoulin eut une vanité outrée dont on régrette qu'un homme d'un aussi grand talent n'ait pas su se garantir. Dans plusieurs de ses Conseils, en parlant de lui-même il écrit : *ego qui nemini cedo et à nemine doceri possum.* Cela est exactement vrai, mais il fallait le laisser dire aux autres.

(*a*) Allusion à sa qualité de Sénateur de Milan.

(*b*) Ces deux derniers vers, qui sont très-obscurs, ont rapport au genre de mort de D'Anglebermes.

(7) Voyez aussi Delalande, page 15 de la préface de son Commentaire sur la Coutume d'Orléans, et Prévôt de la Jannès, page 24 du *Discours historique* sur la même Coutume, édition de 1740.

(8) Les défauts justement reprochés au Commentaire de D'Anglebermes, ont fait croire à quelques auteurs que de là avait pu naître le proverbe si connu de *la glose d'Orléans, qui est pire que le texte.* C'est une erreur; on trouve des traces de ce proverbe dans des écrits de 1308 et de 1443. Ainsi il existait bien antérieurement à l'ouvrage du premier commentateur de nos Coutumes. M. de Givès, ancien magistrat à Orléans, (*a*) qui avait acquis sur l'histoire de sa patrie des connaissances précieuses dont malheureusement une très-petite partie est parvenue jusqu'à nous, pensait que ce proverbe pouvait avoir pour origine le peu de talens des anciens professeurs en droit d'Orléans, qui enseignant cette science dans notre ville, avant l'érection de son Université, corrompaient dans leurs explications les textes de l'un et l'autre droit, qu'ils obscurcissaient souvent en croyant le commenter. Le Maire, *Antiquités d'Orléans*, chapitre *des mœurs des Orléanais*; la Monnaye, *Notes sur Ménage*; tome 1, du *Ménagiana*, édition de 1729, page 177, et Piganiol de la

---

(*a*) Jacques de Givès, issu d'une famille noble, ancienne et alliée à celle des D'Aguesseau, né à Orléans en 1610, mort le 27 février 1694. Il remplit avec distinction, pendant plus de 20 ans, les fonctions d'avocat du Roi au bailliage et siège présidial de la même ville. Sa longue vie fut consacrée à l'exercice de toutes les vertus civiles et religieuses, et à l'étude des lois, qu'il sut allier à celle de l'histoire, des antiquités et des belles-lettres.

Force, *Description de la France, généralité d'Orléans, tome* 10, *page* 213, ont cru, au contraire, que ce proverbe n'a pris naissance que de l'inclination naturelle et du penchant un peu trop fort que les Orléanais ont à la raillerie, « car, disent-ils, le fort » des railleurs est d'ajouter quelque chose aux faits » qu'ils rapportent, ce qui s'appèle broder, et détruire » le texte par la glose. »

(9) L'auteur inconnu d'une épître préliminaire placée en tête de plusieurs éditions du Commentaire de D'Anglebermes sur nos Coutumes, nous fournit quelques détails sur Pyrrhus, et le présente comme s'appliquant quelquefois à la poésie. Il lui attribue un hymne en vers saphiques en l'honneur de Saint-Jérôme. Aucun de ses vers n'étant arrivés jusqu'à nous, il devient impossible d'apprécier son talent poétique.

Nos recherches sur l'histoire littéraire de l'Orléanais nous ont fait découvrir un autre Jean D'Anglebermes, de la même famille, qui paraît aussi avoir cultivé la poésie vers la fin du seizième siècle. Il nous a laissé une pièce de vers à la mémoire de Michel Viole, abbé de St.-Euverte d'Orléans, mort le 14 mai 1591, à l'âge de 71 ans, et après avoir gouverné 26 ans cette abbaye. Cette pièce de vers est intitulée *Tumulus Violæi*.

(10) Hugues Fournier, professeur en droit à Orléans, mourut premier président du Parlement de Bourgogne, vers 1525. Pyrrhus D'Anglebermes avait été un de ses élèves.

(11) Les Orléanais ont toujours considéré comme

un héritage précieux les anciennes Coutumes par lesquelles ils étaient régis de tems immémorial. D'autres provinces sollicitèrent souvent, et quelques-unes obtinrent, comme faveur, d'être soumises à ce droit alors connu sous le nom de *Coutumes de Lorris*. Elles ont d'ailleurs mérité la gloire de servir en partie de modèle aux établissemens de St.-Louis, le plus beau monument de sagesse législative que nous offrent les tems anciens de notre monarchie. Diverses traditions historiques attestent que plusieurs fois ces anciennes Coutumes ont été rédigées par écrit, grâces aux soins de quelques-uns de ces habiles praticiens que l'on nommait *Coutumiers*. Mais le malheur des circonstances avait fait disparaître ces rédactions, dépourvues d'ailleurs de la sanction du souverain, qui seul pouvait leur conférer l'autorité. Charles VII conçut l'utile projet de fixer par une rédaction régulière, et controversée entre les gens des trois états, le droit municipal de chacune des parties de son royaume. Quoique cette importante mesure eût été ordonnée par l'édit de Montil-les-Tours, de 1453, ce ne fut cependant qu'en 1494 que l'on commença dans une réunion des états de la province, qui eut lieu à Lorris, parce qu'alors Orléans était tenu en Apanage, à s'occuper de la rédaction des anciennes Coutumes d'Orléans. Ce travail abandonné presqu'aussitôt que commencé, fut enfin repris sous de plus heureux auspices, en 1509, et publié le 30 octobre de la même année. Premier essai assez imparfait d'une entreprise qui ne fut perfectionnée que vers la fin du même siècle, par la réformation de ces mêmes Coutumes, dont le procès-verbal a pour date le mois d'avril 1583.

(12) Etienne Poncher, né à Tours, évêque de Paris, puis archevêque de Sens, obtint, en 1512, les sceaux de France après la mort du chancelier de Ganay, et les remit à Antoine Duprat, nommé chancelier par lettres patentes de François I[er]., du 13 janvier 1515.

(13) Lucas (Jacques), doyen de l'église d'Orléans, aimait les lettres et entretint des relations avec les personnages les plus instruits et les plus célèbres de son tems; ses liaisons furent intimes, surtout avec Longueil, *Lungolius*, qui mérita d'être fait citoyen romain en considération de sa belle latinité. C'était une distinction bien flatteuse à une époque où les Italiens étaient persuadés qu'on ne parlait et qu'on n'écrivait purement le latin que dans leur pays, et où ils n'exceptaient ni les productions de Budée, ni celles d'Érasme, de l'anathème qu'ils prononçaient contre tous les ouvrages écrits par des étrangers en langue latine. Dans le recueil des lettres de Longueil il s'en trouve une adressée au doyen Lucas, où il fait le parallèle de Budée et d'Erasme, et donne la préférence au premier [illegible]

RAPPORT

Fait au nom de la Section de Littérature sur la Notice Biographique de M. le Président DE LA PLACE DE MONTÉVRAY, *sur la vie et les ouvrages de* Jean-Pyrrhus D'ANGLEBERMES, *Jurisconsulte et Littérateur des* 15.me *et* 16.me. *siècles; par M.* MOREAU, *Avocat.*

MESSIEURS,

C'est un hasard heureux pour votre Section de Littérature de vous offrir, pour premier hommage de ses travaux, une Notice Biographique Orléanaise.

Sans doute, la science et le vrai mérite sont de tous les tems et de tous les pays, et c'est le triomphe des Lettres, de rapprocher les hommes au milieu des passions qui les divisent, et de réunir les peuples malgré les hostilités ouvertes, ou les rivalités funestes, qui sembleraient devoir exclure entre eux le commerce de la pensée; souvent on les a vus se réconcilier à la voix des Arts, lorsqu'ils résistaient encore à la puissance des armes ou à l'ascendant de la Politique.

Mais il faut le reconnaître, un attrait plus doux, un plus vif intérêt s'attachent aux hommes qui ont vécu au milieu de nos pères, et qui ont été avec eux en communauté de religion, de mœurs, de patrie, et quelquefois de famille; alors et presque involontairement nous détournons sur nous-mêmes quelques-unes des palmes qui leurs furent décernées par leurs contemporains : c'est ainsi que l'admiration devient un plaisir plus pur et que les suffrages de l'esprit sont d'avance préparés par les douces émotions du cœur.

Toutefois, Messieurs, malgré ce charme naturel que je viens de retracer, l'éloge des hommes qui nous ont précédés est soumis à des règles hors desquelles il ne saurait nous plaire ni consacrer dignement leur mémoire.

L'Histoire, par qui la cause de tout homme célèbre s'instruit au tribunal de la postérité, est tenue dans le rigoureux accomplissement de ses devoirs, de peindre tout entier celui sur lequel elle provoque un jugement solennel; elle doit sonder les derniers replis de son cœur, y chercher scrupuleusement le principe secret des actions qu'elle loue ou de celles quelle dénonce, et les confronter, pour l'exemple de tous, avec la morale publique, qui est le seul type de l'éloge ou du blâme.

Pour atteindre un si noble but, l'historien peut et doit souvent épuiser les ressources d'une philosophie transcendante, et pour se soutenir à une pareille élévation, il a besoin de se recommander à l'attention publique par un style digne de la haute mission qu'il exerce.

La Biographie au contraire plus limitée dans ses attributions, et plus modeste dans ses analyses, jouit aussi de plus de liberté dans sa marche.

Elle veut seulement faire connaître les hommes dont elle s'occupe, sans attendre, pour ainsi dire, le jugement qui sera prononcé ; elle les présente avec le désir de faire partager aux autres l'opinion qu'elle en a conçue, sans néanmoins dissimuler les fautes ou les erreurs par lesquelles ils auraient payé le tribut à la faiblesse humaine.

Enfin, si elle s'élève quelquefois jusqu'à vouloir imprimer une sorte de mouvement à l'opinion publique, ce n'est jamais que par des réflexions courtes et substantielles qu'elle recommande à l'impartialité du lecteur.

Loin de moi, Messieurs, l'idée de vouloir rabaisser le talent du Biographe ; je sais que le génie et la vertu ne peuvent être dignement loués que par eux-mêmes et par ce qui leur ressemble, et lorsque je vois le Biographe se

réduire à des formes simples, je me rappèle le poète Lemierre qui pour dire que le génie se reconnaît toujours, même lorsqu'il descend vers les moyennes régions, exprimait toute sa pensée par ce beau vers :

« Et même quand il marche on sent qu'il a des ailes. »

Ces dernières considérations m'ont été inspirées par l'excellente Notice que je viens remettre sous vos yeux.

L'auteur, en nous présentant Pyrrhus D'Anglebermes, né vers la fin du 15.me siècle, saisit habilement le genre d'érudition, le goût et les défauts qui signalent cette époque ; il a l'art de groupper au tour de son sujet les grands hommes et les choses recommandables qui lui appartiennent.

C'est ainsi qu'après avoir parlé honorablement, comme il le devait, de l'Université d'Orléans, dans laquelle Pyrrhus exerçait le Professorat, M. De la Place relève en passant, et d'un seul trait, le règne de François Ier., et sa protection généreuse envers les Lettres.

Il nous montre ensuite Pyrrhus au milieu de ses élèves dont il fit ses amis, et quand il nomme Alciat, ce célèbre Juriste Milanais, qui le premier associa la Littérature à l'étude du Droit, et cet illustre Dumoulin, le plus bel ornement du Barreau français, l'auteur ne peut se défendre de nous dire que Pyrrhus fut presque cons-

tamment destiné à se voir surpasser par ceux qui l'avaient eu pour maître : c'est encore une manière d'honorer en lui un talent qu'il savait si bien reproduire dans des traditions vivantes.

Fidèle à cette idée qui paraît lui complaire, l'auteur emprunte de la noble reconnaissance des élèves de Pyrrhus, la louange de notre savant compatriote ; c'est particulièrement Dumoulin qui acquitte cette honorable dette, en se félicitant de l'avoir eu pour Professeur. *Pyrrhus*, dit-il, « *Anglebermeus Jurisconsultissimus et utriusque linguæ peritissimus* « *quondam Præceptor meus.* » Une critique judicieuse succède à ce concert de louange.

L'auteur après avoir prouvé que le Docteur D'Anglebermes était profondément versé dans la science du Droit romain, observe qu'il l'était fort peu dans notre ancien Droit coutumier, et il a pour garantie de son opinion ces paroles de Dumoulin, « *Pyrrhus praxis et consuetudinis inperitus ;* ». Mais il va plus loin en indiquant les causes qui le détournèrent de la connaissance approfondie de nos Coutumes.

L'auteur ajoute que Pyrrhus ramenait toutes ses discussions au Droit romain, par lequel il voulait tout expliquer malgré la diversité des tems et des matières controversées.

Cette idée le conduit naturellement à examiner

spécialement au nombre des ouvrages de notre écrivain, sa *Dissertation sur la loi Salique*, où il s'efforce d'établir sur divers témoignages de l'Histoire, l'incapacité des femmes pour le gouvernement.

Il cite cette exclamation devenue célèbre : « *Mulierem fortem quis inveniet?* » Mais avec une urbanité vraiment française, l'auteur s'empresse d'ajouter que la thèse contraire pourrait être soutenue avec un avantage au moins égal.

L'auteur, plein de son sujet, en a distribué une partie dans des notes savantes et judicieuses, en tête desquelles il a placé *la* nomenclature des ouvrages nombreux de D'Anglebermes.

On aime a retrouver dans ces notes les noms de Delalande et de Prévôt de la Jannès, si chers au Barreau et à l'Université d'Orléans ; ils furent les heureux successeurs de Pyrrhus : l'estime publique ne peut les séparer.

Vous n'attendez pas de nous, Messieurs, une plus longue analyse qui ne vous offrirait que des répétitions déplacées.

Nous terminerons par une citation qui peut suppléer à tous les éloges, parce qu'elle les renferme tous.

« Ce qui mérite l'estime de tous les âges, dit

» M. De la Place, c'est le bon esprit qui a
» inspiré toutes ses productions ; c'est l'amour
» de son pays, celui des sciences, c'est par-
» dessus tout son respect pour la religion et
» pour les mœurs qui placent D'Anglebermes
» à toujours dans la classe malheureusement
» trop peu nombreuse des écrivains qui ont
» également honoré leur patrie par leur savoir
» et par leurs vertus. »

Heureux, Messieurs, celui qui mérita une telle louange ! Heureux encore celui qui sait la donner si bien ! il doit être sûr d'en conserver une bonne partie pour lui-même.

En conséquence, votre Section de Littérature a l'honneur de vous proposer l'insertion dans les Annales de la Société de la Notice Biographique sur Pyrrhus D'Anglebermes.

MOREAU, Avocat.

SECTION DES SCIENCES MÉDICALES.

OBSERVATIONS

Sur une plaie pénétrante de la poitrine avec perforation de l'œsophage,

Par M. Payen, Docteur en Chirurgie.

Messieurs,

L'observation que j'ai l'honneur de communiquer à la Société n'a peut-être pas le mérite qu'on doit s'attendre à rencontrer dans celles qui sont destinées à faire partie d'un Recueil; intéressante, en ce qu'elle n'a point, que je sache, d'analogue dans les livres de l'art, elle n'est point de nature à en agrandir le domaine, puisque les indications à remplir étaient simples et eussent été saisies par quiconque se serait trouvé chargé de ce traitement. Je la publie donc moins pour m'en faire gloire que pour fournir à l'homme de l'art chargé de donner ses soins à un malheureux frappé d'un coup que tout porte à croire mortel, des moyens de soutenir son espérance en lui mettant sous les yeux des faits connus, des succès avérés, et de lui voiler l'aspect de son

heure dernière par le tableau d'une consolante illusion.

Un employé des Droits réunis, âgé de 24 ans, d'un tempérament robuste, exerçant les fonctions de son état, le 8 mai 1812, dans une caserne de chasseurs à cheval italiens, et fortement menacé par les délinquans qu'il venait d'y découvrir, chercha à se soustraire par la fuite à l'effet de leur colère ; déjà il avait atteint la porte extérieure, lorsqu'il reçut, du factionnaire qui y était placé, un coup de baïonnette fixée sur son mousqueton. L'employé s'arrête un instant, avec l'espoir de se venger de son agresseur ; il dirige sur celui-ci un pistolet, lâche la détente, mais l'explosion n'a pas lieu. Continuant aussitôt sa retraite avec vîtesse, il parcourt l'espace de trois portées de fusil pour arriver à son domicile.

Tout au sentiment de sa conservation, le blessé n'éprouva dans ce trajet aucune douleur ; mais à peine eut-il repris ses sens qu'il sentit vivement son mal ; quelques accès de toux provoquèrent l'issue de quelques crachats chargés de sang.

Arrivé une heure après l'accident chez le malade, je le trouvai dans un état d'angoisse inexprimable ; forcé d'être couché sur le côté droit, sa respiration était on ne peut plus laborieuse ; une douleur vive s'était développée dans toute la partie droite de la poitrine ; elle se propageait

comme par irradiation et avec intensité jusqu'à la hanche droite à chaque inspiration; ce dernier mouvement était très-péniblement arrêté même avant d'être parvenu à moitié de son développement; le pouls était élevé et très-fréquent; le moindre changement de position était presque impraticable. Une plaie, de quatre lignes environ d'étendue et anguleuse, se présentait à la partie antérieure et supérieure de la poitrine, entre la 3.e et la 4.e vraie côte, à un pouce du sternum à droite; elle n'avait fourni qu'une très-petite quantité de sang à l'extérieur. A chaque expiration et plus encore au moment de la toux, l'air s'en échappait avec une impétuosité telle qu'une *lumière* pouvait en être éteinte à sept ou huit pouces d'éloignement. Mon pansement fut très-simple et ne consista qu'en un peu de charpie, quelques compresses chargées d'une liqueur résolutive, le tout soutenu par un bandage de corps. Je pratiquai une forte saignée du bras.

Trois heures après, la fièvre était devenue violente, la chaleur vive, la soif ardente, la douleur et la difficulté de respirer toujours considérables. Une seconde saignée produisit un peu de soulagement.

Le lendemain matin, 9 du mois, une troisième saignée, aussi forte que chacune des deux autres, fut effectuée; la nature du pouls, des douleurs

encore très-fatigantes me l'avaient fait juger nécessaire. La toux, devenue moins fréquente, ne provoqua plus de crachats sanguinolens; les douleurs devinrent plus obtuses, mais il restait toujours beaucoup d'oppression. Les compresses sont renouvelées sur la plaie, qui ne laisse échapper aucun écoulement et semble vouloir se fermer.

Le 10, en détachant la charpie qui s'était collée sur ses bords, cette plaie donna issue à une assez grande quantité d'un liquide très-rouge, mais moins consistant que du sang : je le considérai comme le résultat du mélange de ce liquide épanché dans le sac de la plèvre avec la sérosité de cette même cavité. Cette évacuation rendit la respiration plus facile : le soir, nouvelle évacuation aussi abondante que la première, d'un liquide de même nature; elle diminue l'anxiété qui s'était reproduite; depuis ce moment, elle se fait continuellement et même par jets, lorsque la plaie est découverte et que la toux a lieu; elle continue avec force pendant plusieurs jours, et avec une abondance telle qu'un grand nombre de serviettes en est inondé dans les vingt-quatre heures. Je remarquai cependant que la teinte du liquide devenait successivement moins foncée, ce qui me rassura contre la crainte d'un épanchement prolongé. Vers le 16 ou 17, cette humeur n'était presque plus colorée.

Quoique le malade eût éprouvé une soif plus ou moins grande depuis son accident, les urines avaient toujours été extrêmement rares, très-foncées et sédimenteuses : cette circonstance, qui ne m'avait point échappé, me fit naître un soupçon difficile à concevoir, à la vérité, mais qui se changea bientôt en certitude; je soupçonnai donc que la quantité prodigieuse de liquides que fournissait la plaie, était occasionnée par les boissons qui, au lieu de descendre dans l'estomac, seraient tombées dans la cavité thorachique droite, en passant par une plaie faite à la portion moyenne de la portion pectorale de l'œsophage; pour en acquérir une certitude positive, j'administrai au malade des potions huileuses, des boissons mucilagineuses diversement colorées, un lait de poule, etc.; toutes ces substances se reproduisirent dans les compresses, presque sans être dénaturées : il s'agissait donc d'en rétablir le cours ordinaire.

Après avoir examiné avec soin la forme et les dimensions grêles de la baïonnette qui avait fait la plaie, je jugeai que celle-ci devait avoir peu d'étendue, l'instrument ayant dû s'arrêter sur la colonne vertébrale après avoir traversé le canal de part en part.

Deux moyens se présentaient pour atteindre mon but : le premier consistait à introduire par la méthode connue, une grosse sonde de gomme

élastique dans l'œsophage, destinée à porter les boissons au-delà de la blessure ou même jusque dans l'estomac. Le second n'était autre que la privation absolue ou presque absolue de toute boisson pendant plusieurs jours : l'un et l'autre de ces moyens avait pour but de faciliter et d'accélérer l'occlusion complète de la fausse route que suivaient les substances soumises à la déglutition. Je préférai le dernier comme plus simple et moins incommode ; il était d'autant plus exécutable que la soif était devenue moins pressante par la diminution des accidens inflammatoires. Le malade s'y soumit avec la plus grande docilité ; je lui permis seulement de se rafraîchir la bouche de tems en tems avec un petit quartier d'orange. Je lui fis administrer en lavemens au moins l'équivalent en liquides de ce qu'il avait coutume de prendre par les voies supérieures ; les bouillons gras avec le vin, les décoctions mucilagineuses, les substances féculentes avec les jaunes d'œufs, etc., telle fut leur composition. Je recommandai au malade de les garder, ce qu'il fit d'autant plus facilement que le canal se trouvait plus libre à raison des lavemens ordinaires qu'il avait pris précédemment, et que les absorbans étaient plus bibules par le défaut de boisson. Les urines devinrent dès-lors plus abondantes.

Cependant, affaibli par la mise en usage de plus

sévère du régime antiphlogistique, le malade éprouva au bout de quatre jours des besoins que ne pouvait plus appaiser son nouveau régime; la fièvre se réduisait à peu de chose. Effrayé de sa faiblesse, je crus devoir céder aux vives instances qu'il me faisait pour obtenir un autre mode de nutrition; je lui permis de prendre quelques cuillerées de boisson, en lui recommandant d'avaler chacune en cinq à six fois. Ces premiers essais furent heureux; le liquide fourni par la plaie n'en devint pas plus abondant; la respiration devint meilleure de jour en jour. Bientôt cet écoulement ne fut que purulent, ce que j'attribuai à l'épuisement total du liquide antérieurement épanché et à l'adhérence contractée entre la plaie du poumon et celle des parois de la poitrine. Devenu plus hardi par ce succès, je passai aux boissons alimentaires prises plus souvent, puis en plus grande quantité. Les alimens liquides y succédèrent bientôt : les forces se rétablirent avec promptitude, les urines coulèrent abondamment.

Quoique le malade fût, en raison des imminens dangers auxquels il venait d'échapper, dans une position très-satisfaisante, il lui restait un peu de fièvre dont les légers paroxismes s'annonçaient irrégulièrement par de légers frissons; la marche dans sa chambre excitait un peu d'oppression; le

coucher n'avait lieu que sur le côté affecté : la plaie rendait peu et tendait à se cicatriser.

Encouragé par un très-beau jour d'été, le malade, appuyé sur le bras d'un de ses amis, s'achemina le 8 ou 9 juin vers le champ de foire. Il parcourut, pour aller et revenir, environ un bon quart de lieue. Rentré chez lui avec d'autant plus de fatigue qu'il venait de faire le premier essai de ses forces, il se livra sans prudence à son appétit; une indigestion violente eut lieu; et les efforts du vomissement procurèrent l'expectoration d'une quantité de pus tellement abondante, qu'il en résulta grand danger de suffocation. L'identité parfaite qui existait entre le pus sorti par cette voie et celui de la plaie, me fit croire qu'il partait d'un foyer commun; j'agrandis, par une incision convenable la plaie extérieure, afin d'en faire, s'il était possible, l'égoût principal. La fièvre, qui s'était de nouveau développée avec violence, continua pendant une quinzaine de jours; l'expectoration fournit pendant ce tems une quantité assez considérable de pus. Bientôt le resserrement du foyer de l'abcès s'annonça par la diminution graduée de la fièvre, de l'oppression et des crachats; le son que rendait la poitrine par la percussion me confirma dans mon espérance.

M. *Fouré*, médecin distingué de notre ville, me fut adjoint pour le traitement de cette seconde

maladie. Nous administrâmes des lavemens, des boissons mucilagineuses et gommeuses diversement édulcorées; nous eûmes ensuite recours aux décoctions de lichen d'Islande, de quinquina ou simples ou coupées avec le lait; les substances balsamiques furent aussi employées. Enfin l'expectoration purulente cessa, la plaie se cicatrisa; une douleur sourde et un peu de gêne dans la respiration se firent ressentir pendant quelque tems; les forces du malade se rétablirent lentement, et ce ne fut qu'au bout de quelques mois qu'il fut en état de reprendre ses forces.

Cette Observation nous offre une circonstance dont, au premier coup-d'œil, il paraît difficile de se rendre compte; je veux parler de l'innocuité, au moins pour la vie, d'un coup traversant la poitrine dans son diamètre antéro-postérieur à la hauteur indiquée, les vaisseaux volumineux et importans qui se rencontrent sur le trajet présumé de l'instrument, fixes dans leur position, ne sont point disposés de manière à partager le privilège dont jouissent quelquefois les intestins, celui de se soustraire, soit à raison de leur mobilité, soit à raison du poli de leur surface, à l'action d'un instrument piquant qui traverse l'abdomen. On pourrait peut-être dire qu'il suffit que cela soit possible physiquement, et dans une proportion de un sur mille, pour que mon malade ait pu pro-

fiter de la chance. Les considérations suivantes pourront peut-être conduire à une autre solution.

J'observerai d'abord que la plaie, oblique de gauche à droite, ne me parut point devoir être le résultat d'un coup porté perpendiculairement au plan antérieur du corps. La lumière, placée directement devant elle, n'était nullement agitée par l'air qui s'en échappait avec impétuosité ; mais elle s'agitait fortement et jusqu'à s'éteindre si on la présentait vis-à-vis le sein gauche et à sa hauteur. Je pense donc que le poumon aura été ouvert d'abord dans la direction de la plaie antérieure; mais bientôt, ramené à une direction opposée, par les mouvemens brusques et instantanés, tant du blessé que de son agresseur, l'instrument a atteint cette portion de l'œsophage qui se dévie légèrement pour faire place à l'aorte, en faisant dans le lobe pulmonaire affecté, un angle dont la base tournée en dedans, contenait les vaisseaux qui eussent dû être atteints par une percussion directe.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées l'observation la plus scrupuleuse des phénomènes de cette rare maladie; je les crois fondées; mais je n'y tiens qu'en attendant une explication plus satisfaisante.

SECTION DES BELLES-LETTRES.

Des Écrivains auxquels notre Langue doit ses progrès ;

Par M. J. F. C. Blanvillain, Professeur émérite au Collége Royal d'Orléans.

Lorsqu'on voit la langue latine se démembrer parmi les nations pour former d'autres idiomes, comme avait fait une langue antérieure, on est fondé à croire qu'une puissance invisible fait servir à ses desseins la destruction même, en perpétuant, en dépit des siècles, les signes mobiles de la pensée et les conceptions de l'esprit humain.

On sait que la langue celtique était celle des Gaulois avant qu'ils fussent sous la domination des Romains, dont ils reçurent les lois ainsi que le langage. Au cinquième siècle, les Francs, sortis des forêts de la Germanie, s'étant emparés des Gaules, le latin, mêlé avec le celte et le tudesque, que parlaient nos premiers rois, se dénatura ; il en résulta dans le nord de la France un langage connu sous le nom de *langue Romane*, qu'il ne faut pas confondre avec la *Romane* du midi appelée *Provençale*, qui tire son nom de la

contrée qui formait une *province romaine* bien avant la conquête des Gaules par *Jules-César*.

C'est aux Francs que nous devons les articles ainsi que le verbe *avoir*, qui ont changé le système de la construction, en substituant l'ordre logique à celui des sensations. C'est encore aux Francs que nous devons l'*E muet* et les diphtongues nasales qui forment la presque totalité de notre prononciation.

Le plus ancien monument que nous ayons de notre langue est le serment prononcé par Charles-le-Chauve dans son traité avec son frère Louis le Germanique, l'an 844. Je ne m'arrêterai point sur les changemens que le tems produisit dans un idiome qu'on écrivait si peu dans ces siècles d'ignorance, que les conventions les plus importantes se faisaient par témoins. Ce qui donna de la supériorité à la *Romane* du nord, ce fut la puissanee de Hugues Capet, qui, avec les grands vassaux, attira à sa cour les richesses et le luxe. Mais comme les langues suivent les mœurs, les nobles étant tyrans et le reste esclave, la langue tenait de la barbarie du peuple qui la parlait. Ce ne fut qu'après les Croisades que notre contact avec les Orientaux, la liberté des communes et le commerce qui en fut la suite vinrent polir notre langue. Alors on vit naître les *Trouvères*, poètes ambulans, assez semblables aux anciens *Rapsodes*

qui, au génie de la poésie, réunissaient la composition musicale et une foule de connaissances étonnantes pour ces tems-là. Ils composèrent des fabliaux et des récits de chevalerie qui s'accordaient singulièrement avec l'esprit du tems et le caractère de la nation. Les *Trouvères* chantaient leurs poésies dans les châteaux où ils étaient appelés, n'ayant que ce seul moyen de publier leurs productions. C'est alors que le comte *Thibault* composa ses chansons naïves. La poésie était tellement à la mode qu'il y avait partout des maîtres à rimer comme aujourd'hui des maîtres à danser. On lit dans *Fauchet* l'extrait des ouvrages de 227 poètes qui vivaient à cette époque.

Cette multitude de poètes façonna la langue et lui donna de la variété. Ce furent eux qui adoucirent la rudesse de nos désinences et souvent les changèrent de leur propre autorité.

Sous Philippe-le-Bel, *Jean de Meun*, dit *Clopinel*, que notre département a droit de mettre au nombre de ses littérateurs, acheva le roman allégorique connu sous le nom de *Roman de la Rose*, commencé quarante ans auparavant par *Guillaume de Lorris*, regardé comme un génie pour avoir mis en vers quelques aventures galantes de son tems. Son style est dur, informe et rempli de termes tudesques. L'écriture même est l'écriture allemande que *Charlemagne* avait

voulu introduire, et qui fut remplacée par les caractères latins, lesquels influèrent sur la prononciation et probablement sur les mots.

Le plus fameux après *Clopinel* fut *Alain Chartier*, qui vivait sous Charles VI, et qui fut surnommé le *père de la langue française*. Quelques déclamations vagues parsemées de traits brillans mais sans solidité, et quelques lieux communs rimés lui valurent sa réputation. Il la dût surtout à l'agrément de son langage, qui lui mérita de la Dauphine la faveur la plus signalée. Vers cette époque parurent les *Mystères*. C'est ainsi qu'on appelait des représentations dramatiques dont les dogmes de la religion étaient le sujet. On aurait désiré à ces poèmes plus de noblesse et de convenance; mais le goût avait fait trop peu de progrès pour qu'on pût traiter dignement ces sujets nationaux qui, malgré ce qu'on en a dit, n'excluent ni la majesté du style ni les ressources du sentiment. Cela est démontré par les tragédies de *Racine* et par le poème de la *Messiade*.

Le règne de Charles V fut favorable aux lettres. La langue voulait se former et elle avait besoin des langues anciennes ; mais elle fit peu de progrès malgré la foule de poètes qui parurent à cette époque. Ce qui lui fut très-utile, c'est qu'alors on écrivit beaucoup en prose. Cela lui donna de

la justesse et de la précision. On cite sous ce règne *Froissard*, *Charles d'Orléans*, père de Louis XII, et le poète *Villon*.

Tel était l'état des lettres parmi nous, lorsque François I.er, appelant les arts du fond de l'Italie, vint délivrer la langue des obstacles qui la gênaient et lui donner entrée dans les tribunaux à la place d'un latin barbare et inintelligible. Alors on remarqua quelque conformité de mœurs entre les différentes provinces; le monarque commença à servir de modèle; la politesse de sa cour et sa galanterie auraient porté la langue à un plus haut degré de perfection sans le malheureux succès de nos armes en Lombardie. C'est à cette époque que l'imprimerie, inventée depuis peu en Hollande, et selon d'autres en Allemagne, commença à être en usage en France; les découvertes et les sciences eurent le moyen de se propager. Chaque individu communiqua ses lumières à tous et les reçut de tous. Alors on vit se former une association tacite entre les savans répandus dans les différens états de l'Europe; ils éclairaient et consolaient la terre quand les querelles et les guerres la déchiraient. Sous ce règne parut *Marot*, dont tout le mérite se réduit à quelques contes licencieux. L'on traitait dans ce tems-là du même ton les épigrammes et les sujets les plus relevés. Les psaumes de *Marot* en sont la preuve.

Peu après se montra un écrivain qui, par son originalité et la bizarrerie de son caractère, contribua beaucoup à former la langue : ce fut François *Rabelais*. A ce nom, la pensée se figure tout ce que la science a de plus respectable et la folie de plus extravagant. Son livre est un amas de récits où la critique la plus fine est mêlée aux bouffonneries les plus grossières. Alors on écrivait peu en prose, et l'on ne savait guère que franciser des mots latins. *Rabelais* suivit l'exemple général; mais il avait le mérite de bien entendre le latin, de n'en employer les mots que dans leur véritable sens, et de n'user que sobrement de l'inversion.

Après lui, *Ronsard*, plein d'abondance et de feu, osa parler sa propre langue, et, loin de la gâter, comme on l'a prétendu, il l'enrichit de mots nobles et hardis. Jamais poète avant *Voltaire* n'eut une réputation aussi universelle. Des Rois tinrent à honneur de faire son éloge. On lui fit présent d'une Minerve d'argent massif, avec une inscription fastueuse. Il n'est pas vrai que ses vers soient hérissés de grec et de latin; il a bien, à l'exemple de ses contemporains, naturalisé nombre d'expressions latines et italiennes, mais il avait pour excuse la nécessité de donner à notre langue les moyens dont elle manquait. Au reste je ne prétends point approuver ses défauts, mais

on ne peut nier les services importans qu'il nous a rendus. C'est à lui que notre langue doit son essor et sa liberté. Heureux s'il eût mieux usé de son autorité, et si, en empruntant les richesses de la langue latine, il n'eût pas imaginé des compositions bizarres et des désinences ridicules que notre oreille repoussait.

A cette époque nous rencontrons deux écrivains en prose : *Commines* et *Amiot*. Tous les deux, attachés à la cour, dûrent avoir de l'influence; mais le genre auquel ils se livrèrent n'était pas de nature à exiger beaucoup de combinaisons. Aussi leur style, surtout celui d'*Amiot*, est-il sans couleur et sans mouvement. Leur ton est plus naïf et leur marche plus libre ; alors l'article et le pronom étaient moins indispensables avant le nom et le verbe, mais le discours manquait de cette précision admirable qui le distingue aujourd'hui.

Montaigne, comme prosateur et comme philosophe, vint éclipser ces deux écrivains. Son livre se fit lire même hors de la France. Sous sa plume la langue acquit de l'énergie et des images, mais elle resta sans élévation et sans harmonie.

Ici vient se placer le poète *Théophile* entre *Montaigne* et *Malherbe*; il était doué de beaucoup de talent, mais il paya le tribut au faux goût que les deux *Médicis* avaient introduit parmi

nous. Je trouve même que, sous le rapport de la langue, il est inférieur à *Ronsard*, dont il emprunte beaucoup de locutions. En général, les poètes de cette époque, maîtrisés par l'ascendant des Italiens, adoptèrent ce vague d'expression qui tient à l'idéal des langues anciennes et annoblit la pensée en la généralisant, mais qui nuit à sa clarté. Il semble que le génie français sentait déjà sa destinée, et il rejetait les formes étrangères par un sentiment plus puissant encore que le raisonnement. Je le répète, ce furent les muses italiennes qui bannirent de notre langue la timidité qui nous avait dominés si long-tems. A peu près à cette époque on admit la double négation et un ordre déterminé dans son emploi avec le verbe. Ces différentes combinaisons donnèrent à notre idiome du nombre et de l'exactitude.

« Enfin Malherbe vint, et le premier en France,
» Fit sentir dans les vers une juste cadence,
» D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
» Et réduisit la muse aux règles du devoir. »

Alors la vanité de *Richelieu* et son amour pour les lettres commencèrent ce que le grand siècle de Louis XIV acheva. Ce fut *Richelieu* qui fonda l'Académie Française, d'où sortit une foule d'écrivains célèbres, à la tête desquels je vois *Boileau*, qui, dans l'art d'écrire, donne à la fois le précepte et l'exemple. Le grand *Corneille* ex-

posa sur la scène ses fiers tableaux; *Racine*, plus élégant et plus tendre, vint parler au cœur avec plus de charmes; *Lafontaine* surpassa *Phèdre*; *Molière*, laissant après lui les grecs et les latins, peignit l'homme pour le corriger; *Bossuet* donna à notre prose une concision sublime; *Balzac* avait pressenti son harmonie : ce fut *Fénélon* qui la devina. Son livre vint rappeler l'Europe à la nature et à la Divinité : on y trouve les trésors de la poésie avec les combinaisons les plus savantes et les plus neuves : on y trouve tout, la vérité, l'abandon, les grâces, le sentiment; ce sont les leçons de la vertu même, et le langage humain dans sa perfection. C'est le code des rois et des peuples. Oui, si dans la destruction des choses il fallait sauver un livre pour le bien de l'espèce humaine, parmi les livres profanes, ce ne serait ni *Homère* ni *Virgile*, ce serait le *Télémaque* qu'on devrait choisir. C'est *Fénélon* qui a créé le genre sentimental, lequel appartient tout entier à la France, car les anciens n'ont rien écrit dans ce genre. Nous eûmes le *Temple de Gnide*, le *Chevalier de Grieux*, *Estelle*, et en dernier lieu, *Paul et Virginie*, livre devenu classique par ses peintures naïves et le sentiment qui l'a dicté.

N'oublions point ce que nous devons à cette réunion d'hommes supérieurs en tout genre, qui,

dans la retraite de *Port-Royal*, s'occupèrent des lettres avec tant de succès et enrichirent la France des belles productions de Rome et d'Athènes.

Voilà ceux à qui notre langue doit ce qu'elle est devenue. Depuis, elle a si peu changé, que le style de *Pascal*, qui écrivait il y a plus de cent cinquante ans, n'est pas différent de celui de nos bons auteurs actuels. La poésie n'eut plus qu'à créer, et la philosophie se fit un devoir de respecter un langage consacré par tant de chefs-d'œuvre. Alors nous eûmes *J.-B. Rousseau*, *Massillon*, *Montesquieu*, *Buffon*, et cet étranger qui nous appartient par le langage, et qui peut-être doit à *Fénélon* son éloquence et les charmes de sa diction.

Dominateur de son siècle et éminemment Français, *Voltaire* réussit dans tous les genres, et porta jusqu'au fond du nord la supériorité de son génie. Son influence dure encore, et nos longues convulsions n'ont pu nous faire oublier le langage pur et naturel qu'il nous a parlé si longtems.

J'entends souvent répéter que nous n'avons pas de langue poétique ; j'avoue que l'exclusion d'un grand nombre de termes, la marche de notre phrase et la monotonie de nos vers autorisent cette inculpation ; mais que dire d'une

langue qui, malgré ces gênantes entraves, a su prendre un vol aussi élevé? Par la sublimité des pensées nous avons fait oublier ce qui nous manque du côté de l'expression. Nous n'avons ni *Pindare*, ni *Horace*; mais, en récompense, nous avons des *Sophocles* et des *Anacréons*. Chaque nation a ses goûts, chaque langue a ses genres privilégiés. La nôtre, née et perfectionnée au théâtre, a dû prendre un ton naturel et plus rapproché de la conversation. Mais ce qu'elle a perdu du côté de la force et de la hardiesse, elle l'a regagné avec usure du côté de la facilité et de la douceur. Je croirais même qu'elle n'exprime si bien le sentiment et la vérité que parce qu'elle a renoncé à d'autres prérogatives qui excluent peut-être celles dont elle jouit. L'ordre dans lequel elle s'exprime lui donne une clarté qui plaît à tous les peuples. Elle est la seule qui soit susceptible de cette prose harmonieuse qui se prête à tous les sujets comme à tous les tons. Elle doit ces avantages à l'obligation où elle est de faire toujours marcher le pronom devant le verbe; elle le doit à sa double négation, à l'alliance de ses mots, à la vérité de ses figures et à la sagesse de ses inversions. Dans le vrai c'était la nation du globe la plus civilisée et la plus polie, dont la langue devait avoir le plus de perfection. Ainsi c'est en France où l'on parle avec le plus de

délicatesse. C'est là aussi que l'on écrit avec le plus d'imagination, de précision et de méthode ; et, comme on l'a dit, d'autres nations peuvent faire certaines choses mieux que nous ; mais il n'en est aucune qui sache, comme nous, faire un livre. C'est par les livres que nous avons instruit l'Europe : c'est par les livres que nous la ramènerons à nous ; et, après l'avoir fatiguée par notre valeur, nous la charmerons encore par notre amabilité.

PRIX PROPOSÉS

Par l'Académie Royale des Sciences de l'Institut de France, pour les années 1821 *et* 1822.

Le prix de mathématiques sera décerné « au « meilleur ouvrage, ou mémoire de mathéma- « tiques pures ou appliquées, qui aura paru, ou « qui aura été communiqué à l'Académie, dans « l'espace de deux années qui sont accordées aux « concurrens. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. ; il sera adjugé dans la séance publique du mois de mars 1822. Le terme de rigueur, pour l'envoi des ouvrages et dessins, est le premier janvier 1822.

— Feu Monsieur Alhumbert ayant légué une rente annuelle de 300 fr., pour être employée aux progrès des Sciences et des Arts, le Roi a autorisé les Académies des Sciences et des Beaux-Arts à distribuer alternativement, chaque année, un prix de cette valeur. L'Académie propose le sujet suivant pour le prochain concours :

« Suivre le développement du Triton ou Sa-
» lamandre aquatique dans ses différens degrés
» depuis l'œuf jusqu'à l'animal parfait, et décrire
» les changemens qu'elle éprouve à l'intérieur,
» principalement sous le rapport de l'ostéogénie
» et de la distribution des vaisseaux.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 f.; il sera adjugé dans la séance du mois de mars 1822. Le terme de rigueur, pour l'envoi des mémoires et dessins, est le 1.er janvier 1822.

Société de Médecine.

Cette société propose, pour objet d'un prix de 300 f., dont elle doit le fonds à la munificence de M. Ané, l'un de ses membres honoraires, la question suivante :

« Déterminer la nature et le traitement des convul-
» sions qui surviennent pendant la grossesse, dans le
» cours du travail de l'enfantement, et après la déli-
» vrance. »

Les mémoires, écrits en latin ou en français, et portant une épigraphe, répétée dans un billet cacheté, qui contiendra également les noms, qualités et demeures des auteurs, devront être adressés à M. le Secrétaire-général, avant le 31 octobre 1820.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

SECTION DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

Fait par M. le Président Boscheron-Desportes, *au nom de la Section de Littérature, sur un ouvrage de* Mirkond, *écrivain Persan, traduit par M.* Shea.

Messieurs,

M. Shea, que vous avez admis au nombre de vos correspondans, ayant traduit de Mirkond, écrivain Persan, quelques anecdotes inconnues

sur Alexandre-le-Grand, vous a fait hommage de son travail. Cette traduction, faite d'abord en anglais et mise ensuite en notre langue par le même auteur, a été renvoyée à votre Section des Lettres, et vous l'avez chargée d'examiner si ce petit ouvrage mériterait d'être imprimé dans vos Annales. C'est son opinion que je suis chargé de vous exprimer.

Nous avons cru nécessaire de vous dire d'abord quelques mots sur l'écrivain oriental, ensuite sur le sujet qu'il a traité, afin d'apprécier les obligations que nous avons au traducteur.

Mirkond est un de ces écrivains *dont la prolixité*, quelquefois ingénieuse, offre des traits dignes d'être recueillis au milieu d'une foule de choses plus amusantes pour l'imagination qu'utiles à la vérité de l'histoire. *Il florissait* vers l'an 1494, après une multitude d'écrivains Arabes et Persans du moyen âge, tels qu'Abulfarage, Eutychius, Almorin, Tabari, Ebu-Alathir, Abulmaheren et le Novaïri, qu'il copie quelquefois, et son fils Kondmir, dont le nom n'est que l'anagramme de celui de son père, hérita aussi de sa plume.

L'ouvrage de Mirkond ne contient pas moins de sept volumes in-folio manuscrits, qui commencent à la création du monde, et continuent jusqu'après l'Ère chrétienne et l'Hégire. Il est

intitulé, suivant d'Herbelot, *Rhaoudat*, et suivant MM. de Sacy et Jourdain, *Rouzat al Saffa*, c'est-à-dire, *Jardin de Pureté*. (1) Mirkond le dédie à l'Emir Ali-Schir, son protecteur, dans une préface, où, après s'être plaint « que les bienfaits » des hommes puissans n'encouragent plus au » travail les hommes de talens ; » il dit que » pour composer des écrits éloquens, il faut » un cœur tranquille, et non pas une main usée » à force d'être posée sous le menton en atten- » dant l'accomplissement de ce qu'on désire ; » dans les tems anciens, ajoute-t-il, « les hommes » qui composaient des ouvrages de ce genre, » et qui perçaient les perles des pensées avec » le diamant du génie enflammé, atteignaient

---

(1) Voyez les tomes V et IX des *Notices sur les Manuscrits des Bibliothèques publiques*. M. Shea appèle le livre de Mirkond *el Rooseto*, mais il ne nous indique point le motif qui lui a fait prendre ce titre espagnol, à moins qu'il ne l'ait puisé dans le Dominicain *Teixeira*, qui effectivement est un de premiers européens qui ait connu Mirkond, et dont l'ouvrage, extrêmement rare et peu recherché, n'est qu'un composé de fragmens sans ordre et sans goût, qui n'a pas jusqu'ici mérité beaucoup d'estime et d'attention de la part des écrivains Français. Il est intitulé : *Relacions de Pedro de Teixeira, del origines descendentia*, etc.

» le but de leurs efforts au moyen des encou-
» ragemens qu'ils recevaient des hommes d'état
» et des gens riches. » Il se peint ensuite lui-même dans cet état d'abandon et d'isolement où, « réfléchissant avec un cœur troublé, un cerveau
» agité, une situation d'esprit désolée et un
» bras qui s'étend en vain sans saisir aucun
» objet, ayant enfoncé sa tête dans le collet
» du manteau de la réflexion, et retiré ses
» pieds sous les pans de la robe de la retraite,
» tantôt il se plongeait dans l'Océan du chagrin
» et de la stupéfaction, et tantôt il errait in-
» certain où diriger ses pas dans le désert illi-
» mité de l'application de l'esprit et de la mé-
» ditation, sans parvenir jamais à la *Caaba* (1)
» du but où il tendait. » Mais il a trouvé enfin un bienfaiteur dans l'Emir Ali-Schir; il s'en félicite, il le loue, il le bénit, « parce que la roseraye
» et la condition des savans ayant été débar-
» rassée et délivrée de l'épine des désagré-
» mens, le verger des espérances des hommes
» a refleuri, et l'arbre du bonheur des gens
» de talens s'est chargé de fruits par le souffle
» du zéphir de sa libéralité. »

A ces préliminaires, que nous a fait connaître un élève de M. de Sacy, le jeune et

(1) On sait que la *Caaba* est le lieu le plus saint de la Mecque, et le but principal du pelérinage des Musulmans.

infatigable Jourdain, qu'une mort inopinée a enlevé, il y a peu de tems, à la gloire des sciences et à l'affection des savans, succèdent les histoires entreprises par Mirkond. Ce sont celles de plusieurs dynasties qui ont régné dans la Perse et dans l'Inde, parmi lesquelles il a placé quelques anecdoctes sur Gengis-Kan et sur Alexandre. (2)

Personne jusqu'ici n'avait traduit ces dernières; mais M. de Ste.-Croix, auquel il faut toujours en revenir lorsqu'il s'agit du héros de la Macédoine, dans son excellent *Examen des Historiens d'Alexandre*, avait déjà cité un des traits principaux que vous allez voir reproduit dans la traduction de M. Shea, et l'avait tiré du Novaïri, qui écrivait plus de 160 ans avant Mirkond; mais il n'en avait donné qu'un aperçu très-succinct.

Au reste, Ste.-Croix a aussi jugé Mirkond, et, nous sommes obligés de l'avouer, la sévérité de sa critique et la pureté de son goût ne lui ont pas permis d'en parler avec beaucoup d'es-

(2) M. de Sacy a traduit ce qui concerne les *Sassanides* et *Gengis-Kan*. M. Langlès a donné des notices sur tous les écrits de Mirkond. (*Voyez le tome X des Notices*) La traduction de la préface, par M. Jourdain, se trouve dans le tome IX.

time, comme historien. Il le met au nombre de tous ces écrivains Arabes ou Persans qu'il a passés en revue, « dont les Annales, dit-il, » manquent pour l'ordinaire des détails néces- » saires et en renferment souvent de fort inutiles. » Il y a dans ces ouvrages, ajoute-il, tantôt » une sécheresse qui fatigue, tantôt une hyper- » bole qui révolte. C'est moins du merveilleux » qu'on y trouve que de l'extraordinaire qui » va quelquefois jusqu'à l'absurde. » Pour appuyer son opinion, il cite celle du sage et judicieux écrivain de *l'Histoire Ecclésiastique*. « Il » ne faut, dit Fleury, ajouter aucune foi à ce » que les auteurs Persans racontent d'*Alexandre*. » Ce furent eux qui, les premiers, transmirent » son histoire, déjà pleine de fables, aux Arabes. » Ceux-ci la mêlèrent bientôt avec ce qu'ils » avaient ouï dire aux Arméniens, aux Syriens, » aux Grecs, et y ajoutèrent encore tous les » rêves de leur imagination en délire. Mirkond, » son fils Kondmir et quelques autres historiens » Persans, profitèrent de ce mélange, et adop- » tèrent ces rêves. » Ste.-Croix ne s'en tint pas là, et pour fortifier ses preuves il cite un passage de ce même Mirkond qui, copiant toujours le Novaïri, « raconte qu'Alexandre, » après avoir fait la conquête de l'Inde, pénétra » jusqu'en Chine. Ils ajoutent que ce héros,

» dans l'espace de 14 ans, parcourut les con-
» trées et les déserts, les plaines et les mon-
» tagnes du globe, et que les pieds de ses
» coursiers agiles et étincelans de feu, écrivi-
» rent sur les lieux les plus élevés et les moins
» accessibles, des vers dont le sens était : Le
» jour, ils étaient dans la Grèce, et la nuit
» dans l'Inde ; le soir à Damas, et le matin
» à Norschad, (1) son cheval se désaltérait
» en un jour aux rives du Gihon (2) et dans
» les eaux du Tigre, qui arrose Bagdad. » (3)

Vous voyez, Messieurs, par ce passage, où le ridicule de la fable égale à peine celui de l'expression, combien l'opinion de Ste.-Croix est juste et modérée. Grâce aux recherches judicieuses de nos plus célèbres Littérateurs, (4)

---

(1) Ville de la Perse.

(2) Fleuve de la Sogdiane.

(3) Voyez l'ouvrage de Ste.-Croix, seconde édition in-4.°, pages 173 et suivantes.

(4) Alexandre ayant résolu la conquête de l'Inde, y pénétra par la Bactriane, en traversant le Caucase ou Parapamise, et les contrées où l'Indus prend sa source. Il le passa pour se jeter dans le Panje-Ab, ou pays des Cinq Fleuves, province du Mogol, peu éloignée de Cachemire. Ces cinq fleuves, qui se jettent dans l'Indus, et qu'Alexandre traversa successivement, en descendant de l'est à l'ouest, sont l'Hydaspe, (aujour-

nous savons aujourd'hui que, non-seulement Alexandre ne pénétra point en Chine, mais n'occupa qu'une très-faible portion de l'Indoustan, et que, loin de toucher les rives du Gange, il ne dépassa point l'Hyphase, où la révolte de son armée l'obligea de rétrograder et de revenir à Babylone, qui vit périr ce fameux conquérant dans l'excès des plus hon-

d'hui Cheluam-Diudama) où fut livrée la première bataille contre Porus; l'Akesiucs, (Tehen-Ab) l'Hydraote (Ravi) où Porus fut vaincu pour la seconde fois; l'Hyphase (Biah) où la révolte de l'armée Macédonienne éclata, qu'Alexandre ne passa point, et Sarangu ou Zaradur, (Stat-Ladj) qu'il ne vit jamais. Forcé de rétrograder, Alexandre remonta vers l'Akesines, ou il s'embarqua avec son armée, sous la conduite de Néarque, et après avoir défait les Malliens et les Oxydraques, descendit l'Indus jusques vers son embouchure, regagna Suze et ensuite Babylone avec son armée, en traversant la Gédrosie et la Caramanie, après avoir laissé sa flotte à Néarque, qui le rejoignit par le golfe Persique. Voyez Arrien, Strabon, Plutarque, Ptolémé, d'Herbelot, les mémoires de Danville, l'ouvrage de Ste.-Croix, l'histoire ancienne de Rollin, le voyage de Néarque, traduit par M. Billecocq, l'histoire des Empires, par l'Abbé Guyon, etc. Tous ces faits paraissent aujourd'hui convenus entre les critiques les plus éclairés, et quoiqu'ils dépouillent les exploits d'Alexandre de tout ce qu'ils avaient de fabuleux, ils sont encore dignes d'admiration.

teuses débauches, et renfermer dans un étroit cercueil celui que naguères le monde entier pouvait à peine contenir, suivant l'expression du fameux satyrique, *élevé dans les cris de l'école :*

Unus Pellæo juveni non sufficit orbis ;
Æstuat infelix angusto in limine mundi,
Ut Gyaræ clausus scopulis, parvâque Seripho :
Cùm tamen à figulis munitam intraverit urbem ;
Sarcophago contentus erit.

JUVÉNAL, Satyre X.

Au surplus, ces errreurs, ces exagérations sont communes à tous les Orientaux qui parlent d'Alexandre. C'est le nom qui retentit avec le plus d'éclat dans toute l'Asie. On en fait tour à tour un sage ou bien un héros. D'Herbelot, l'un de nos premiers Orientalistes, et même encore un de nos guides les plus éclairés dans cette partie de la science, nous en donne la raison. Les auteurs Orientaux paraissent reconnaître deux Alexandre. Ils l'appellent tantôt *Iskander-Roumi*, tantôt *Iskander-Zu-Ulkurneen* ; ou, suivant D'Herbelot, *Dulkurnein*, c'est-à-dire, aux deux cornes, emblême symbolique des Empires d'Orient et d'Occident. (1)

(1) Cet ornement de la tête des Dieux et des Héros,

Le premier est le Macédonien, dont le nom est évidemment altéré ; le second est un personnage fantastique, dont on fait tout ce qu'on veut pour ajouter de l'intérêt aux récits qu'on s'est proposé de faire. Les écrivains Orientaux séparent ou réunissent ces deux personnages à volonté. Celui dont va parler Mirkond, est *Iskander-Zu-Ulkurnein*, et cependant vous remarquerez qu'il le confond avec l'autre, ce qui, au surplus, devient fort indifférent dans l'espèce d'ouvrage que nous examinons en ce moment.

---

est de la plus haute antiquité. D'anciens Hermès de Jupiter et des têtes de Moïse en sont couronnées. Il est reconnu par tous les antiquaires que c'était un signe de puissance et de majesté. Il serait peut-être assez difficile d'en assigner la véritable raison ; mais ne pourrait-on pas supposer que le relief étant le premier des arts d'imitation qui ait essayé de représenter la figure humaine, en voulant exprimer cette auréole de gloire qui environne le front des immortels, on aura cherché à rendre avec une argile grossièrement pétrie, qui ne peut former que des protubérances solides, des rayons, des jets de lumière qui n'appartiennent qu'à la transparence des couleurs et à la magie du pinceau ? Ces protubérances auront pris différentes formes, et fortifié les erreurs premières. Ceci, au reste, n'est qu'une conjecture à laquelle on n'attache aucune importance.

Et qu'importe en effet que tel ou tel écrit blesse en quelques points l'exactitude historique, si, à défaut d'événemens dignes de mémoire, il offre quelque pensée ingénieuse, exprimée d'une manière neuve, originale et piquante? Tel est le mérite que votre Section des Lettres a cru reconnaître dans le petit extrait de Mirkond, et tel a été, dans tous les tems, le génie particulier des écrivains Orientaux. Tout, chez eux, est allégorique et figuré. Leurs doctrines les plus sérieuses ne sont point des traités didactiques, où l'esprit doit être subjugué par la force du raisonnement; la conviction doit toujours se déduire de l'application d'objets sensibles à des objets intellectuels; leurs propositions sont des espèces d'énigmes, dont le signe est une chose matérielle représentée, et dont le mot est la vérité qu'il faut deviner. Ces jeux d'esprit tiennent à leur plus antique origine. Les emblêmes, les symboles, les hiéroglyphes furent chez eux les premiers élémens de la science, et même les premiers interprètes de la pensée; ils expriment aussi les mouvemens de l'âme, et de nos jours encore, dans quelques contrées de l'Asie, l'assemblage de certaines fleurs sert à peindre les désirs, les résistances, les faveurs, les refus, les offenses, le pardon, les reproches, les raccommodemens, l'espérance, la crainte, la

confiance, la jalousie, en un mot, tout ce qui tient à cette passion impétueuse, irrésistible, qui fait le bonheur, ou du moins l'illusion du plus bel âge de la vie. Depuis la connaissance de l'écriture, la philosophie morale s'empara de la langue énigmatique et de l'allégorie. C'est dans l'Orient qu'est né l'apologue; un esclave Phrygien l'inventa pour enseigner aux hommes d'utiles vérités. Enfin, l'imagination ardente et vagabonde des Orientaux, indocile aux lois d'une saine critique, incapable de se plier à la marche lente et mesurée d'une dialectique progressive, préférant des traditions incertaines à des recherches laborieuses, se jeta dans le luxe d'une mythologie poétique, mêla sans cesse la fable au récit d'événemens connus, et peupla l'immensité des airs, la région du feu, la surface de la terre et le sein des ondes, de sylphes, de fées, de géans, de magiciens, de génies, principes du bien et du mal, ministres des volontés célestes, dispensateurs des peines et des récompenses, enchaînant les pervers au fond des abîmes, et comblant les bons de richesses, de gloire et de volupté (1). Il ne faut point chercher

---

(1) Il serait peut-être curieux d'examiner l'influence que les écrits des Orientaux ont eue sur la Littérature européenne, après la destruction de la Théogonie an-

dans les écrivains Arabes et Persans un peuple historien ; c'est un peuple conteur : il préfère l'art de plaire, le talent d'amuser son lecteur par quelques idées ingénieuses, au mérite de découvrir une vérité incontestable dans les annales du monde. La raison la plus sévère s'abandonne quelquefois à ces illusions, et demande grâce pour la fiction aimable, qui emmielle les bords du vase, afin de corriger l'amertume ou l'ennui de la leçon. Cet innocent artifice a fait le charme de nos premières lectures, en excitant les premières émotions de notre jeunesse. Qui de nous,

---

cienne ; d'observer comment, dans le même tems où la Mythologie de l'Orient, toute resplendissante de lumière, nous arrivait avec l'escorte magique de ses enchanteurs ; la Mythologie *brumeuse* du nord nous amenait d'autre part ses tempêtes, ses revenans et ses Bardes. Les conquêtes littéraires faites dans notre ère moderne, par ces deux systèmes si différens, que l'on peut appeler *le sensualisme* et *le spiritualisme* mythologique, seraient sans doute le sujet des recherches les plus intéressantes ; les idées en sont éparses dans une multitude d'excellens ouvrages, mais je ne sache pas qu'il en existe un qui ait fait ces rapprochemens dans un cadre synoptique. Quoi qu'il en soit, il eût été trop étendu pour le simple rapport qui nous occupe aujourd'hui ; il y faudrait une imagination plus fraîche, un talent plus jeune, en un mot, autre chose que les souvenirs.

en effet, ne sourit encore au souvenir de ces nuits *conteuses*, où la suspension des événemens, adroitement ménagée, rend presque importune la renaissance du jour? Qui de nous n'attendait pas avec impatience le moment de réveiller l'enchanteresse, dont les récits sont toujours animés d'un nouvel intérêt, en lui répétant mille et une fois à l'oreille cette naïve invitation du soir: « Ma chère sœur, si vous » ne dormez pas, contez-nous une de ces » histoires que vous savez si bien, et qu'on » ne se lasse jamais d'entendre? »

Revenons à l'ouvrage de Mirkond, et après avoir fait la part à ce que l'histoire nous apprend d'Alexandre, distinguons-la de ce que lui attribue l'écrivain Persan. Remercions M. Shea de nous avoir donné un morceau de Littérature qui n'est pas sans agrément; mais n'y attachons pas d'autre mérite que celui d'une distraction amusante, qui répand de la variété sur les articles dont se composent vos Annales.

Votre Section des Lettres est d'avis de l'impression.

Le Président **BOSCHERON-DESPORTES.**

Extrait du ROUZAT-AL-SAFFA, de Mirkond, traduit par M. Shea, *correspondant de la* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Iskander n'eut pas plutôt acquis la possession des trésors, des provisions militaires et autres objets de cette nature dans l'Indoustan, qu'il résolut de visiter les Bramines, dont la réputation de sagesse et de retraite loin des brillantes bagatelles du monde avait frappé son oreille. Les Bramines ayant appris ses intentions, lui adressèrent une lettre portant pour substance : « Si le dessein du Roi, en nous rendant visite, est d'acquérir des richesses, qu'il » sache que nous sommes pauvres et dénués : » notre unique nourriture ne consistant qu'en » végétaux, et nos habits n'étant faits que de » peaux de bêtes sauvages; mais si le Roi a l'intention d'acquérir la sagesse et la science, » quel besoin y a-t-il de pompe, ou d'un » cortège nombreux de courtisans? »

A la réception de cette lettre Iskander fit faire halte à son armée, et seulement accompagné de quelques-uns des principaux de sa Cour, alla les visiter; il rencontra, en eux,

une race d'individus vivant dans l'indigence, habitant les anfractuosités, les crevasses des montagnes et le creux des cavernes, et dont les femmes et les enfans s'occupaient à cueillir les herbes potagères croissant dans le désert. (1)

Quand Iskander entra dans l'assemblée des Bramines, il s'établit, entre ceux-ci et les compagnons du Prince, plusieurs controverses et argumens réciproques : ils s'examinèrent mutuel-

---

(1) Ces visites prétendues d'Alexandre chez les Bramines sont évidemment exagérées. Ces philosophes étaient répandus partout; il n'était pas nécessaire de les aller chercher, et Alexandre n'était pas toujours disposé à leur faire cet honneur. Cependant il fut curieux d'en voir quelques-uns. Il se les fit amener, ou bien envoya vers eux un des siens nommé Onésicrite, dont le message nous a été conservé par Arrien, Strabon, Plutarque, etc. (*Voyez l'histoire des Empires, par l'Abbé* Guyon). Deux Bramines, appelés *Calane* et *Dundamis*, eurent des entretiens très-remarquables avec Alexandre, et l'histoire les rapporte. D'autres encore furent admis en sa présence. Quelquefois il goûta leurs entretiens, mais quelquefois aussi, choqué de leurs remontrances trop sévères, ou craignant leurs discours séditieux, il les fit mourir. Voilà ce que disent les écrivains les plus dignes de foi. Mirkond a évidemment confondu et amplifié tout cela. Nos observations suivantes ne feront que nous en convaincre encore mieux. (*Note du Rapporteur.*)

lement les uns les autres sur les principes de la science, ou se proposèrent des questions de sagesse mystique.

Zu-Ulkurneen, appréciant avec exactitude l'agrément de leurs manières et l'excellence de leurs vertus, leur dit : « Quelques richesses, » quelques faveurs que puissent me demander » les Bramines, je les répandrai sur eux. »

Ils répondirent à cela : « L'unique prière que » nous adressions à la souveraine majesté du » Roi, est de nous octroyer l'éternité et l'im- » mortalité. » Iskander répliqua : L'accomplis- » sement de ceci n'est pas au pouvoir d'une » créature mortelle ; comment est-il possible à » celui qui ne peut ajouter même une seule » respiration à la sienne, (1) de gratifier les » autres de l'immortalité et de les affranchir » du trépas ? » Les Bramines dirent alors : « Comme le Roi est convaincu que toute per- » fection terrestre a son période de déclin, et » que la prospérité d'ici-bas n'est que passagère, » quelle raison peut-on alors alléguer pour » mettre à mort les créatures de Dieu, pour » détruire des villes et accumuler des trésors, » que nous savons qu'il faudra définitivement

(1) Il y a dans le texte anglais, *à sa propre existence*, ce qui paraît plus exact.

» quitter en totalité, soit de gré, soit de force? »
Iskander leur répartit alors : « J'ai reçu l'ordre
» du Dieu sublime et glorieux de répandre la
» lumière de la véritable foi, de tracer la route
» du salut, de mettre à mort les impies et les
» infidèles, de réprimer et dompter les méchans :
» si les décrets du Tout-Puissant ne m'eussent
» point désigné pour ces entreprises, je n'eusse
» jamais fait un seul pas hors de l'habitation
» de mes pères; mais comme je suis soumis
» à la volonté du Créateur suprême, je suis
» déterminé à accomplir ses commandemens,
» (dont j'ai reçu la communication de sa bouche
» sacrée) pendant mon séjour en ce *monde*,
» et jusqu'au tems de mon départ pour l'éter-
» nité; car étant entré dans le monde, je dois
» aussi le quitter. » (1) Après plusieurs con-

(1) Alexandre parle ici comme le prophète de la Mecque. On sait bien cependant que jamais rien ne fut plus éloigné de sa pensée que le prosélytisme. Il n'en avait pas besoin, il avait trouvé la Théogonie payenne établie au fond de la Lybie. Depuis la conquête vraie ou fausse de Bacchus, l'Inde avait la même croyance. Ce n'était donc pas une religion nouvelle qu'il voulait établir. Il se disait le fils de Jupiter, pour conquérir le monde, et non pas l'envoyé de Dieu pour l'éclairer. Tout ce que Mirkond lui fait dire ici est donc d'une profonde ignorance, ou du moins d'une grande maladresse.

versations pareilles, Iskander faisant ses adieux aux Bramines, retourna dans son camp.

On mentionne dans quelques histoires, qu'après la défaite du Foor, il fut rapporté à Iskander qu'il existait alors dans une des cités de l'Indoustan, un prince appelé *le Keed*, (2) renommé pour sa sagesse, sa politique, son équité et sa religion orthodoxe : ce Monarque gouvernait un pays peuplé et fertile; il avait aussi, par l'efficacité de la sagesse et de la modération, acquis un empire si complet sur la force des passions de l'âme (1) et la colère, qu'il avait rendu les soldats et les cultivateurs soumis à son autorité; et de cette manière il avait atteint l'âge d'à-peu-près cent ans.

Iskander lui envoya des Ambassadeurs avec les instructions suivantes : « A l'arrivée de » mes messagers, s'ils vous trouvent debout, » vous ne devez pas vous asseoir, et si vous » êtes en route, dirigez, en toute hâte, votre » marche de ce côté-ci, autrement, par les » effets de mon courroux, il arrivera à votre

(2) *Le Foor*, *le Keed*, sont des noms tout à fait inconnus dans l'histoire. Le premier pourrait bien être une corruption de celui de *Porus*. Le second paraît être d'une invention tout à fait moderne.

(1) Le texte anglais porte : *les passions sensuelles*.

» pays la même chose qu'ont éprouvée tant de
» cités de l'Indoustan. »

Quand les Ambassadeurs arrivèrent à la Cour du Keed, celui-ci les reçut avec un grand respect, et donna à Iskander le titre de Roi des Rois : il gratifia les Ambassadeurs de présens magnifiques, et leur fit la représentation suivante : « J'ai, pendant long-tems, joui de
» la possession de quatre objets dont aucun
» Monarque n'a jamais conçu même l'idée dans
» le trésor de son imagination ; 1.° il y a dans
» mon palais, derrière le rideau de chasteté,
» une Vierge, qui, par la beauté de ses traits,
» cause de la confusion au soleil, et sa démarche
» gracieuse rend l'ondoyant cyprès immobile
» de désespoir ; 2.° j'ai un Philosophe capable
» de fournir des instructions sur chaque sujet
» qui se présente à l'esprit ; 3.° un Médecin,
» qui, pour la conservation de la santé, possède
» les merveilleux pouvoirs de Moïse, et est
» parvenu, au plus éminent degré, à la con-
» naissance des maladies ; 4.° enfin, une Coupe
» qui ayant été une fois remplie d'eau, la con-
» servera toujours sans diminution, quand même
» tous les peuples de la terre en boiraient. Je
» ferai l'hommage de tout cela au Monarque
» du monde, et en revanche, je le supplie
» seulement, par égard pour mes nombreuses

» années et les infirmités de ma vieillesse, de
» vouloir bien me dispenser de l'aller trouver;
» mais si le Roi ne se contente pas de cette
» excuse, je me hâterai d'aller lui rendre mes
» devoirs, malgré la débilité de mes membres
» et l'obscurcissement de ma vue. »

Iskander, recevant la réponse du Keed, fut frappé d'étonnement, et dit : « Ces choses me » paraissent aussi extraordinaires que l'Euka » ou la pierre philosophale, également impos- » sible à obtenir. » Quoi qu'il en soit, il commanda qu'un corps nombreux d'Ioniens sages et savans se mît en marche vers le Keed et examinât les dons offerts, et que s'ils se trouvaient conformes à la description du Prince, et qu'il n'y eût aucune fausseté dans son récit, ils apportâssent les présens au pied du trône et dispensâssent le Keed de venir rendre hommage; mais que s'ils se trouvaient différens, ils conduisissent à la sublime Porte (1) le Keed en personne, chargé du poids de l'ignominie. Les sages s'acheminèrent aussitôt vers la capitale du Keed, et parvinrent au but de leur désir après avoir exécuté plusieurs marches pénibles

(1) Jamais la Cour d'Alexandre ne s'appela *la sublime Porte*; c'est évidemment une expression Musulmane.

et rendu visite à plusieurs nations. A leur arrivée dans la résidence royale, ils furent admis à l'audience du Souverain qui les accueillit respectueusement et leur fit donner un logement convenable. Le troisième jour de leur arrivée il convoqua une assemblée solennelle, et en présence des sages réunis de l'Ionie, de Room et de l'Indoustan, ainsi que de ceux de ses propres états, il donna ses ordres, commandant que la première classe s'assit à sa droite et la dernière à sa gauche; l'assemblée étant disposée de cette sorte, les sages de ces différens climats proposèrent mutuellement des questions sur les principes de la science et de la philosophie, et ces argumens se prolongèrent des deux côtés pendant un tems considérable. Enfin, les Ambassadeurs réclamèrent les raretés promises, et le Keed étant résolu d'accomplir ses engagemens, les délivra aux messagers de Zu-Ulkurneen, auxquels il permit immédiatement de partir, après avoir préalablement chargé leurs bêtes de somme des superbes soieries et des marchandises précieuses de l'Indoustan, avec une profusion qui surpassait de beaucoup leurs espérances les plus élevées.

Ces sages, heureux dans l'accomplissement de leur mission, retournèrent en sûreté à la Cour sublime comme la sphère de Saturne, et pré-

sentèrent les dons. Aussitôt qu'Iskander eut contemplé les charmes *rosés* de la Princesse, il fit l'épreuve du philosophe Indien, auquel il envoya une coupe d'huile. Le philosophe l'ayant considérée pendant quelque tems y mit un millier d'aiguilles, puis la renvoya au Roi.

Iskander commanda pour lors qu'on fît fondre les aiguilles pour en former une barre, et qu'on les reportât en cet état au philosophe; l'Indien, après quelques réflexions, donna des ordres pour que, de cette barre, on formât un miroir qui serait alors porté en la présence de Zu-Ulkurneen. Dès que le Roi remarqua le miroir poli, il demanda un bassin d'eau, dans lequel ayant plongé le miroir, il commanda que le bassin, le miroir et l'eau dans le fond de laquelle était le miroir, fussent montrés à l'illustre sage. Là-dessus, le philosophe transforma le miroir en une coupe qu'il plaça sur l'eau de manière à flotter dans le bassin, et renvoya le bassin avec la coupe à Iskander. Le Roi commanda pour lors que la coupe fût remplie de terre, et de rechef, portée au philosophe; aussitôt que la coupe remplie de terre frappa sa vue, il se mit à pleurer et gémir à haute voix, à se reprocher amèrement ses passions criminelles; il leva sa face vers le ciel, et avec toutes les marques de la contrition, implora ferveniment le pardon

céleste, après quoi il donna l'ordre au messager de se retirer et de porter la coupe à Iskander. Conformément à cette injonction le messager remit la coupe à Zu-Ulkurneen, qui témoigna la plus grande surprise d'une conduite si mystérieuse, que personne, excepté lui-même, ne pouvait expliquer.

Le jour suivant, le Roi, étant environné des sages, des savans, soutiens de son état et ses premiers ministres, ordonna que le philosophe Indien (avec lequel il ne s'était pas encore entretenu) fût introduit en sa présence. Quand il fut introduit, le Roi vit un homme d'une taille élevée et de grosse corpulence; sur quoi cette pensée passa rapidement dans son esprit : » Un pareil extérieur ne s'accorde point avec » la sagesse, mais si cette personne réunit » en soi-même un génie pénétrant et une » conception rapide, elle en est certainement » l'unique exemple dans le monde. » L'Indien, par sa connaissance en physionomie, ayant deviné les pensées du Roi, et portant son index immédiatement au tour de son visage, le plaça ensuite sur le bout de son nez : Iskander demanda la signification de cette action, sur quoi le philosophe répondit en cette sorte : « Par la » lumière de l'intelligence et l'illusion de la » nature, j'ai découvert les sentimens du Roi

» à mon égard, au moment où ils ont frappé » son esprit; et cette action démontre que, » comme il n'y a qu'un nez dans la figure » humaine, de la même manière je suis sans » égal sur la surface de la terre, et sans rival » dans les régions de l'Indoustan. » (1)

Iskander dit alors : « Quelle était mon in- » tention en envoyant la coupe d'huile, et » quel dessein avez-vous eu en y introdui- » sant les aiguilles? » Le philosophe répondit en ces termes : « Il me sembla que le Roi » par l'envoi de la coupe d'huile, donnait à » entendre que son esprit était orné de con- » naissances à un tel point qu'il ne pouvait » admettre aucune augmentation; de la même » manière que la coupe était si pleine qu'elle » ne pouvait contenir davantage; d'un autre » côté, j'ai dénoté, en mettant des aiguilles » dedans, qu'il était possible de réunir d'autres » acquisitions dans les sciences à celles déjà » placées dans le trésor de l'esprit du Roi, et » de les insinuer dans la page de son âme » éclairée, de la même façon que les aiguilles,

(1) Tout ceci pourrait paraître minutieux ou puérile, si l'on ne sentait pas que le philosophe, un peu piqué du jugement précipité du Prince, veut lui donner une leçon indirecte, mais badine et enjouée, sans manquer toutefois au respect qu'il lui doit.

» par leur petitesse, furent introduites dans » l'huile. » Iskander demanda ensuite que voulaient dire la barre et le miroir.? Le sage fit cette réponse : « Je voyais clairement que le » Roi, par l'envoi de la barre, déclarait son » projet de tourner son cœur, actuellement » dur et roide comme la barre, vers les devoirs » de la politique et de l'équité, loin de toutes » effusions de sang et des caprices de la for- » tune, mais j'ai donné à comprendre au Roi, » par le miroir, que quoique le fer soit rude » et opiniâtre, cependant par les procédés de » l'adresse il est possible de le polir de manière » à lui faire réfléchir tous les joyaux de l'in- » telligence. » Iskander demanda ensuite : « Quel » était mon motif en mettant le miroir dans » le bassin d'eau, et que désigniez-vous par la » coupe qui y flottait? » Le philosophe répondit : « L'idée du Roi ne pouvait être que celle-ci; » comme le miroir s'enfonce immédiatement jus- » qu'au fond de l'eau, où il se précipite, de même » les jours de notre vie arrivent bientôt à une » fin, et conséquemment il est impossible d'ap- » prendre plusieurs sciences en peu de tems; » mon but, en faisant flotter la coupe dans » l'eau, était celui-ci : comme par l'adresse nous » pouvons faire flotter ce qui naturellement » tombe au fond, de même il est possible par

» la persévérance et l'application d'acquérir plu-
» sieurs talens distingués dans un court espace. »
Iskander demanda enfin : « Expliquez pour-
» quoi vous ne fîtes point de réplique à l'envoi
» que je vous adressai de la coupe pleine
» de poussière ? » Le philosophe répartit : « Cette
» action n'avait pas besoin d'une réponse ; le
» Roi pensait que tout être est condamné à
» la dissolution ; que rien de ce qui est créé
» ne peut, en aucune manière, être immortel,
» et que désormais ce frêle individu se réunira
» à la poudre grossière et *inerte* de la terre. »
« Rien n'est plus vrai, s'écria alors Iskander,
» et ce qui ne l'est pas moins, c'est que la con-
» naissance d'un homme tel que vous est un
» des plus grands avantages que j'aie retiré de
» ma présence dans l'Inde. » Après avoir dit
ces paroles, Iskander fit revêtir le philosophe
d'une robe d'honneur, lui fit des présens con-
sidérables, et l'éleva dans un rang au-dessus
de tous ses égaux et de ses compagnons. (1)

---

(1) Tout ceci ressemble à l'aventure de Calanc, dont nous avons déjà parlé, qui suivit Alexandre et mourut près de lui. (*Voyez l'histoire des Empires, par l'abbé* Guyon.) Mirkond paraît en avoir eu quelque légère notion. C'est un texte qu'il a arrangé à sa manière. Ce peut être une fiction agréable, mais ce n'est pas de l'histoire.

NOTICE

Sur la Vie et les Ouvrages de M. Lebrun, *Architecte, Avocat et Membre titulaire de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.*

La nature se plaît à environner d'obstacles le berceau des hommes qu'elle destine à devenir un jour des modèles de vertus et de savoir. Il semble qu'elle veuille éprouver leurs forces en ouvrant devant eux une carrière d'autant plus glorieuse qu'elle sera plus longue et plus difficile.

L'histoire de la plupart des hommes illustres nous offre de nombreuses preuves de cette vérité, et nous les voyons, lorsqu'ils sont parvenus au dernier degré de gloire, reporter avec complaisance leurs regards vers leurs premiers pas, et mesurer, avec une sorte d'orgueil, l'espace immense qu'ils ont parcouru. C'est ainsi qu'une naissance obscure, qui semblait les condamner à la médiocrité, devient au contraire pour ces êtres privilégiés une nouvelle source de gloire et d'élévation. Ne craignons donc pas de les blesser en parlant de leur naissance et de leurs premiers travaux.

Plein de cette idée, je n'hésite pas à rapporter ce que M. *Lebrun* disait lui-même à ses nombreux amis.

Né à Paris en 1754, de parens peu riches, mais honnêtes, il perdit, dès ses premières années, celle qui lui avait donné le jour. Livré bientôt aux soins d'une belle-mère, il ne put en supporter les duretés. Naturellement doux et aimant, il se révolta cependant contre les mauvais traitemens qu'on lui faisait éprouver, et, pour y échapper, il ne balança pas à fuir la maison paternelle.

Il était à peine âgé de seize ans. Le hasard le conduisit au Hâvre, où la nécessité le força de travailler en qualité de manœuvre aux ouvrages qu'on faisait alors au port de cette ville. Malgré la fatigue et le dégoût d'un pareil travail, le jeune *Lebrun* saisissait toutes les occasions de s'instruire. Dans les intervalles de repos qui lui étaient accordés, il étudiait les élémens des mathématiques et du dessin, et concevait l'espoir de sortir de l'état abject où la fortune l'avait placé. Il ne lui fallait qu'une occasion, elle se présenta bientôt.

M. *Delamandé*, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, visitait les travaux du port; il questionnait les ingénieurs qui l'accompagnaient, il leur demandait les causes des dégradations

occasionnées par la marée montante, et les moyens d'y remédier. Des réponses plus ou moins satisfaisantes lui étaient adressées, lorsque tout-à-coup notre jeune manœuvre se présente et résout d'une manière aussi claire que précise, le double problême proposé par l'inspecteur-général.

Il serait difficile de peindre l'étonnement des spectateurs; on le questionne sur sa naissance, sur les circonstances qui lui ont fait embrasser l'état qu'il exerce. Ses réponses, à la fois franches et modestes, achèvent d'intéresser M. *Delamandé*, qui le place dans ses bureaux en qualité de dessinateur.

C'est à l'école d'un tel maître que le jeune *Lebrun*, qui avait reçu de la nature un esprit observateur et pénétrant, a développé ces heureuses dispositions et a acquis des connaissances fort étendues dans les travaux hydrauliques.

Ces connaissances, et la réputation qu'elles lui avaient méritée, le firent appeler à Orléans, vers l'année 1785, pour y diriger les travaux qu'on faisait alors au Quai du Châtelet.

Depuis cet instant il n'a pas quitté cette ville. Un riche mariage l'ayant mis à même de se livrer à des entreprises considérables, il construisit, en 1789, la belle manufacture de la *Motte-Sans-gain*, et sut lui donner, par des

procédés aussi ingénieux qu'utiles, une solidité qui l'a fait résister aux plus violentes secousses.

A côté de ce grand ouvrage, on peut placer plusieurs édifices dont il a embelli la ville d'Orléans, et entre autres, la Salle de spectacle, la suite de maisons construites sur l'emplacement du couvent des Grands-Carmes; l'hôtel occupé par M. le premier président, rue de la Bretonnerie, et la maison qu'il habitait lui-même sur la place de l'Étape. Ces différens édifices se font remarquer par l'élégance de la construction et par leurs belles distributions.

M. *Lebrun* n'était pas seulement bon architecte, il fut encore bon citoyen. Appelé aux fonctions difficiles de président de la municipalité d'Orléans, il sut les remplir de manière à mériter les regrets de tous les partis.

Rendu bientôt à son indépendance, à sa famille et à ses amis, on le vit de nouveau s'occuper de travaux publics et d'embellissemens; on le vit mériter constamment, par son activité, sa rare intelligence, sa probité plus rare encore, la confiance de l'administration des Ponts et Chaussées, qui le chargea de l'entretien de presque toutes les routes du département du Loiret, et même, dans ces derniers tems, de la construction du pont de l'Arche; on le vit, faisant un noble usage de la fortune qu'il avait

si laborieusement acquise, appeler auprès de lui sa famille entière, et la combler de bienfaits; rendre les soins les plus touchants et les plus respectueux à cette belle-mère qui l'avait chassé de la maison paternelle.

Pourquoi faut-il qu'une vie si honorable et si bien remplie ait été sitôt terminée? Voilà ce que disent avec nous tous ceux qui ont connu M. *Lebrun*, tous les ouvriers qu'il a nourris, toutes les familles qu'il a soulagées.

Il expira à Châteauneuf-sur-Loire, le 29 sept. 1819, emportant avec lui les regrets de sa famille, de ses nombreux amis, et surtout des membres de cette Société.

GALISSET.

TABLE MÉTHODIQUE

Des matières contenues dans le Tome deuxième des Annales.

A.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

FIN DE LA TABLE.

